

Commission économique pour l'Afrique

RAPPORT ANNUEL 2010

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL **Documents officiels 2010** **Supplément No. 18**



NATIONS UNIES

Table des matières

	<u>Page</u>
Acronymes	ii
Introduction	1
CHAPITRE PREMIER: Questions appelant des décisions du Conseil économique et social ou portées à son attention.	1
CHAPITRE II Principales activités du secrétariat depuis la quarante-deuxième session	2
CHAPITRE III Réunions des organes subsidiaires de la Commission, y compris les comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux.....	34
CHAPITRE IV Quarante-troisième session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	45
LISTE DES ANNEXES	
Annexe I Résolutions et autres décisions adoptées par la Commission à sa quarante-troisième session	70
Annexe II Rapport de la vingt-neuvième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA	89
Annexe III Liste des réunions des organes subsidiaires de la Commission tenues depuis la quarante-deuxième session de la Commission	114

Acronymes

ABCA	Association des banques centrales africaines
AMESD	Suivi de l'environnement pour un développement durable en Afrique
APD	Aide publique au développement
APE	Accords de partenariat économique
BAD	Banque africaine de développement
BAI	Banque africaine d'investissement
BCA	Banque centrale africaine
BM	Banque mondiale
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAPC	Centre africain pour les politiques commerciales
CARMMA	Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
CAS	Centre africain pour la statistique
CDD	Commission du développement durable
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale
CFD	Comité Femme et développement
CIE	Comité intergouvernemental d'experts
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMAI	Conférence des ministres africains de l'intégration

COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CSADD	Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DSADD	Division de la sécurité alimentaire et du développement durable
DS-ONU	Division de statistique de l'ONU
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMA	Fonds monétaire africain
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GESNET	Réseau «Égalité hommes – femmes et statistique»
GFT	Gouvernement fédéral de transition de Somalie
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDEP	Institut de développement économique et de planification.
IDISA	Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
IED	Investissement étranger direct
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INIC	Infrastructure nationale de l'information et de la communication
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LEA	Ligue des États arabes
MAFA	Mécanisme africain de financement des engrais
MCSR	Mécanisme de consultation sous-régionale
NAMA	Accès aux marchés pour les produits non agricoles

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OHRLLS	Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIOS	Bureau des services de contrôle interne
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSAA	Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique
OUSA	Organisation de l'unité syndicale africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle
PBP	Projet de budget-programme
PDIA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PMI	Programme minimum d'intégration
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPDU	Unité de préparation et de développement des projets d'infrastructures
R-D	Recherche-développement
RCM	Réunion de consultation régionale
RGA	Rapport sur la gouvernance en Afrique
RRA	Réunion régionale d'application
S&T	Science et technologie
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCN	Système de comptabilité nationale
SIG	Système d'information géographique
SMART	Modernisation durable de l'agriculture et transformation rurale
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ZLE	Zone de libre-échange

Introduction

Le présent Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) couvre la période allant de juin 2009 à mars 2010. Il a été établi conformément au paragraphe 18 du mandat de la CEA et a été adopté à l'unanimité par celle-ci le 30 mars 2010. Conformément à la résolution 861 (XLI) adoptée par la Commission à sa quarantième session en avril 2008 et entérinée ultérieurement par le Conseil économique et social, la CEA a tenu sa session annuelle dans le cadre de la réunion annuelle de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

CHAPITRE PREMIER

Questions appelant des décisions du Conseil économique et social ou portées à son attention

La quarante-troisième session de la Commission/Troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui s'est tenue du 25 au 30 mars 2010 à Lilongwe (Malawi), a adopté douze résolutions et une Déclaration ministérielle, qui sont portées à l'attention du Conseil. Les résolutions et la Déclaration ministérielle figurent ci-dessous (pour consulter le texte intégral, voir l'Annexe I du présent rapport).

Résolutions

- 867 (XLIII) Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique
- 868 (XLIII) Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique
- 869 (XLIII) Examen régional africain de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 870 (XLIII) Changement climatique et développement en Afrique
- 871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 872 (XLIII) Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
- 873 (XLIII) Projet de Cadre stratégique/Plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et du projet de Plan d'activités de la CEA pour la période 2010-2012
- 874 (XLIII) Renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 875 (XLIII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)
- 876 (XLIII) Mise en place des institutions financières africaines
- 877 (XLIII) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique
- 878 (XLIII) Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique

Déclaration ministérielle

- XLIII Déclaration ministérielle

CHAPITRE II

Principales activités du secrétariat depuis la quarante-deuxième session

1. Le présent chapitre met en lumière les principales réalisations de la CEA au titre des 10 sous-programmes autour desquels s'articule le travail de la Commission, notamment les difficultés rencontrées et les enseignements tirés durant l'année écoulée. Il décrit également les principaux résultats obtenus au titre des autres programmes exécutés par la CEA, en particulier le Programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement de l'ONU ainsi que les progrès réalisés par les organismes des Nations Unies à l'appui de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au niveau régional.

A. Programme de travail ordinaire

Commerce, finances et développement économique

2. L'objectif de la CEA, au titre de ce sous-programme, est de faire en sorte que les pays africains renouent avec une croissance économique forte et soutenue, en améliorant les capacités d'analyse des politiques macroéconomique et sectorielle ainsi que du commerce international et des finances. La Commission a donc, durant la période considérée, axé ses travaux sur l'analyse de la politique macroéconomique, le financement du développement et le commerce.

3. En ce qui concerne l'analyse de la politique macroéconomique, l'une des principales activités de la CEA a consisté à rédiger le *Rapport économique sur l'Afrique*, 2010 dont le thème est: « Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique ». Le Rapport a été établi conjointement avec la Commission de l'Union africaine et a été lancé lors de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique à Lilongwe, en mars 2010.

4. La première partie du Rapport fait le point sur l'évolution récente de l'économie mondiale et passe en revue les récents résultats de la croissance des économies africaines et les perspectives en la matière pour le moyen terme. Il analyse également les tendances et les caractéristiques des disparités régionales, et examine les facteurs qui expliquent ces disparités.

5. La deuxième partie du Rapport examine les défis à relever pour réorienter les stratégies de croissance du continent de façon à promouvoir des taux de croissance élevés et soutenus et réduire ainsi le chômage, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Il passe en revue les facteurs qui expliquent la croissance sans création d'emplois qu'ont enregistrée de nombreux pays africains avant la récente crise financière et économique mondiale, les défis et opportunités présentés par la crise et propose de reformuler le cadre de la politique de développement. Le Rapport économique sur l'Afrique, 2010 ne contribuera pas seulement au dialogue sur la conception de la politique d'emploi et de croissance mais aidera également à réfléchir sur les modalités d'application des politiques ainsi que sur les rôles que les divers acteurs étatiques et non étatiques jouent dans le processus. La CEA a également établi un document de synthèse intitulé « Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage » dans le but de susciter un échange d'idées entre experts et

participants sur le thème de la réunion annuelle conjointe de 2010 de la Conférence des ministres de l'UA et de la CEA.

6. La CEA a, en outre, établi un rapport sur les politiques macroéconomiques, la capacité de production et la croissance économique en Afrique. Elle y analyse le rôle des politiques macroéconomiques et de la capacité de production dans la promotion de la croissance économique à moyen et à long terme sur le continent et met en lumière le lien crucial entre les politiques macroéconomiques et la croissance économique. Le Rapport analyse également l'influence des cadres macroéconomiques sur la croissance à moyen et à long terme en Afrique. Il conclut qu'en raison de la diversité observée notamment en ce qui concerne la dotation en ressources, les systèmes politiques, les régimes de taux de change, les politiques relatives au compte de capital, la vulnérabilité à la sécheresse, et l'accès à la mer, les politiques ayant pour objet de promouvoir la croissance économique devraient se fonder sur des évaluations des divers pays.

7. En novembre 2009, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) ont conjointement organisé la Conférence économique africaine à Addis-Abeba sur le thème: « Promouvoir le développement en période de crise financière et économique ». La Conférence a été un cadre d'échanges fructueux et de dialogue entre chercheurs, économistes et responsables politiques. La Conférence a formulé des recommandations sur les moyens de relever les défis qui se posent à l'Afrique du fait de la crise économique mondiale. Le Rapport intitulé « *Perspectives économiques en Afrique* » a également été lancé lors de cette Conférence. C'est une publication conjointe de la CEA, de la BAD et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui fait le point sur la situation économique récente et établit des projections concernant les perspectives à court terme de l'économie africaine sur la base des faits survenus récemment dans 47 pays africains. L'édition 2009 des *Perspectives économiques en Afrique* portait essentiellement sur l'innovation et les technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique, et analysait de façon exhaustive leur développement rapide et leur utilisation en Afrique.

8. S'agissant du financement du développement, les travaux de la CEA ont essentiellement porté sur la crise financière et économique mondiale qui a menacé de réduire à néant la croissance économique récente en Afrique. Dans ce cadre, la CEA a activement aidé les États membres à faire face aux effets de la crise. Elle a notamment procédé à une évaluation régionale des incidences de la crise, qui a été une contribution au rapport global de l'ONU sur « *The Global Economic and Financial Crises: Regional Impacts, Responses and Solutions* » (Les crises économique et financière mondiales: Incidences, réactions et solutions au niveau régional). Le rapport qui a été produit conjointement par les cinq commissions régionales de l'ONU, a enrichi les débats à la Conférence de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et ses incidences sur le développement, qui s'est tenue à New York en juin 2009. La CEA a également présenté un document sur « *The Impact of the Global Economic Crisis on trade and Investment in Africa* » (Les incidences de la crise économique mondiale sur le commerce et l'investissement en Afrique) à la réunion du Comité des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale (Comité des Dix) tenue le 14 juillet 2009 à Abuja (Nigéria). La réunion a été l'occasion d'examiner les incidences des crises financière et économique sur le commerce et a formulé des recommandations sur les mesures appropriées pour y faire face.

9. Concernant les négociations sur les accords de partenariat économique (APE), la CEA a, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC), élaboré un modèle pour les négociations sur les APE. Le modèle a été élaboré pour donner suite aux appels lancés par les divers organes statutaires de l'UA ainsi que par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, afin qu'il y ait une harmonisation et une coordination des positions des pays africains au cours des négociations sur les APE. Le modèle d'APE de référence a été approuvé par les ministres africains du commerce, en tant que document devant guider les négociateurs africains sur les APE ainsi que les CER dans les négociations avec l'UE en vue de parvenir à des accords complets sur des APE. La CUA a, depuis, convoqué deux importantes réunions, la dernière s'étant tenue à Gaborone en juillet 2009, pendant laquelle le modèle a été utilisé comme référence pour coordonner les positions de négociation des CER.

10. La CEA a également entrepris, par l'intermédiaire de son Centre africain pour les politiques commerciales, un certain nombre d'activités liées au commerce. Concernant l'aide pour le commerce, la CEA a travaillé avec les CER et le Groupe africain à Genève pour faire en sorte que les attentes des pays africains en matière d'aide pour le commerce soient prises en compte dans les mécanismes régionaux et mondiaux. Un bon exemple est celui du Projet pilote d'aide pour le commerce du Corridor Nord-Sud qui a été lancé lors du Sommet tripartite COMESA-CAE-SADC. La CEA a également contribué au deuxième examen global concernant l'aide pour le commerce qui a débouché, en juillet 2009, sur un programme de travail global sur l'aide pour le commerce pour la période 2009-2011. Au titre du programme de l'aide pour le commerce, la CEA a également aidé à réaliser une étude de faisabilité sur l'établissement de ports secs en Éthiopie. Le rapport de l'étude est déjà utilisé comme outil de mobilisation de ressources. Dans le cadre du processus de validation de l'étude de faisabilité, le projet de rapport a été examiné par les principaux acteurs internationaux en Éthiopie lors d'un atelier organisé par la CEA en novembre 2009 à Addis-Abeba.

11. Dans le cadre du soutien qu'il fournit à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le CAPC a également apporté son concours pour l'organisation de deux ateliers sur la Zone de libre-échange de la SADC et les barrières non tarifaires, à Johannesburg et à Durban en novembre 2009. Des ateliers similaires ont été organisés à l'intention des fonctionnaires et du secteur privé au Malawi et au Lesotho en décembre 2009. Lors des ateliers, des exposés ont été faits sur les règles d'origine de la SADC, la documentation et les procédures douanières et le système pour l'établissement en ligne de rapports sur les barrières non tarifaires du Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la SADC. Les participants ont reçu une formation sur le mode d'utilisation des éléments de base du système, notamment la présentation de réclamations, les formulaires pour consigner les plaintes au sujet des barrières non tarifaires et les rapports sur les sites consultés.

Sécurité alimentaire et développement durable

12. Au titre de ce sous-programme, la CEA a poursuivi son objectif visant à renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques, stratégies et programmes tenant compte des synergies entre l'agriculture et l'environnement, dans le but de promouvoir le développement durable en Afrique. En conséquence, les activités menées au titre du sous-programme ont consisté essentiellement à fournir un soutien sur le plan politique pour la mise en œuvre du programme de l'Afrique en matière

de changements climatiques, à promouvoir la sécurité alimentaire et le développement agricole et à renforcer la capacité de gestion des terres en Afrique.

13. Dans la période précédant le Sommet de Copenhague en décembre 2009 sur les changements climatiques, la CEA a organisé une série d'activités préparatoires tout au long de 2009 pour aider à bien préparer la position commune de négociation de l'Afrique et bâtir une coalition autour de ses principales préoccupations, ainsi que des résultats attendus du Sommet et au-delà. Le soutien de la CEA prenait en compte les décisions et résolutions pertinentes du Sommet de l'Union africaine et d'autres organes ministériels africains concernés, dont notamment la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et la Conférence conjointe des ministres africains des finances de l'Union africaine et de la CEA. Lors du Sommet de Copenhague, le secrétariat de la CEA s'est régulièrement entretenu avec les négociateurs et décideurs de l'Afrique sur les changements climatiques et a apporté des contributions de fond à un certain nombre d'autres réunions connexes et manifestations tenues en marge du Sommet.

14. Les résultats du Sommet de Copenhague intéressant l'Afrique sont notamment les suivants: a) accord sur le maintien du Protocole de Kyoto; b) nécessité urgente de renforcer l'action et la coopération internationale sur l'adaptation, de façon à réduire la vulnérabilité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires et l'Afrique; et c) reconnaissance du fait qu'il faut fournir aux pays en développement de nouveaux financements additionnels, prévisibles et suffisants et un meilleur accès à ces financements pour favoriser et soutenir des actions plus énergiques. La CEA continuera à intervenir activement pour donner suite aux engagements du Sommet de Copenhague, notamment pour soutenir les négociations sur un régime international global sur le changement climatique au-delà du Protocole de Kyoto et l'élaboration d'un cadre global pour des programmes africains portant sur le changement climatique. À cet égard, un programme de travail est en train d'être élaboré par le nouveau Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC), aux fins de poursuivre le travail entamé à Copenhague et de fournir aux pays africains le soutien technique dont ils ont besoin pour relever le défi du changement climatique.

15. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole, la CEA, en étroite partenariat avec la FAO, a mené plusieurs activités pour assurer le suivi de la Déclaration relative à l'investissement dans l'agriculture, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA à Syrte (Libye), lors du Sommet de l'UA de juillet 2009, pour accélérer le développement de chaînes de valeur des produits agricoles stratégiques dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. À cet égard, l'accent a été tout particulièrement mis sur le soutien au développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie. Ainsi la CEA et la FAO ont achevé une étude conjointe sur le développement des chaînes de valeur des oléagineux en Afrique de l'Est. Les conclusions et recommandations de l'étude serviront à élaborer un plan sous-régional de développement de l'agriculture. En outre, la CEA collabore avec la CUA, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), la FAO, la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) à la publication d'un recueil sur les meilleures pratiques en matière de partenariat public-privé dans l'agro-industrie et l'agroalimentaire en Afrique ainsi qu'au lancement de l'Initiative africaine de développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique en 2010.

16. Dans le domaine de la gestion de la politique foncière, la CEA a entrepris, durant l'année écoulée, plusieurs activités pour assurer le suivi du lancement réussi d'un cadre et de principes directeurs panafricains de la politique foncière, initiative conjointe de la CUA, de la CEA et de la BAD. À cet égard, cinq ateliers sous-régionaux multipartites ont été tenus durant l'année pour examiner le projet de cadre avant qu'il ne soit adopté par le Sommet de l'Union africaine en juillet 2009. L'Initiative sur les politiques foncières a donné plus de visibilité aux questions foncières en Afrique aux niveaux sous-régional, régional et continental. Une meilleure gestion des terres est également une stratégie essentielle pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, l'amélioration de la gestion de l'écosystème et la réduction de la pauvreté dans la plupart des pays africains. L'Initiative a contribué à la rédaction d'une nouvelle loi foncière au Kenya. À la demande d'autres États membres, la CEA s'emploie également à élaborer la deuxième phase de l'Initiative qui comprendra: a) l'élaboration plus poussée et le maintien du mécanisme virtuel pour l'administration de la politique foncière; b) la mise au point de critères et d'indicateurs pour le suivi des progrès en matière de réformes foncières; c) le renforcement des compétences, les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine de l'administration foncière ainsi que de l'élaboration et de l'application des politiques.

Gouvernance et administration publique

17. Au titre de ce sous-programme, la CEA a pour objectif de renforcer et de préserver les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance en Afrique, ainsi que d'assurer une participation populaire au processus de gouvernance et de développement afin de consolider les bases du développement durable.

18. À l'appui de cet objectif, la CEA a entrepris diverses activités visant à améliorer la bonne gouvernance en Afrique, en mettant un accent tout particulier sur le renforcement de l'administration publique et de la gestion du secteur privé en vue d'une prestation efficace des services; la promotion du développement du secteur privé; le renforcement du rôle et de la capacité de la société civile et l'appui au processus du Mécanisme africain d'évaluation intra-africaine (APRM), afin de renforcer les pratiques de gouvernance en Afrique. Elle a, à cet égard, entrepris notamment des travaux de recherche et organisé des réunions, des séminaires et des ateliers pour faciliter l'échange de données d'expérience et améliorer la capacité des parties prenantes dans le domaine de la gouvernance.

19. Le secrétariat de la CEA a publié et lancé en 2009 la deuxième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* (AGR II). Ce Rapport qui évalue et suit les progrès en matière de gouvernance en Afrique est le rapport périodique le plus exhaustif de son genre sur le continent. Il porte en particulier sur la gouvernance politique et économique, le développement du secteur privé et la gouvernance des entreprises, les poids et contrepoids vis-à-vis du pouvoir politique, l'efficacité institutionnelle et l'obligation redditionnelle de l'exécutif, les droits de l'homme et l'État de droit, la corruption et le renforcement de la capacité institutionnelle. La deuxième édition du Rapport couvre 35 pays africains. Sa principale conclusion est que l'Afrique a, durant les cinq dernières années, accompli peu de progrès sur le plan de la gouvernance. Les progrès en matière de gouvernance politique ont été mitigés. S'il y a eu des améliorations en ce qui concerne la représentation politique, les élections pluralistes, les systèmes de parti et les systèmes électoraux sont encore faibles et très peu institutionnalisés, les élections se révélant comme un déclencheur de conflits plutôt que comme un mécanisme de règlement de conflits. Il y a eu de légères améliorations sur le plan de l'obligation

redditionnelle de l'exécutif, avec des contrepoids exercés par les autres acteurs et institutions de gouvernance - étatiques comme non étatiques.

20. Des progrès ont été enregistrés dans le domaine économique. La gouvernance économique, la gestion du secteur public, le développement du secteur privé et la gouvernance des entreprises ont fait l'objet de politiques progressives qui ont entraîné une croissance régulière de l'économie de nombreux pays africains. De nombreux défis de taille demeurent cependant. La gestion du système fiscal est déficiente, la prestation de services à la plupart des couches de la population n'est toujours pas satisfaisante et la corruption est un problème majeur pour le progrès économique durable et le développement en Afrique. La corruption compromet la capacité de l'Afrique de réaliser son plein potentiel de développement. Pour soutenir les modestes progrès réalisés dans le domaine de la gouvernance en Afrique, il faut constamment renforcer la capacité dans les domaines essentiels. Un tel renforcement des capacités devrait être introverti, avoir une base régionale et nationale et tirer parti du riche capital humain de l'Afrique qui se trouve dans la diaspora.

21. Le Rapport - lancé dans les 35 pays étudiés - est une publication majeure de la CEA qui découle de son projet sur le terrain intitulé « Suivre et mesurer les progrès vers la bonne gouvernance en Afrique », qui a été lancé en 2000. Ce projet a été lancé essentiellement en raison du nouveau consensus sur le fait que l'Afrique doit, pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus et préserver les récents progrès dans le domaine de la croissance économique, instaurer un environnement favorable de bonnes pratiques en matière de gouvernance. S'il est encore trop tôt pour constater les effets de cette politique, certaines utilisations intéressantes du Rapport ont été notées. Par exemple, les conclusions et recommandations du premier Rapport sur la gouvernance ont solidement installé le processus de l'APRM dans de nombreux pays africains. Le projet fournit également un cadre valable dans lequel peut être mis en œuvre le programme de gouvernance qui a été adopté par le Comité des chefs d'État chargé de la mise en œuvre du NEPAD.

22. Dans le domaine de la gestion du secteur public, plusieurs rapports et analyses ont été établis et diffusés durant la période considérée. Ils ont servi de documents techniques de base pour certaines des réunions organisées par le secrétariat. Il s'agissait d'une publication technique sur les innovations et les meilleures pratiques en matière de réformes du secteur public, établie sur la base d'études de cas de pays concernant l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya et le Nigéria. S'inspirant des travaux de recherche qu'elle mène actuellement dans le domaine de la lutte contre la corruption, la CEA a également continué à aider à préparer le programme de l'Afrique pour la lutte contre la corruption, en élaborant un programme régional de lutte contre la corruption qui sera conjointement mis en œuvre avec la Commission de l'UA et le PNUD, grâce notamment à un soutien technique au Comité anticorruption de l'UA, récemment créé.

23. S'agissant de l'APRM, la CEA a continué à jouer un rôle d'institution partenaire stratégique en fournissant un soutien technique au Groupe de personnalités éminentes de l'APRM, au secrétariat de l'APRM et aux pays participant à l'évaluation à chacune des cinq étapes du processus d'évaluation, allant de la mission d'appui dans les pays à la rédaction de documents de base, aux visites d'évaluation dans les pays, à la rédaction et à la publication des rapports de pays, et des programmes d'action nationaux. Il est essentiel que la CEA reste déterminée à assurer l'indépendance, la crédibilité et l'intégrité de l'APRM. À cet égard, des services consultatifs ont été rendus l'année dernière à quatre

pays participant au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, à savoir la République-Unie de Tanzanie, le Mali, le Mozambique, le Lesotho et Maurice sur divers aspects du processus du MAEP.

24. D'autres formes de soutien fourni dans le cadre du processus de l'APRM ont consisté à aider les États membres à créer et à tenir à jour une base de données d'information, en leur permettant notamment d'accéder à des sources de données et à partager l'information et des données d'expérience; à organiser des ateliers de plaidoyer et de sensibilisation pour bien faire comprendre aux différentes parties prenantes le rôle qu'elles jouent dans le processus. La CEA a notamment aidé les organisations de la société civile (OSC) et les réseaux d'organisations non gouvernementales à renforcer leur participation au processus de l'APRM, compte tenu du fait que leur participation est essentielle pour améliorer la gouvernance démocratique et le développement économique et social en Afrique.

25. Afin d'atteindre les OMD d'ici 2015, une ressource importante qui est restée inexploitée jusqu'ici est le secteur privé. À cet égard, le travail que la CEA mène dans le domaine du développement du secteur privé, a pour objet d'apporter une contribution substantielle au renforcement des partenariats public-privé et de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises. Compte tenu des rôles complémentaires des secteurs public et privé dans le développement durable, le secrétariat de la CEA a organisé une série d'activités ayant pour objet de renforcer la participation du secteur privé dans des secteurs stratégiques vitaux tels que l'infrastructure, l'énergie, l'agriculture et l'agro-industrie et la prestation des services publics.

26. Précisément, la CEA a mené plusieurs activités au cours de l'année dernière, notamment des travaux de recherche, des études et des réunions techniques pour partager les meilleures pratiques sur les stratégies et approches pour la promotion du développement du secteur privé en Afrique. Ces activités visaient essentiellement à renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises grâce à la promotion de politiques et programmes qui permettent un plus large accès des PME aux financements, à la technologie et à la main-d'œuvre. Par exemple, la CEA et le Gouvernement de la République de Corée ont organisé la Conférence Corée-Afrique sur l'investissement en décembre 2009 sur la promotion des opportunités d'investissement dans l'infrastructure et l'énergie. Ont participé à cette Conférence 120 entreprises de la République de Corée et plusieurs représentants de haut niveau des secteurs public et privé en Afrique. Les bénéfices immédiats du Forum pour les pays africains ont été notamment l'identification de projets viables et d'opportunités d'affaires pour l'investissement et le financement par des sociétés de la République de la Corée; et l'institutionnalisation de réseaux entre entreprises africaines et celles de la République de Corée. Pour aider les PME à résoudre certaines des contraintes auxquelles elles se heurtent, telles que l'accès au financement et à la technologie, la CEA apporte également son concours pour l'établissement de réseaux et de liens entre entreprises aux niveaux régional et sous-régional.

27. La croissance exponentielle des organisations de la société civile (OSC) africaines au cours des dernières années, l'émergence de tendances nouvelles telles que la prolifération de réseau d'OSC spécialisées et l'établissement de réseaux d'ONG sous-régionaux, nécessitent un nouveau cadre pour guider les activités que la CEA mène en appui aux OSC et à d'autres acteurs non étatiques pour leur permettre de jouer un rôle significatif dans le processus de développement. À cet égard et dans le cadre des efforts visant à définir un processus d'engagement structuré entre la CEA et les OSC, le Centre africain de la société civile a été ressuscité en 2009 afin de promouvoir la participation populaire et de renforcer la capacité des organisations de la société civile (OSC) en Afrique. Le Centre sert également

de dépositaire de l'information pertinente et disponible en temps utile sur des questions concernant la société civile dans le développement et la gouvernance et facilite l'établissement de liens effectifs fondés sur des programmes entre les OSC africaines et la communauté internationale de développement.

28. Durant la période considérée, la CEA a organisé plusieurs réunions et ateliers portant sur le développement de la société civile et les moyens de l'intégrer au processus politique en Afrique. Il s'est agi d'un atelier de réflexion sur la redynamisation du Centre africain de la société civile en décembre 2009; d'une consultation pour examiner le rôle des OSC africaines dans la consolidation de la paix et l'édification de l'État, tenue à Juba (Soudan) en décembre 2009; d'un atelier de consultation sur l'équité climatique, organisé en collaboration avec l'Alliance panafricaine pour la justice climatique afin de préparer les OSC africaines à participer à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), en octobre 2009, et d'un atelier pour partager les pratiques optimales visant à renforcer la demande du citoyen pour la bonne gouvernance afin d'améliorer la gouvernance participative et la responsabilisation sociale, conjointement organisé avec Overseas Development Institute (ODI). Le secrétariat de la CEA a également mené une étude pour évaluer l'impact et l'efficacité des organisations de la société civile africaine en ce qui concerne le développement et le processus de gouvernance dans six pays africains (Afrique du Sud, Éthiopie, Ghana, Mozambique, Ouganda et Sénégal), qui a permis de recenser les meilleures pratiques pour le renforcement de la contribution des réseaux d'OSC.

Information, science et technologie au service du développement

29. Les activités de la CEA, au titre de ce sous-programme, visent à renforcer et à asseoir une société africaine de l'information, ainsi qu'à renforcer les capacités en matière de formulation, d'adaptation et de mise en œuvre des politiques et des programmes appropriés dans les domaines de la science et de la technologie.

30. Au cours de la période considérée, la CEA a continué à renforcer la capacité des États membres de formuler, d'exécuter et d'évaluer les stratégies et plans relatifs à l'information au service du développement. Grâce au soutien important et à l'assistance de la CEA, sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Niger, Nigéria et Rwanda) ont accompli des progrès dans l'exécution de leurs plans et politiques relatifs à l'infrastructure nationale d'information et de communication pendant l'année écoulée grâce à des stratégies pour l'application des TIC dans divers secteurs, dont la santé, l'administration, le commerce, l'éducation et l'agriculture. À l'échelon sous-régional, l'Initiative e-SADC, dont l'objectif était de définir un cadre pour la mise en œuvre de la société de l'information dans la sous-région, a été lancée en collaboration avec le secrétariat de la SADC. L'Initiative visait notamment les objectifs suivants: promouvoir l'harmonisation des politiques de TIC à l'échelon régional; renforcer les capacités dans le domaine des cyberapplications et encourager les partenariats public-privé. L'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, Maurice, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont adopté le Cadre et commenceront à l'appliquer en 2010.

31. Concernant la formulation et la mise en œuvre des politiques relatives aux TIC, un aspect important des activités de la CEA, a consisté à élaborer des politiques nationales de géo-information, notamment à les intégrer dans les plans et les politiques relatifs à l'infrastructure nationale

d'information et de communication. À cet égard, la CEA a fourni une assistance technique à plusieurs États membres pour la création de bases de données spatiales sur des fichiers de données fondamentales et thématiques, notamment la base de données sur l'infrastructure de transport; la base de données numériques sur les limites administratives du deuxième niveau (SALB); la base de données du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA), qui sert à la conception et à l'exécution des schémas directeurs des États membres; la cartographie des OMD; la base de données des chaînes de valeur pour les principaux produits agricoles, qui permet aux pays de répertorier les zones qui sont propices à la production de cultures données; et la base de données SIG sur la santé, qui a été créée à l'intention de l'Éthiopie et installée dans tous les centres de santé du pays, permettant ainsi d'entrer rapidement en contact avec le personnel et les centres de santé en cas d'urgence.

32. En février 2010, la CEA a lancé le Cadre africain pour l'innovation en vue d'orienter le développement de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique. Le document-cadre, « *Unlocking Africa's Future: Towards an African Innovation Framework* » (Assurer l'avenir de l'Afrique: vers un cadre pour l'innovation), est le résultat des activités menées par la CEA pour mettre en application les décisions prises à la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, tenue en mars 2008. Ce document recense plusieurs domaines d'intervention prioritaires pour le développement de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, y compris la vision, la planification et la gouvernance stratégiques; les enseignements primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel; les politiques spécifiques et les catalyseurs; les médias et la sensibilisation du public. Le Cadre africain pour l'innovation constituera la base à partir de laquelle la CEA fournira de façon régulière un soutien et une assistance aux États membres pour l'élaboration de stratégies nationales dans les secteurs de la science, de la technologie et de l'innovation.

33. En se fondant sur le Cadre africain pour l'innovation, une dizaine de pays (Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Malawi, Mali, Nigéria, Rwanda, Swaziland et Zambie) se sont engagés dans un processus visant à adapter ledit Cadre à leur système national relatif à la science, à la technologie et à l'innovation. En outre, le Gouvernement mozambicain a bénéficié de l'assistance pour la mise en œuvre de sa stratégie dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Au nombre des autres réalisations dans ce domaine, on peut retenir la création d'un Fonds africain de dotation pour l'innovation; le lancement du projet *African Science to Business Challenge* qui vise à renforcer les liens entre la communauté scientifique et la communauté d'affaires; la création du site web *Access to Scientific Knowledge in Africa* pour permettre d'accéder à la connaissance scientifique et l'élaboration de directives pour la recherche sur la santé en Afrique.

34. La CEA a également fourni un soutien technique et financier aux États membres dans le cadre de la préparation du Sommet des chefs d'État de l'Union africaine, qui s'est tenu en 2010 sur le thème « Technologie de l'information et de la communication en Afrique: défis et perspectives pour le développement ». Ainsi, la CEA et la Commission de l'UA ont organisé conjointement, en novembre 2009, une Conférence extraordinaire des ministres africains chargés des technologies de l'information et des communications, à Johannesburg. Les participants ont adopté la Déclaration Oliver Tambo par laquelle les pays africains s'engagent à développer les TIC dans le cadre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » (AISI) et le Réseau mondial de ressources en cyberpolitique. La Déclaration invitait la CEA et l'UA à travailler de concert pour préparer un projet de convention régionale ainsi qu'un projet de cadre réglementaire pour les cyberactivités (y compris les transactions électroniques, la cybersécurité et la protection des données personnelles) qui seront adoptés avant la fin de l'année 2012.

En outre, la CEA a contribué à la participation de plus de 20 journalistes et lauréats des prix de la technologie dans l'administration en Afrique (TIGA) au Sommet de l'UA.

Coopération économique et intégration régionale

35. Les activités menées par la CEA au titre de ce sous-programme ont pour objet de promouvoir une coopération économique effective entre les États membres et de renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique par le biais d'échanges intra-africains accrus et d'une intégration physique plus poussée, en mettant un accent particulier sur le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles, conformément à la vision de l'Union africaine.

36. Pendant la période considérée, la CEA a continué de soutenir le processus d'intégration africaine grâce à la publication phare biennale, « Évaluation de l'intégration régionale en Afrique », qu'elle produit conjointement avec la CUA. La CEA et la Commission de l'UA ont commencé à préparer, en collaboration avec la BAD, la quatrième édition de ce Rapport (2009). Fort du succès des trois précédentes éditions de « l'Évaluation de l'intégration régionale en Afrique », qui ont porté sur des thématiques importantes ayant trait à l'intégration africaine, la quatrième édition traitera des échanges intra-africains et proposera des moyens d'action pour surmonter les défis et les contraintes liés à ces échanges.

37. Le rapport portera sur divers sujets et questions dont les contraintes concernant l'offre; les possibilités d'échanges intra-africains; la facilitation des échanges notamment les problèmes propres aux pays enclavés et le fonctionnement des institutions de gestion des couloirs de transport; les infrastructures et les goulets d'étranglement ainsi que les coûts de la pratique des affaires et les systèmes de paiement. À partir de quelques études de cas, la quatrième édition du Rapport examinera également la nature et l'importance des échanges dans l'économie informelle et les dimensions de l'égalité homme-femme dans les échanges intra-africains. Le Rapport contribuera de façon significative à la prise de décisions à l'appui des échanges intra-africains et de l'intégration régionale aux échelons national, sous-régional et régional.

38. La CEA a également continué à encourager les États membres à prendre en compte et à mettre en œuvre, à l'échelon national, les protocoles et les accords des CER et de l'UA sur l'intégration africaine. Dans ce cadre, le secrétariat de la CEA a, par le biais du Bureau sous-régional de Lusaka, organisé en mai 2009 à Maputo, un Forum sur la prise en compte de l'intégration régionale et de la législation de la SADC dans les plans nationaux de développement. Ont pris part à ce Forum, des représentants des gouvernements du Lesotho, de Maurice, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie, de la Commission africaine et de la SADC. À l'issue de la réunion, il a été adopté un cadre pour la prise en compte des questions d'intégration régionale et de la législation de la SADC dans les politiques et plans nationaux des États membres de la SADC. La CEA a également créé un réseau du savoir pour la SADC, qui servira de plate-forme de discussion entre les États membres et leurs partenaires sur les questions d'intégration régionale.

39. Pour faciliter le suivi des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration régionale en Afrique, la CEA a créé un Observatoire - sur un site web - sur cette question. L'Observatoire, qui fait partie de la plate-forme de gestion du savoir de la CEA, est devenu une importante source d'informations non seulement pour les décideurs des CER et les États membres mais également pour les autres acteurs. Il

fournit en temps voulu des informations utiles sur les progrès, les problèmes et d'autres aspects de l'intégration régionale sur le continent. Il offre, en outre, une plate-forme de dialogue et d'échanges d'idées sur le processus d'intégration régionale en Afrique.

40. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'appui au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la CEA a animé, au cours de l'année écoulée, deux réunions techniques d'équipes spéciales nationales sur les politiques relatives au commerce régional et les produits sensibles. Grâce à ces réunions techniques, les 19 États membres du COMESA sont parvenus à un consensus sur une politique commerciale harmonisée et l'établissement de listes de produits sensibles. Cette démarche a permis, à terme, de lancer avec succès l'Union douanière du COMESA en 2009. Dans le cadre de cette Union, les pays du COMESA sont convenus de mettre en œuvre une politique commerciale régionale harmonisée, qui comprend l'adoption d'un tarif extérieur commun, une nomenclature commerciale et des documents douaniers harmonisés. Tous ces éléments visent à renforcer les échanges à l'intérieur du COMESA en particulier et du continent en général.

41. En ce qui concerne le développement du transport, la CEA a organisé à Dar es-Salam, en Tanzanie en juillet 2009, en collaboration avec la Commission de l'UA et la Fédération internationale de l'automobile (FIA), une Conférence sur la sécurité routière. Cette réunion a regroupé plus d'une centaine de décideurs et d'experts des ministères chargés du transport, des infrastructures, de la santé, et de l'éducation, de la sécurité routière et de l'application du code de la route, ainsi que des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. Les participants ont échangé leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques en matière de sécurité routière en s'appuyant sur des études de cas sur le Cameroun, l'Éthiopie, le Maroc, le Niger, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Un certain nombre de recommandations visant à améliorer la sécurité routière en Afrique ont également été adoptées en vue de leur application par les États membres.

42. Dans le secteur de l'énergie, la CEA a organisé, en juin 2009, un voyage d'études pour 15 responsables et experts du Burundi, du Mali, de la Mauritanie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Sénégal. Cette activité avait pour objet de mieux faire comprendre aux participants le fonctionnement et la gestion des marchés régionaux d'électricité et d'échanger les bonnes pratiques en matière de gestion et d'utilisation de l'énergie. La CEA a, par ailleurs, lancé une étude sur un mécanisme d'autofinancement du Pool énergétique de l'Afrique centrale, en guise de solution aux difficultés de mobilisation des cotisations des services publics membres pour alimenter son budget de fonctionnement. Le mécanisme proposé prévoit un prélèvement sur les ventes d'électricité pour permettre la création d'une source de financement durable permettant de faire fonctionner le Pool.

43. En novembre 2009, la CEA a également organisé un atelier sur le renforcement des capacités dans le domaine de la préparation des accords d'achat d'énergie à l'intention des participants des pays membres du Pool énergétique de l'Afrique de l'Est. L'atelier avait pour objectif principal de les doter de compétences en matière de négociation de contrats d'achat d'énergie. Cette activité a été organisée en partenariat avec la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, dans le cadre du projet financé par le Compte de développement, sur le renforcement des capacités d'accès interrégional à l'électricité et à l'approvisionnement électrique en Afrique.

Égalité entre les sexes et rôle des femmes dans le développement

44. Dans le cadre de ce programme, les activités de la CEA ont consisté à aider les États membres à parvenir à l'égalité des sexes en prenant en compte la problématique homme-femme et en autonomisant les femmes. En outre, les activités menées dans le cadre de ce sous-programme visaient à renforcer la capacité des États membres de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de plans et stratégies pour la promotion de la femme, convenus aux échelons international et régional et à établir les rapports y afférents. Pour soutenir ces objectifs, la CEA a mené, au cours de la période considérée, plusieurs activités dont l'organisation de l'Évaluation régionale africaine du Programme d'action de Beijing; le lancement de l'édition 2009 du *Rapport sur les femmes en Afrique*; la préparation et la mise en service d'un guide sur la prise en compte de la problématique homme-femme dans les politiques macroéconomiques; le renforcement des capacités pour la production de statistiques ventilées par sexe et la mise en service de l'Observatoire des droits de la femme africaine.

45. Dans le cadre de ses activités de suivi des grandes conférences et sommets internationaux, la CEA a organisé la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 15) en novembre 2009 à Banjul en Gambie. Cette Conférence a regroupé près de 1 000 délégués – ministres de la condition féminine, spécialistes de l'égalité entre les sexes, organisations de la société civile et autres acteurs – dans le but d'évaluer les progrès accomplis en Afrique, depuis le Sommet de Beijing, qui a eu lieu il y a 15 ans; de recenser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des douze domaines critiques du programme d'action de Beijing et de proposer des actions sur lesquelles l'Afrique doit porter son attention au cours des cinq prochaines années.

46. La Déclaration ministérielle adoptée à l'issue de cette Conférence a mis l'accent sur sept domaines clefs considérés comme importants pour la femme africaine: a) l'autonomisation économique grâce à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois, à la protection sociale et aux TIC; b) la paix, la sécurité et le développement; c) la lutte contre la violence à l'égard des femmes; d) la représentation des femmes et leur participation dans toutes les sphères de prise de décisions; e) la santé sexuelle et procréative et la lutte contre le VIH/sida; f) le changement climatique et la sécurité alimentaire et g) le financement de la promotion de l'égalité entre les sexes. La Déclaration de Banjul constituera la base du plan d'action devant être mis en œuvre par les États membres aux échelons national, sous-régional et régional et a représenté la contribution de l'Afrique à l'évaluation mondiale du Programme d'action de Beijing qui a eu lieu à la Commission de la condition de la femme, à New York du 1^{er} au 12 mars 2010.

47. Au cours de la période considérée, la CEA a également établi l'édition 2009 du *Rapport sur les femmes en Afrique* dont le lancement a eu lieu à Banjul, lors du troisième examen quinquennal du Programme d'action de Beijing. Le Rapport examine la situation de l'égalité entre les sexes en Afrique et met en exergue les difficultés rencontrées par les pays pour garantir aux femmes le plein exercice de leurs droits du fait de la persistance de croyances culturelles et religieuses négatives et de préjugés à l'égard des femmes. Se fondant sur l'Indice du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), le Rapport sur les femmes en Afrique a utilisé des méthodes qualitatives et quantitatives de collecte et d'analyse des données pour évaluer les inégalités. Pour résumer, on peut dire que l'IDISA comprend trois volets: le pouvoir social (les capacités) qui a trait aux questions relatives à l'éducation et à la santé; le pouvoir économique (les opportunités) qui évalue l'accès aux

moyens de production et le pouvoir politique (le pouvoir d'action) qui se rapporte à la représentation des femmes dans la sphère publique et dans les organisations de la société civile. L'Indice a été expérimenté dans 12 pays et le Rapport est en grande partie constitué par les résultats de cette expérimentation. L'opération sera élargie à 23 autres pays en 2010.

48. Au cours de l'année 2009, la CEA a publié le *Guide sur l'intégration des questions de l'égalité entre les sexes dans les politiques macroéconomiques*, élaboré pendant la période biennale précédente. Ce guide est un recueil de méthodologies et d'outils, qui utilisent les données sur les budgets-temps, le modèle prenant en compte l'égalité entre les sexes et l'élaboration de budgets soucieux de l'égalité homme-femme pour évaluer et intégrer le travail non rémunéré des femmes dans les instruments de planification et de politiques macroéconomiques. Le manuel de collecte des données sur les budgets-temps est en cours d'expérimentation à Djibouti et au Ghana afin de renforcer la capacité des statisticiens, des responsables de la comptabilité nationale et des spécialistes de l'analyse des politiques à collecter, analyser et intégrer les données statistiques micro et macroéconomiques ventilées par sexe dans les politiques et instruments nationaux de planification. Par ailleurs, trois ateliers sous-régionaux ont été organisés en 2009 (au Cameroun, au Ghana et au Zimbabwe) dans le but de renforcer les capacités des bureaux de statistique des pays africains et des mécanismes de promotion de l'égalité entre les sexes dans les domaines de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données ventilées par sexe. Plus de 82 experts de 32 pays ont pris part à ces ateliers et six pays ont déjà soumis leur plan d'action pour la préparation des enquêtes nationales sur les ménages. Cette étape sera suivie d'un appui consultatif technique en 2010.

49. Lancé en août 2008 en vue de favoriser la diffusion et l'échange d'informations entre les États membres, l'Observatoire des droits de la femme africaine est devenu pleinement opérationnel en 2009. Grâce à son site web (<http://awro.uneca.org/>), son bulletin de liaison et autres publications, l'Observatoire constitue une importante source d'informations sur les résultats de recherche, les bonnes pratiques et les activités concernant les droits fondamentaux de la femme en Afrique.

Soutien aux activités de développement au niveau sous-régional

50. Pour faire face aux problèmes de développement que rencontrent les différentes parties de l'Afrique, il convient souvent d'adopter une approche sous-régionale qui est possible grâce aux bureaux sous-régionaux (BSR) présents dans chacune des cinq sous-régions que compte le continent. Ces bureaux sont situés à Rabat pour l'Afrique du Nord, à Yaoundé pour l'Afrique centrale, à Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, à Kigali pour l'Afrique de l'Est et à Lusaka pour l'Afrique australe. Les activités de ces bureaux sont déterminées par les besoins et les priorités de chaque sous-région. Toutefois, la grande priorité commune à tous ces bureaux est de promouvoir et d'accélérer le processus d'intégration régionale au niveau sous-régional, en jouant un rôle de premier plan dans la mise en œuvre d'activités opérationnelles ayant trait aux priorités propres à chacune des régions, dans le cadre général de la mise en œuvre du NEPAD et de la réalisation des OMD.

51. Au cours de la période considérée, les bureaux sous-régionaux ont continué à intensifier leur appui aux États membres et aux CER en renforçant leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques harmonisées dans les domaines du commerce, des infrastructures, du renforcement des capacités humaines, de la prise en compte de la problématique homme-femme, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À cet effet, les BSR ont organisé divers ateliers et réunions, notamment la réunion

annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (CIE), participé aux réunions des organes directeurs des principales CER, fourni un soutien technique à la demande, aux États membres, aux CER et aux autres OIG sur les questions institutionnelles et sectorielles à l'appui des efforts d'intégration.

52. Les bureaux sous-régionaux ont également compilé et diffusé des rapports et des études sur diverses questions économiques et sociales qui sont soumises aux CIE. Ils ont, en outre, continué à renforcer leur collaboration avec les autres organismes des Nations Unies ainsi que leur participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des OMD. Ils ont aussi pris des mesures visant à améliorer la coordination des activités des Nations Unies à l'échelon sous-régional en convoquant des réunions de coordination sous-régionales des organismes des Nations Unies, comme l'a préconisé le Mécanisme de coordination régional, notamment la mise en œuvre d'activités conjointes convenues par les groupes thématiques dudit Mécanisme à l'échelon sous-régional.

53. En général, la principale priorité des bureaux sous-régionaux au cours de l'année écoulée a été la mise en œuvre du programme pluriannuel de coopération convenu entre ces bureaux et les CER respectives. La section suivante présente quelques résultats concrets obtenus par chaque BSR dans le cadre de l'exécution dudit programme.

i) Bureau sous-régional en Afrique du Nord

54. En 2009, la mise en œuvre du programme de travail de ce Bureau sous-régional a porté essentiellement sur les aspects suivants: le renforcement de la capacité des États membres d'élaborer divers politiques et programmes de développement économique et social, en prêtant une attention particulière à l'égalité entre les sexes; le renforcement des activités de l'Union du Maghreb arabe (UMA) ainsi que les partenariats au niveau sous-régional à l'appui du plaidoyer, de la prise de décisions et de la mise en œuvre et du renforcement des réseaux de savoir.

55. Les participants à un atelier organisé en décembre 2009 ont procédé à un examen critique sans complaisance des résultats du programme de travail pluriannuel pour 2008-2009 avec l'UMA et en ont tiré des enseignements pour la définition et la mise en œuvre des activités qu'il a été convenu d'inscrire au programme pour 2010-2012 dans certains domaines prioritaires concernant l'agriculture, le commerce et l'investissement. La mise en œuvre du programme de travail pluriannuel a contribué à renforcer le secrétariat général de l'UMA et les capacités des États membres de collaborer à la définition des politiques sous-régionales, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la promotion du dialogue entre les décideurs et les associations professionnelles. Au cours de l'année écoulée, le Bureau sous-régional a également entrepris plusieurs activités visant à promouvoir l'éducation et la création d'emplois, objectif qui avait été déclaré prioritaire par les États membres en 2009. Ces activités ont notamment consisté à convoquer un groupe d'experts sur l'éducation et le renforcement des capacités en vue de la création d'emplois en Afrique du Nord, le Forum pour le développement de l'Afrique du Nord, deux réunions sur la crise économique et financière en Afrique du Nord et une réunion sur la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes dans les politiques et les processus de développement dans la sous-région ainsi qu'à organiser un cours sur les statistiques concernant l'économie de l'information.

56. Le Forum pour le développement de l'Afrique du Nord (<http://www.northafricaforum.org>) a été organisé en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des universités maghrébines et françaises sur le thème « Émergence, commerce et capital humain ». La table ronde organisée en même temps que le Forum a également donné aux participants la possibilité de réfléchir sur les moyens d'accélérer la croissance économique et le développement social grâce à des politiques d'investissement fondées sur le développement du capital humain et notamment sur un effort de formation approprié et une intensification des activités de recherche. Les discussions ont principalement porté sur les stratégies visant à promouvoir le plein emploi, à renforcer la compétitivité des économies nord africaines et à remédier à l'inadéquation actuelle entre les programmes de formation et les besoins du marché du travail dans la sous-région.

57. En sa qualité de centre nerveux pour la gestion des savoirs en Afrique du Nord, le Bureau sous-régional a poursuivi ses efforts visant à faire de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique du Nord, un outil encore plus efficace pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès de l'intégration dans la sous-région. Il a également été fait appel à ses services pour la mise en place du Centre de jeunes dirigeants (CJD) en Algérie, au Maroc et en Tunisie, qui sera bientôt étendu à d'autres pays de la sous-région.

ii) Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

58. Au cours de l'année écoulée, le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest s'est largement employé à rendre opérationnel le programme de travail pluriannuel avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en fournissant une assistance technique aux États membres, aux grandes OIG et aux ONG, notamment pour renforcer les capacités de formuler et d'harmoniser les politiques et de mettre en œuvre les programmes.

59. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel, le Bureau sous-régional, agissant en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, a notamment convoqué des réunions, organisé des activités de formation collective et fourni des services consultatifs aux États membres. Il convient de citer en particulier l'organisation du deuxième Forum du secteur privé ouest-africain (février 2009), la préparation du troisième Forum et de la sixième foire commerciale de la CEDEAO devant avoir lieu en septembre 2010 et l'organisation d'une réunion de groupe d'experts sur la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel ainsi que d'un atelier sur le projet de rapport cadre sur les régimes miniers en Afrique (novembre 2009).

60. En novembre 2009, le Bureau régional a organisé une réunion de groupe d'experts en collaboration avec la Commission de la CEDEAO afin d'examiner l'état d'avancement du programme de travail pluriannuel. Les participants ont pris note des résultats à mettre à l'actif du Bureau sous-régional à cet égard et recensé les problèmes à résoudre pour assurer la mise en œuvre effective du cadre de collaboration, à savoir la méconnaissance du programme de travail pluriannuel dans certaines directions de la CEDEAO, le caractère ad hoc des mécanismes internes de collaboration et de coordination dans les deux institutions, l'existence d'activités concurrentes menées par d'autres partenaires de développement et le financement insuffisant des activités programmées. Le Groupe a notamment recommandé de créer un comité chargé d'élaborer un cadre pour la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel, de définir des domaines prioritaires pour les programmes futurs, d'élaborer des stratégies pour la mobilisation des ressources et d'établir un cadre de suivi et d'évaluation

du programme. Le Bureau sous-régional a également organisé en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, une autre réunion de groupe d'experts sur l'insécurité énergétique en Afrique de l'Ouest. Les participants ont souligné les causes de la faiblesse de l'approvisionnement en énergie et la nécessité d'une participation accrue du secteur privé dans le secteur de l'énergie afin d'accroître l'approvisionnement énergétique dans la sous-région. Ils ont également souligné la nécessité d'exploiter des sources d'énergie propre (hydroélectrique, solaire et nucléaire) pour faire face à la crise énergétique dans la sous-région.

61. Le Bureau sous-régional a aidé les États membres et la Commission de la CEDEAO à affronter divers problèmes techniques et de développement. Par exemple, les services consultatifs fournis par le conseiller de la CEA détaché auprès de la Commission, ont facilité la coordination du processus de mise en place du groupe de la préparation et du développement des projets de la CEDEAO en comblant un important déficit de capacités dans les mécanismes et les interventions de la Commission dans le domaine des infrastructures.

iii) Bureau sous-régional en Afrique centrale

62. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a continué de renforcer les capacités des États membres, des CER, des OIG, du secteur privé, des ONG, des universités et des instituts de recherche ainsi que de consolider ses partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir des activités de mobilisation, l'élaboration de politiques et l'exécution de programmes d'intégration sous-régionale en mettant en particulier l'accent sur le développement des infrastructures, le transport aérien, les politiques commerciales, la libre circulation des personnes, le financement du développement, les TIC au service du développement, l'expansion du secteur privé et la reconstruction après un conflit.

63. Le Bureau sous-régional a élaboré plusieurs rapports et publications techniques au cours de l'année, dont sa publication phare intitulée « *Les économies de l'Afrique centrale* », des rapports intérimaires sur l'intégration régionale en Afrique centrale et sur la mise en œuvre du NEPAD et des OMD dans la sous-région et le rapport sur les déficits de financement du plan directeur des transports en Afrique centrale. Au cours de la période considérée, il a également produit plusieurs documents de sensibilisation, dont des revues trimestrielles et des bulletins d'information hebdomadaires, et organisé un certain nombre de réunions et de manifestations, dont la session de 2009 de son comité intergouvernemental d'experts, qui a eu pour thème la reprise économique dans les pays sortant d'un conflit, une table ronde sur la politique budgétaire et la mobilisation des ressources internes, une réunion de groupe d'experts sur les déficits de financement du plan directeur des transports en Afrique centrale, un forum sur la reprise, le relèvement et le développement économique après un conflit en Afrique centrale et une réunion de groupe d'experts sur l'évaluation du programme de travail pluriannuel CEA/CEEAC/CEMAC pour l'Afrique centrale. Ces réunions ont abouti aux résultats ci-après:

- En rassemblant le Bureau sous-régional, la CEEAC et la CEMAC sous une bannière unique, le programme de travail pluriannuel a contribué à la rationalisation des programmes d'intégration régionale en Afrique centrale. Le cadre de programmation a permis d'adopter 55 projets prioritaires ainsi que d'obtenir un large appui de la part des donateurs, plus d'un million de dollars des États-Unis ayant été mobilisés;

- Le Forum sur la reprise après un conflit, organisé en partenariat avec la CEEAC et la BAD, a réuni des responsables de haut niveau, des parlementaires, des experts et des dirigeants de la société civile qui ont pu, pour la première fois au sein d'une tribune sous-régionale, réfléchir à de meilleurs moyens de prévenir les crises en Afrique centrale et aux priorités à assigner à un programme de la CEEAC pour la sortie de conflit;
- Les deux consultations avec les organismes de l'ONU ont abouti à l'adoption d'un programme indicatif commun et à la mise en place d'un mécanisme de coordination sous-régionale, permettant à tous les organismes de l'ONU présents dans la sous-région ainsi qu'à la Banque africaine de développement, de contribuer ensemble à la mise en œuvre du programme UA/NEPAD en Afrique centrale.

64. La mise en œuvre du programme pluriannuel de travail avec la CEEAC et la CEMAC a abouti à d'autres résultats méritant d'être mentionnés, dont les suivants:

- De nouvelles activités ont été mises en chantier en 2009 dans des domaines prioritaires tels que le commerce, la création de corridors de transit et l'harmonisation des codes douaniers. Plusieurs missions consultatives, séminaires et ateliers sur l'intégration régionale ont été organisés afin de fournir un appui institutionnel accru aux CER;
- À la demande de la CEMAC, la CEA a mis au point un modèle de cadrage macroéconomique qui permet d'établir des prévisions économiques et des cadres macroéconomiques ainsi que des évaluations quantitatives de l'impact du programme économique régional de la CEMAC;
- Pour faciliter l'élaboration et l'harmonisation des normes et instruments applicables dans les deux zones de libre-échange – la CEMAC et la CEEAC – la CEA a entrepris pour le compte de la CEMAC, une étude sur le commerce transfrontalier informel afin de mieux renseigner les CER et les États membres sur le commerce intrarégional en Afrique centrale;
- S'agissant du développement de l'infrastructure et des services de transport, une étude sur l'harmonisation des normes de construction des routes a été réalisée à la demande de la CEEAC et un voyage d'étude a été organisé sur la facilitation des transports dans les corridors de transit en Afrique centrale.

65. Le Bureau sous-régional a lancé les « Journées de l'intégration en Afrique centrale », manifestation annuelle qui a pour objet de faire connaître les principales réalisations, les grands défis ainsi que les perspectives en matière d'intégration dans la sous-région. En outre, le Bureau publie une revue trimestrielle, *Les Échos d'Afrique centrale*, et un bulletin d'information hebdomadaire, *Highlights*, où il présente les divers rapports et études qu'il a établis.

66. Dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau régional a participé activement à l'étude de suivi du BCP/PNUAD pour le Cameroun et a contribué à l'élaboration du BCP/PNUAD pour

la Guinée équatoriale. En outre, les deux consultations que le Bureau a organisées avec 10 autres organismes des Nations Unies ont agrandi le cercle des partenaires susceptibles d'aider la CEEAC, la CEMAC et leurs institutions spécialisées à mettre en œuvre des programmes d'intégration sous-régionale, conformément aux priorités de l'UA, et élargi les possibilités de le faire.

iv) Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

67. Au cours de la période à l'examen, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a continué de concentrer une grande partie de son appui décisionnel et de ses activités opérationnelles sur la promotion de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest en renforçant les capacités des États membres et des CER de formuler et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et sectorielles harmonisées. Il a également continué d'approfondir les partenariats avec les États membres, les grandes CER et les autres OIG en vue de répondre à leurs priorités et à leurs problèmes de développement concernant la sous-région, en mettant en particulier l'accent sur la convergence macro-économique, la sécurité alimentaire et le développement durable, les TIC au service du développement, le commerce et la facilitation des transports.

68. La CEA a joué un rôle clef dans la remise en route et le repositionnement de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et a contribué à en définir les orientations et les activités prioritaires. Ainsi, elle a aidé à élaborer le plan stratégique de la CEPGL pour la période 2010-2014. Le Bureau sous-régional a également aidé à élaborer le plan NICI pour la République démocratique du Congo (RDC) et le plan stratégique du Rwanda pour le secteur minier, à trouver des possibilités d'investissement dans des activités portuaires et ferroviaires pour l'Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (AGPAEA), à définir des stratégies de transport pour le Corridor Nord, à formuler des stratégies pour les nouvelles entreprises au Rwanda et à mettre en place dans ce pays l'Institut d'initiation aux TIC pour les dirigeants africains.

69. Afin de faciliter la gestion et le partage des connaissances, l'Observatoire de l'intégration régionale mis en place et hébergé par le Bureau sous-régional a contribué au processus de suivi de l'intégration en Afrique de l'Est. Les principaux instruments d'intégration régionale (traités, protocoles et conventions) y sont périodiquement affichés. L'Observatoire aide à surveiller comment ces instruments sont appliqués, adaptés et intégrés dans les cadres juridiques et réglementaires nationaux. Il facilite également l'évaluation des progrès dans la réalisation des critères de convergence et des objectifs régionaux convenus.

70. S'agissant des partenariats, des entreprises conjointes et des programmes pluriannuels, le Bureau sous-régional a déjà conclu quatre programmes pluriannuels avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté des pays des Grands Lacs et la Commission de l'Océan indien. Les discussions en cours avec la Communauté d'Afrique de l'Est devraient aboutir à la signature d'un tel programme. Ces entreprises communes ont permis au Bureau sous-régional et à ses partenaires de réaliser des économies d'échelle ainsi que de mieux cibler l'exécution des programmes et d'en accroître l'impact. Elles ont également aidé les partenaires à définir des positions communes sur un certain nombre de questions décisives pour le développement de la région, notamment la paix et la sécurité, les politiques commerciales et macro-économiques, la gestion des ressources naturelles, les politiques de

développement social, le développement des transports et de l'infrastructure, le développement industriel et les TIC.

71. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional a continué d'intensifier sa participation aux travaux de l'Équipe de pays des Nations Unies au Rwanda. Il a contribué à diverses activités en vue de la mise en route du programme unique des Nations Unies au Rwanda et participé aux travaux de deux groupes thématiques, à savoir le groupe thématique sur l'environnement et le groupe thématique sur la croissance durable. Ces efforts ont accru la visibilité de la CEA au Rwanda et renforcé ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD et le PNUE; ils ont aussi abouti à l'adoption d'une nouvelle liste d'activités d'intégration régionale au titre du programme unique des Nations Unies au Rwanda. Dans le cadre de l'action visant à renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies travaillant dans la sous-région, le Bureau sous-régional anime actuellement des discussions en vue de la création et du lancement d'un mécanisme de coordination sous-régionale destiné à faciliter la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

v) Bureau sous-régional en Afrique australe

72. Les travaux du Bureau sous-régional en Afrique australe au cours de l'année écoulée ont eu pour objet de renforcer les capacités des États membres et du secrétariat de la SADC, de formuler et de mettre en œuvre des politiques macro-économiques et sectorielles harmonisées dans plusieurs domaines ciblés afin de renforcer l'intégration régionale, en mettant particulièrement l'accent sur la réalisation d'objectifs en matière de développement social et l'intégration dans la sous-région.

73. La principale stratégie d'exécution a été axée sur un programme de travail pluriannuel convenu avec le secrétariat de la SADC qui était surtout destiné à contribuer à l'accélération de l'intégration régionale en Afrique australe. Parmi les autres modalités d'action, on peut notamment citer les activités de plaidoyer, la recherche, l'organisation d'ateliers et de séminaires, les services consultatifs et les activités de renforcement des capacités en vue de l'harmonisation des politiques et de l'intégration régionale.

74. Les aspects économiques de l'intégration régionale ont toujours occupé une place importante dans les travaux du Bureau sous-régional mais il n'en n'a pas toujours été de même pour le développement social. Au cours de la période considérée, on a à nouveau mis l'accent sur les dimensions sociales de l'intégration régionale. Ainsi, le Bureau sous-régional a entrepris plusieurs activités visant à faire davantage prendre conscience de l'importance du développement humain et social et notamment, à renforcer les capacités d'intégrer les questions de développement social dans les processus nationaux de planification. L'un des principaux résultats de ces efforts a été la publication du rapport sur le développement humain pour la région de la SADC, établi conjointement par le Bureau sous-régional et le secrétariat de la SADC.

75. Ce rapport dresse un bilan du développement humain et social dans la sous-région et met en lumière les problèmes qui se posent ainsi que les mesures qui doivent être prises pour atteindre les objectifs en matière de développement social dans les pays de la SADC. Il a pour objet de rassembler des informations à jour et de servir d'ouvrage de référence concernant les meilleurs politiques et stratégies pour promouvoir le développement humain et social dans la sous-région. La CEA a

également aidé le secrétariat de la SADC à élaborer un outil régional de suivi des questions d'égalité entre les sexes pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur le genre et le développement. L'utilisation de cet outil a été approuvée en octobre 2009 par les ministres de la SADC responsables des questions d'égalité entre les sexes et de la condition féminine.

76. L'initiative e-SADC a été finalisée et lancée dans le cadre du programme pluriannuel de travail avec la SADC. Ce projet, qui a été mis sur pied conjointement par la CEA, la SADC et l'Initiative pour une société ouverte en Afrique australe, a pour objet d'examiner les questions de convergence, d'harmoniser les politiques, les infrastructures, les services et les indicateurs relatifs aux TIC et de promouvoir l'utilisation des TIC aux fins de l'intégration régionale. Il s'intéresse également aux principales déclinaisons des services en ligne, par exemple le cybergouvernement et notamment la cyberpolice dans les États membres de la SADC, les cyberparlements et notamment le renforcement du rôle des parlementaires de la SADC, le cybercommerce, la cyberéducation, et la cyberagriculture tout en encourageant les partenariats entre les secteurs public et privé. Les autres résultats importants du programme de travail pluriannuel ont notamment consisté à aider la SADC à mettre en œuvre ses programmes de convergence macro-économique et institutionnelle et notamment, à élaborer un cadre d'intégration financière régionale en vue de l'instauration d'une union monétaire en Afrique australe, ainsi qu'un plan d'action pour l'harmonisation des politiques, des normes et des cadres réglementaires régissant les activités minières dans la sous-région.

Statistiques

77. L'objectif des travaux menés par la CEA au titre de ce sous-programme est d'améliorer la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales clefs, notamment les indicateurs de réalisation des OMD, conformément aux normes et aux bonnes pratiques convenues à l'échelle internationale. Par conséquent, au cours de la période à l'examen, ses travaux ont été axés sur les priorités ci-après: promouvoir et coordonner les activités statistiques en Afrique, mettre en place à la CEA un centre d'échanges de données sur le développement de l'Afrique, mettre en application le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) en Afrique, appuyer les programmes de formation statistique, mettre en place un programme régional de recensement de la population et des logements et fournir une assistance technique dans divers domaines de la statistique.

78. Dans le domaine de la promotion et de la coordination des activités statistiques en Afrique, la CEA a organisé à Dakar, en novembre 2009, le cinquième Symposium africain sur le développement de la statistique, qui avait pour thème: « Technologies de l'information et de la communication dans la diffusion des données: rapprocher producteurs et utilisateurs dans la série des recensements de la population et de l'habitat de 2010 ». Les participants au Symposium ont adopté la Déclaration de Gorée engageant les pays africains à effectuer, dans un délai de cinq ans, des recensements dans le cadre de la série de 2010, en utilisant les outils informatiques les plus efficaces de collecte et de traitement des données. En marge du Symposium, le Comité africain de coordination des statistiques (CACS) s'est réuni pour faire le point des progrès accomplis dans leurs activités par les divers groupes de travail, notamment le Groupe africain sur la comptabilité nationale, qui a présenté un projet de stratégie pour l'adoption et l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008).

79. La Journée africaine de la statistique 2009 a été célébrée le 18 novembre 2009 et elle avait pour thème « Renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, en appui au développement national et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ». Pour favoriser la participation de tous les pays africains à la célébration, des outils promotionnels ont été élaborés et diffusés dans quatre langues (anglais, arabe, français et portugais). La CEA a également distribué un mémorandum spécial exhortant les services nationaux de statistique à organiser cette manifestation conjointement avec les ministères techniques en charge de l'enregistrement des données d'état civil, amenant ainsi les parties prenantes africaines à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les systèmes et statistiques d'état civil sur le continent. La publication du *Journal statistique africain* a constitué une autre initiative majeure visant à faciliter l'échange de l'information technique et des pratiques optimales entre les praticiens africains de la statistique et d'autres parties prenantes. La CEA co-édite le Journal, tandis que la Banque africaine de développement (BAD) en finance la publication et la distribution. De même, la CEA a continué de diffuser des informations ayant trait à la statistique au moyen de son *Bulletin d'information statistique*, publié trimestriellement.

80. Afin de faciliter la fourniture de séries de données harmonisées, une base de données sur les pays africains a été créée et placée sous l'égide du Comité africain de coordination des statistiques. La base contient des informations recueillies aux niveaux continental, sous-régional et national. De même, le tout premier *Annuaire statistique pour l'Afrique*, résultat d'efforts concertés de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine, a vu le jour en 2009 grâce à un mécanisme de collecte de données. Cet effort de collaboration a permis de réduire considérablement la charge de communication des données, qui pesait sur les pays et d'éviter la publication d'informations contradictoires sur l'Afrique.

81. S'agissant du Système de comptabilité nationale (SCN), et afin de faciliter le passage des pays africains au SCN 2008, le Groupe de travail africain sur la comptabilité nationale a élaboré une stratégie d'adoption et d'application du système, dont la version définitive a été présentée à la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique II) tenue à Addis-Abeba en janvier 2010, qui l'a adoptée. Les partenaires étaient appelés à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et à faire en sorte que tous les pays africains adoptent et appliquent le SCN 2008. Dans le cadre du renforcement des capacités techniques dans ce domaine, un atelier sur les classifications industrielles a été organisé en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU.

82. Étant donné l'importance que revêt la formation sur la production et l'utilisation de statistiques de qualité, de nombreuses activités s'y rapportant ont été menées durant la période considérée. La CEA a établi un programme stratégique intégré de développement des ressources humaines et de formation en statistique. Les partenaires de développement ont été saisis, aux fins de financement, de la proposition visant à rétablir le Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA). La CEA a également soutenu le renforcement des capacités des États membres en mettant en place des modules de formation statistique dans certaines universités. Elle a aussi participé à l'organisation, à Bujumbura (Burundi) en juin 2009, du Forum sur la formation statistique et les ressources humaines en Afrique, qui a réuni des représentants de centres de formation statistique africains, de départements universitaires de statistique, de services nationaux de statistique et d'organisations sous-régionales, régionales et internationales s'intéressant particulièrement à la formation et au développement des ressources humaines dans le domaine de la statistique en Afrique. Les participants au Forum ont

examiné les problèmes auxquels sont confrontés les centres de formation statistique et ont formulé des recommandations concernant la relance du PFSA. Par ailleurs, fait important, la création du Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines a été approuvée par la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom Afrique II).

83. Les recensements de la population et de l'habitat représentent un autre domaine où la CEA a apporté une contribution remarquable. C'est que, la Commission a ainsi continué de faire campagne pour la série de recensements intégraux de la population et de l'habitat de 2010; d'appuyer les pays à différentes étapes du processus; d'établir des manuels et de les distribuer aux parties prenantes; et, de faciliter l'échange de pratiques optimales entre les États membres. À ce jour, 19 pays africains ont effectué leurs recensements, et la tendance actuelle permet d'envisager une participation des pays africains aux recensements de 2010 supérieure à celle de l'année 2000, où seuls 37 pays y avaient participé. Cette perspective est le résultat d'une campagne énergique menée par le Symposium africain sur le développement de la statistique. Elle peut aussi être partiellement attribuée à un certain nombre d'activités engagées par la CEA, dont l'organisation en novembre 2009 à Dakar (Sénégal) d'une réunion de groupe d'experts sur le traitement de données issues d'un recensement. La réunion avait pour objectif d'examiner et d'adopter le *Manuel sur le traitement des données de recensement*, publication non périodique établie par la CEA avec le concours d'autres experts.

84. Durant la période examinée, la CEA a aussi fourni une assistance technique dans divers domaines de la statistique, notamment les statistiques des prix, les statistiques commerciales, les statistiques de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, les statistiques ventilées par sexe, les registres et statistiques d'état civil et la gestion de bases de données, entre autres. Concrètement, la CEA, la BAD, le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle et la Banque mondiale ont conjointement organisé des missions destinées à aider les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS). L'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo et Djibouti ont, entre autres pays, bénéficié de ces missions, à la suite desquelles l'Angola s'est engagé à effectuer son recensement et en à assurer 95% du financement sur fonds propres. La RDC s'est également engagée à effectuer le sien, et un décret gouvernemental a été pris dans ce sens suite à la mission de la CEA. Le Gouvernement de Djibouti a aussi approuvé la stratégie nationale de développement de la statistique, suite à une série de missions consultatives techniques visant à aider le pays à intégrer la statistique dans son plan de développement national.

Développement social et humain

85. Les activités de la CEA au titre de ce sous-programme ont pour objectif de renforcer la capacité des États membres de formuler des politiques et programmes de réduction de la pauvreté, de promouvoir l'insertion et l'intégration sociales pour assurer l'équité et améliorer les conditions de vie de toutes les couches sociales, conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les OMD. Elles visent aussi à aider ces États à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux pris en faveur du développement social, notamment les OMD, et ceux issus de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Sommet mondial sur le développement social tenue à Copenhague (Danemark) en 1995.

86. Le troisième examen quinquennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, conjointement organisé avec la Commission de l'Union africaine et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en octobre 2009 à Addis-Abeba, illustre bien les efforts déployés par la CEA en 2009 en matière de suivi et d'établissement de rapports. La Conférence avait rassemblé près de 300 délégués représentant des gouvernements africains, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile et de jeunes, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, mettre en commun des données d'expérience et arrêter des mesures permettant d'avancer plus rapidement. L'examen a mis en évidence, d'une part, les réalisations accomplies à ce jour aux niveaux national, sous-régional et régional et, d'autre part, la lenteur des progrès dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de la santé maternelle et infantile, de l'égalité homme-femme, de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que du chômage des jeunes. Il a également mis au jour les liens entre démographie, développement durable et OMD. Les États membres ont, à cette occasion, renouvelé leur engagement à mieux exécuter le Programme d'action de la CIPD, qui a été adopté initialement au Caire il y a 15 ans. Ils se sont notamment engagés à intensifier leurs efforts pour mobiliser les ressources nécessaires, améliorer les stratégies nationales et accroître les ressources institutionnelles et humaines, en vue de réaliser rapidement tant les objectifs du Programme d'action de la CIPD que les OMD dans les cinq années à venir.

87. Par ailleurs, la CEA a organisé en octobre 2009, la première réunion du Comité du développement humain et social. Cette réunion a enregistré la présence de plus de 130 délégués venus de 49 pays africains, dont des représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile, en vue d'examiner les tendances et les progrès récents en matière de développement humain et social en Afrique. Les participants ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour réaliser les OMD et le Programme d'action de la CIPD et, à cet égard, demandé à la CEA de poursuivre son assistance aux États membres dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté conformes aux OMD. Le Comité a également approuvé le volet développement humain et social du programme de travail de la CEA pour les deux prochaines années, en insistant particulièrement sur les points suivants: réalisation d'un travail analytique dans des domaines du développement social tels que les liens entre sexospécificités, population et changement climatique; amélioration de la collecte de données; renforcement et élargissement du partage d'informations et de l'apprentissage mutuel entre les États membres; mise en place d'une stratégie de communication susceptible d'assurer une large publicité aux activités de la CEA; enfin, amélioration de la capacité des États membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques distributives efficaces.

88. La CEA a publié en 2009 deux importants rapports destinés à éclairer et à stimuler les débats sur les questions de développement social. Un des ces Rapports, intitulé *African Youth Report 2009: Expanding Opportunities for and with Young People in Africa*, attire l'attention sur de nombreux défis auxquels la jeunesse reste confrontée malgré de récents progrès. Il indique que les jeunes Africains éprouvent encore de sérieuses difficultés à accéder à une éducation de qualité, à trouver un emploi décent, à garder une bonne santé, etc., notamment en raison de leur vulnérabilité au VIH/sida. Dans tous ces domaines, ce sont en particulier les jeunes femmes qui se heurtent à plus d'obstacles et sont les plus vulnérables sur le continent. Les conclusions du rapport ont servi à élaborer le projet de Plan d'action de l'UA pour le développement de la jeunesse, 2009-2018. L'autre publication importante de l'année dernière est le Rapport intitulé *International Migration and Development in Africa: Human*

Rights, Regional Integration and Impacts of the Financial Crisis. Ce rapport jette un regard très critique sur les effets de la crise financière et sur les diverses dynamiques de la migration en Afrique et propose des mesures pour mieux intégrer les questions de migrations internationales dans les politiques et cadres de développement régionaux et sous-régionaux.

89. L'année 2009 a vu également le lancement du Service de la formation et des ressources d'information sur le VIH/sida de la CEA, qui vise à fournir des informations actualisées sur la prévention et le traitement de la pandémie, en faisant fond sur les enseignements tirés du Programme de traitement accéléré, projet pilote pluriannuel financé par la Banque mondiale et mené avec l'assistance technique de la CEA et de l'Organisation mondiale de la santé. Le Programme de traitement accéléré a été expérimenté dans trois pays africains (Burkina Faso, Ghana et Mozambique). Il a permis de tirer de précieux enseignements sur le dépistage volontaire et l'accompagnement psychologique, la résistance aux médicaments, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, les partenariats public-privé et les facteurs socioéconomiques qui déterminent l'observance du traitement du VIH. Le Programme a aussi apporté des données factuelles ayant permis une réforme éclairée des politiques ainsi que des directives et des protocoles concernant le traitement du VIH/sida dans les pays pilotes, y compris les modes d'atténuation et de gestion des risques en vue d'une intensification du traitement antirétroviral. Dans le domaine de la prévention, la nouvelle plate-forme servira de forum de discussion en ligne pour les praticiens du développement, les responsables politiques, le public en général et les personnes vivant avec le VIH/sida en particulier, pour partager des informations et des idées sur tout un éventail de questions relatives à la prévention, à l'atténuation et au traitement du VIH/sida.

90. Dans le cadre des efforts visant à forger un consensus régional en matière de santé publique, une réunion consultative avec les comités parlementaires africains chargés du financement du développement et de la santé, a été organisée en septembre 2009, à l'initiative conjointe de la CEA, de la CUA, de l'OMS et de l'ONG régionale Africa Public Health Financing Alliance – 15%. Parmi les résultats de la réunion figurait l'engagement des parlementaires à soutenir l'accroissement des ressources et l'allocation de 15% du budget national à la santé, conformément au Plan d'action d'Abuja.

B. Autres programmes

i) Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme du NEPAD, notamment appui de la CEA au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine

91. La CEA a continué d'instaurer des partenariats fondés sur les avantages comparatifs et la mise en commun de ressources, afin de maximaliser l'impact de son action sur le développement de l'Afrique. La Commission a renforcé sa collaboration avec un large éventail de partenaires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. Les principaux partenaires de la CEA pendant la période considérée étaient les deux principales institutions panafricaines [la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD)], les communautés économiques régionales (CER), les organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et d'autres institutions continentales de développement.

92. Au cours de la période examinée, la CEA a continué de travailler étroitement avec les autres organismes des Nations Unies intervenant en Afrique, en vue d'optimiser l'appui qu'apporte le système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD dans le cadre du Mécanisme de coordination régional en Afrique (MCR-Afrique). C'est ainsi que la Commission a organisé, les 5 et 6 novembre 2009 à Addis-Abeba, la dixième réunion du Mécanisme de coordination régional en Afrique. La réunion a été inaugurée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et des allocutions y ont été prononcées par le Secrétaire exécutif de la CEA, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif du NEPAD. Le MCR a examiné de nombreuses questions, réalisations et défis; l'appui de l'ONU aux mesures ayant trait au climat prises au niveau régional; les liens entre le MCR et l'Équipe des directeurs régionaux; les modifications institutionnelles et structurelles apportées à l'Union africaine et au NEPAD; enfin l'examen du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Plus de 190 délégués ont pris part à la réunion.

93. Dans l'ensemble, le Mécanisme de coordination régional a beaucoup évolué depuis sa création: d'une réunion consultative interinstitutions, il est devenu un mécanisme de fourniture d'un appui cohérent et coordonné au programme de développement africain. Au fil des ans, le MCR a gagné en force grâce à son système de groupes thématiques. La Commission de l'Union africaine (CUA), le secrétariat du NEPAD et les communautés économiques régionales - toutes bénéficiaires - y occupent désormais une place centrale. Plusieurs examens portant sur le rôle du MCR ont amené celui-ci, qui était concentré sur le renforcement des processus, à porter désormais principalement son attention sur des actions et des résultats concrets.

94. Le principe de « l'unité dans l'action » est de plus en plus accepté, les différents organismes revoyant leurs méthodes de travail dans un sens favorable à l'action collective dans l'appui fourni au développement de l'Afrique. Les groupes thématiques ont, à des degrés divers, aligné leurs activités sur les priorités de l'Union africaine (UA) et du NEPAD. De même, les groupes thématiques ont intensifié leurs efforts tendant à nouer des contacts plus réguliers et à établir des plans d'activités permettant d'entreprendre des activités communes d'élaboration de programmes et d'exécution de projets spécifiques. En conséquence, l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD s'est considérablement accru. Il comprend notamment la fourniture d'un appui technique et en matière de renforcement des capacités, des activités de sensibilisation, l'analyse des politiques, la recherche de consensus et la réalisation d'études normatives et analytiques pour définir des visions et élaborer des politiques, ce qui constitue les domaines prioritaires des programmes de l'UA et du NEPAD.

95. La CEA apporte à l'action du Mécanisme davantage de coordination et de soutien stratégiques par le truchement du secrétariat du MCR établi pour coordonner l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD. Une coordination plus étroite existe désormais entre les groupes thématiques grâce au nombre croissant de programmes exécutés conjointement et donnant des résultats concrets. En outre, des dispositions sont prises pour établir des mécanismes de coordination sous-régionale, afin d'apporter un appui plus cohérent aux CER et de mettre en place les chaînons manquants entre les échelons régionaux et nationaux. Un tel mécanisme est déjà opérationnel en Afrique centrale, grâce aux efforts du Bureau sous-régional de la CEA dans la sous-région. Des efforts semblables sont déployés en Afrique de l'Est et en Afrique australe en vue de créer un mécanisme de coordination sous-régionale pour mieux soutenir les CER et améliorer la synergie entre le MCR et l'Équipe de directeurs régionaux.

96. Outre des activités communes exécutées par des entités de l'ONU en appui au NEPAD, divers organismes du système ont fourni une assistance visant expressément à faire progresser les activités au sein des différents groupes thématiques. La CEA appuie la mise en œuvre des priorités du NEPAD, qui, pour la plupart, se trouvent au cœur du mandat de la Commission. Elle le fait à travers ses travaux analytiques et l'assistance technique qu'elle fournit dans divers domaines du développement socioéconomique.

97. Au cours de l'année écoulée, la CEA a, conformément à son mandat, déployé des efforts pour renforcer son soutien technique à la Commission de l'Union africaine, en appui à la vision et à la mission de l'UA. L'élaboration récente de la stratégie à moyen terme de la CUA a dynamisé davantage le partenariat fort qui existe entre la CEA et la CUA en faveur du programme de développement de l'Afrique. À cet égard, le Plan d'activités de la CEA pour 2010-2012, établi en 2009, est aligné, pour l'essentiel, sur la stratégie de la CUA. La collaboration en cours avec la CUA, en particulier dans les domaines du commerce, de l'égalité entre les sexes, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la science et de la technique, de la gouvernance et de l'administration publique, de la politique foncière et du changement climatique, a été rationalisée et intensifiée. Diverses initiatives conjointes entreprises en appui à la production de connaissances et à leur diffusion, telles que la publication du Rapport économique sur l'Afrique, de l'État de l'intégration régionale en Afrique, du rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que la mise en œuvre conjointe d'activités telles que la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique se sont poursuivies en 2009.

98. La CEA a également continué à fournir un appui à la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. À cet égard, des missions ont été entreprises dans huit pays, à savoir le Cameroun, la Guinée, le Lesotho, Maurice, le Mozambique, la Sierra Leone, la Tanzanie et le Togo. Certaines d'entre elles concernaient des activités de suivi alors que d'autres ont été effectuées aux fins de l'organisation, à l'intention des organisations de la société civile, d'ateliers sur l'apprentissage de l'évaluation entre pairs et la sensibilisation à ce Mécanisme. L'appui continu de la CEA au Processus d'évaluation intra-africaine a contribué à renforcer la capacité des États membres d'utiliser ce Mécanisme, ainsi que la capacité du secrétariat continental du Mécanisme, basé à Midrand, de mieux le gérer, et à mettre les différentes parties prenantes mieux à même de participer à ce processus. Le fait que davantage de pays ont adopté ce processus d'évaluation et que d'autres sont sur le point de le mener à bien, témoigne de ces efforts conjoints.

ii) Coalition pour le dialogue sur l'Afrique

99. La Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA) est une initiative commune de la CUA, de la BAD et de la CEA ayant pour vocation la formation d'une coalition et la création de partenariats forts aux fins du dialogue et de la recherche de consensus autour des questions clefs et des problèmes majeurs que doit résoudre l'Afrique. La CoDA a été établie en tant que forum institutionnellement indépendant pour une libre discussion entre acteurs étatiques et non étatiques. Elle vise à tirer parti du pouvoir que ces trois institutions panafricaines ont d'organiser des rencontres entre dirigeants et décideurs africains et à mettre à profit la possibilité qu'elles ont de saisir ces dirigeants et décideurs. Compte tenu des recommandations de la réunion inaugurale tenue à Addis-Abeba les 6 et 7 mars 2009, la CoDA portera d'abord son attention sur a) la réaction de l'Afrique face à la crise financière mondiale;

b) la façon de remédier aux incidences du changement climatique; c) la promotion de l'intégration économique régionale; et d) l'amélioration de la gouvernance démocratique.

100. C'est dans ce cadre que la CoDa a organisé un séminaire de deux jours à Abuja (Nigéria) en octobre 2009, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'examiner les menaces et les possibilités liées à l'intensification de la lutte menée aux plans national, régional et international contre le crime transnational. Le séminaire, qui a réuni 25 participants, a fourni une occasion unique d'examiner la menace que représentent les réseaux de trafic transnationaux et leurs activités pour la stabilité politique et l'état de droit en Afrique et a proposé des mesures en vue d'une offensive cohérente et totale contre cette menace, à mener par les institutions et les gouvernements africains ainsi que par la communauté internationale. La réunion a reconnu que le crime transnational était un phénomène mondial qui ne peut être combattu isolément, à l'intérieur des frontières nationales, mais qui doit faire l'objet d'une lutte mondiale. Elle est également convenue que l'appropriation nationale et régionale, ainsi que le rôle moteur des entités étatiques étaient fondamentaux dans la lutte contre le crime transnational organisé. Elle a estimé, en outre, que le crime transnational représentait une menace directe au développement et à la stabilité politique des États africains et a noté que les problèmes posés par les drogues et le crime ne pouvaient être efficacement traités sans l'amélioration de la gouvernance et le renforcement du développement.

101. La CoDA a également organisé, en novembre 2009 à Tunis, un dialogue multipartite sur la réaction de l'Afrique face à la crise financière mondiale pour examiner les incidences de la crise financière mondiale sur l'Afrique et convenir de solutions novatrices pour une action régionale cohérente en vue de remédier à la crise. Les participants à cette réunion représentaient les milieux intellectuels et universitaires, des gouvernements, les corps législatifs, des groupes de réflexion, des syndicats, la société civile, le secteur privé et des médias. Le principal résultat de cette réunion a été une recommandation demandant une augmentation générale du capital et la reconstitution des ressources du Groupe de la Banque africaine de développement, afin de permettre à cette institution de remédier efficacement aux effets de la crise sur les pays africains.

102. La deuxième réunion du Conseil consultatif de la CoDA, tenue en novembre 2009 sous la présidence de S.E. M. Festus Mogae, ancien Président de la République du Botswana, a permis d'examiner les activités entreprises en 2009 et les plans prévus pour 2010. Une séance spéciale a été consacrée à l'examen d'un rapport commandé par la CoDA portant sur l'état d'intégration économique en Afrique. Ce rapport a passé en revue les initiatives et activités en cours en matière d'intégration économique régionale, recensé les principaux acteurs dans ce domaine et défini les priorités pour les activités de sensibilisation entreprises par la CoDA. Les membres du Conseil sont convenus de contribuer à la sensibilisation au programme d'intégration régionale et à sa promotion, tant au niveau local qu'international.

iii) Programme ordinaire de coopération technique

103. Au cours de la période considérée, le Programme ordinaire de coopération technique a continué d'être un instrument important pour la création et le renforcement des capacités des États membres quant à surmonter des problèmes de politique bien définis et remédier aux problèmes techniques rencontrés dans divers secteurs de développement, l'accent étant mis sur la réalisation des OMD et

d'autres priorités de développement au niveau régional dans le cadre du NEPAD. Plus précisément, les ressources allouées au financement du Programme ont été utilisées pour répondre aux besoins des États membres en matière de conseils et de formation spécialisés dans des domaines tels que la conception et la mise en œuvre des stratégies et programmes de réduction de la pauvreté dans le cadre des OMD; le renforcement des capacités commerciales et dans le domaine des négociations commerciales; la gestion intégrée des ressources en eau; les statistiques; l'égalité entre les sexes, notamment la promotion des droits fondamentaux et juridiques des femmes; la mise à profit des TIC au service du développement; la mise en place de l'infrastructure; la gouvernance et l'administration publique; l'appui à la reconstruction après conflit et à la mise en œuvre du NEPAD. Le Programme a permis de fournir à la CEA les moyens et la flexibilité opérationnelle nécessaires pour répondre aux nouveaux défis du développement dans des domaines tels que l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce changement.

104. S'agissant du commerce, la CEA a contribué à renforcer les connaissances et les capacités analytiques des responsables du commerce et des négociateurs commerciaux africains en ce qui concerne les questions liées au commerce, notamment les processus de l'OMC et les questions systémiques. En témoigne la participation renforcée des pays africains aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales. La CEA a également apporté sa contribution aux réunions du Groupe africain à Genève pour examiner l'évolution des négociations de l'OMC. Une aide a été fournie pour la définition et l'élaboration de stratégies de négociation pour le Groupe africain dans différents domaines, notamment l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA). La CEA a organisé, en septembre 2009 à Nairobi, une réunion du Groupe d'experts sur le renforcement de la participation de l'Afrique aux processus de l'OMC. Le texte issu de la réunion à laquelle ont participé les coordonnateurs du Groupe africain à l'OMC et d'autres négociateurs, était un document de travail qui portait sur les préparatifs de la réunion informelle des ministres africains du commerce en octobre 2009 au Caire. La réunion du Caire, a, elle, abouti à un communiqué sur la position commune africaine en vue de la septième Conférence ministérielle de l'OMC tenue en décembre 2009 à Genève.

105. Dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, l'assistance technique fournie par la CEA a contribué au renforcement des capacités des pays du Bassin du Nil (9 pays) en matière d'élaboration de stratégies pour la mise en œuvre de stratégies de gestion intégrée des ressources en eau; des capacités des pays du Bassin de la Volta (6 pays) pour l'établissement d'un observatoire sur les ressources en eau et les écosystèmes associés; des capacités des pays de la SADC (15 pays) dans la gestion des eaux transfrontières; et de celles des pays du Bassin du Zambèze (8 pays) en matière de prévision des crues et d'alerte avancée. La CEA a également fourni une assistance technique pour l'établissement de l'observatoire du Système d'observation du cycle hydrologique de la Volta.

106. En ce qui concerne la gouvernance et les réforme du secteur public, la CEA a fourni une assistance technique à la Commission de l'UA pour la conception et l'approbation de: a) son cadre de réforme de la gestion de ses ressources humaines et de leur mise en valeur; b) son cadre de gestion intégrée du suivi du comportement professionnel et des responsabilités; et c) l'amélioration de son système de notation du personnel. La CEA est actuellement sur le point d'achever la mise au point d'un cadre général d'une gestion axée sur les résultats, d'un cadre des responsabilités de la Commission et d'un programme de développement des capacités pour la transformation de la Commission de l'UA. En outre, elle apporte actuellement une assistance technique au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, par l'intermédiaire du facilitateur de la paix et de la réconciliation en Somalie du Bureau de

l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), pour la remise en service des institutions du secteur public en Somalie pendant la période de transition et au-delà. De même, elle apporte actuellement une assistance technique au Gouvernement de la Sierra Leone pour l'élaboration de son programme relatif au développement de son secteur public.

107. Les services consultatifs et les ateliers organisés au cours de l'année considérée ont contribué au renforcement de la capacité des États membres d'utiliser les TIC et de les mettre au service du développement. À cet égard, des services consultatifs ont été fournis, à leur demande, aux pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger et Nigéria, pour les aider à élaborer des plans relatifs à la mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (NICI) et des stratégies pour les applications sectorielles. Grâce à cette assistance, la Gambie, le Mali, le Niger et le Nigéria élaborent actuellement des stratégies sectorielles électroniquement applicables dans le cadre de leur plan de mise en place de leur NICI. Le Nigéria a également achevé l'élaboration d'un plan global de mise en œuvre pour sa politique en matière de TIC dans le cadre de la vision 20-20-20 du pays; le Gouvernement malien, lui a créé une agence nationale de télémédecine. Grâce à l'assistance technique fournie par la CEA, la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur le développement des TIC a adopté un cadre harmonisé et 11 projets phares à mettre en œuvre dans le cadre du Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES). Dans le cadre des projets phares de ce plan, des réseaux du savoir de jeunes Africains ont mis au point un projet panafricain de promotion des jeunes qui a été adopté par la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les technologies de l'information et de la communication.

108. Grâce au financement du Programme ordinaire de coopération technique, quatre rapports concernant les tendances de la société de l'information ont été établis au cours de l'année et ils visaient à améliorer les processus d'orientation utilisées dans certains domaines: a) « *ICT Standards for African Teachers Training Institutions: Needs Assessment* », qui guidera les États membres et les établissements d'enseignement régionaux sur la façon d'intégrer les TIC dans les processus d'enseignement et d'apprentissage; b) « *The Development of Business Model for S&T Institutions* », qui porte sur les pratiques, politiques et stratégies optimales pour aligner les objectifs des institutions de science et de technologie sur les objectifs socioéconomiques des pays, reconstitue un instrument novateur pour encourager l'investissement du secteur privé dans la recherche-développement, la création d'entreprises et l'emploi des jeunes; c) « *Status of Private Sector Support Investments for ICT Research and Development in Africa* », qui recommande une vision, des objectifs et des activités auxquelles la CEA devrait avoir recours pour mobiliser les investissements en faveur de ces domaines; et d) « *Harnessing ICT for Youth Development in Africa* », qui recommande des politiques et des stratégies d'autonomisation des jeunes grâce aux TIC.

109. Au cours de l'année considérée, la CEA a donné suite à un certain nombre de demandes concernant des services consultatifs et l'assistance technique, émanant d'institutions régionales et d'États membres et qui portaient sur diverses et nombreuses questions ayant trait au NEPAD. À cet égard, des contributions notables ont été faites dans le domaine de l'élaboration d'un cadre pour le plan d'activités de la Division des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine; l'élaboration de politiques pour examiner les questions de paix et de sécurité dans le continent, en particulier dans la corne de l'Afrique et pour harmoniser les structures sous-régionales de paix et de sécurité; la formulation de recommandations concernant la reconstruction et le développement après conflit dans la

région et les pays sortant de conflits, un accent particulier étant mis sur le Darfour, et la mise au point d'une position commune des groupes armés au Darfour.

110. Au cours de la période considérée, l'assistance technique fournie à la Commission de la CEDEAO a permis l'organisation de réunions conjointes des ministres du transport, des infrastructures, de l'aviation civile, des finances et des présidents des compagnies aériennes à Yamoussoukro en juin 2009. Les participants à la rencontre ont examiné, entre autres, la question de la création d'un fonds régional pour le développement des infrastructures, la construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières au titre des infrastructures de transport. Par la suite, la CEA a contribué à l'élaboration du mandat de l'étude de faisabilité sur le Fonds et d'une feuille de route qui doivent être examinés par à tous les acteurs. En conséquence, la Commission de la CEDEAO a mis en place un Fonds pour les infrastructures d'un montant de 10 millions de dollars des États-Unis et le Gouvernement espagnol a promis 15 millions d'euros pour soutenir les activités de l'Unité de préparation et de développement des projets d'infrastructures (PPDU) sur une période de cinq ans. La CEA a fourni une assistance technique à la CEDEAO pour l'élaboration et l'adoption d'un cadre juridique sous-régional harmonisé pour les TIC. Ce cadre est devenu un modèle pour les autres CER et constitue une base pour l'élaboration d'une future convention continentale.

111. Dans le domaine des statistiques et du développement de statistique, des ateliers de renforcement de capacités ont été organisés par la CEA à l'intention des responsables des systèmes nationaux de la statistique des États membres, des représentants d'organisations sous-régionales africaines et des centres de formation statistique. Ces ateliers ont permis de doter les États membres d'outils et de compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour le développement de leur système national de la statistique. À cet égard, la CEA a, en collaboration avec la BAD, le secrétariat de PARIS21 et la Banque mondiale, aidé la République démocratique du Congo à reprendre l'élaboration de sa stratégie nationale pour le développement de statistique et préconisé l'organisation d'un recensement de la population et des logements. Le Botswana et Djibouti ont également bénéficié de services consultatifs dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie nationale pour le développement de la statistique.

iv) Compte pour le développement

112. Le Compte pour le développement de l'ONU est le second guichet de financement des activités de la Commission pour la coopération technique. La CEA a organisé, au titre du Compte pour le développement, cinq ateliers sous-régionaux afin de diffuser les méthodologies et les outils de production et d'exploitation de données sexospécifiques établies par la Commission. Ces ateliers ont non seulement contribué à mieux comprendre ces méthodologies mais également encouragé l'adoption et la mise en œuvre des outils connexes. Ils ont donc permis d'améliorer la disponibilité d'informations prenant en compte l'égalité entre les sexes, comme l'atteste la production et l'utilisation de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) dans un nombre croissant de pays et la disponibilité de données pertinentes pour la publication du Rapport 2009 sur les femmes en Afrique. Au nombre des autres réalisations, on peut citer: la création d'un groupe de travail sur les statistiques ventilées par sexe; la création d'un Forum de dialogue par le biais du portail du Réseau africain des statistiques sur le genre (GESNET); une sensibilisation et un intérêt accrus grâce au plaidoyer en faveur de la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les statistiques par les bureaux nationaux de statistique, qui se sont traduits par la réalisation d'enquêtes appropriées par les

Gouvernements djiboutien, ghanéen et sud-africain; la production d'un manuel sur la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les recensements de la population et des logements; l'établissement de partenariats avec la BAD, IWENT etc., sur les statistiques qui prennent en compte l'égalité entre les sexes.

113. La CEA a organisé, du 29 juin au 3 juillet 2009, un atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique à Dar es-Salaam, en Tanzanie. L'objectif à long terme de cet atelier est de promouvoir et de renforcer la capacité des bureaux nationaux de l'état civil et des bureaux nationaux de la statistique à produire en temps voulu, des statistiques et des indicateurs exacts et fiables fondés sur l'enregistrement, afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de développement ainsi que les changements sociaux dans les pays. Ont pris part à cet atelier, des représentants de pays africains, des centres régionaux de formation statistique et institutions sous-régionales, régionales et internationales. La CEA, la BAD et la Division de la statistique de l'ONU ont également organisé, en étroite collaboration avec la CUA et Uganda Bureau of Statistics (UBOS), un atelier régional sur la gestion des données statistiques, du 26 au 28 octobre 2009 à Kampala. Au nombre des participants à cet atelier figuraient des représentants des pays et d'organisations sous-régionales, régionales et internationales. L'atelier avait pour objectif de promouvoir et de renforcer les pratiques en matière de gestion des données statistiques en Afrique et d'offrir un cadre d'échange d'informations sur les pratiques de gestion des données statistiques.

114. Un autre projet du Compte pour le développement intitulé « Coopération interrégionale aux fins du renforcement de la cohésion sociale, de l'égalité des sexes et de la promotion de la santé dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement » (qui regroupe les cinq commissions régionales) a permis de recenser des indicateurs supplémentaires sur les OMD en vue d'une meilleure prise en compte de l'égalité entre les sexes, des jeunes, des personnes âgées; des personnes handicapées; des personnes vivant avec le VIH/sida; de l'équité en matière de santé; de la santé sexuelle et en matière de procréation. Pour la CEA, le principal résultat a été l'élaboration d'un rapport analytique définissant les cibles/indicateurs supplémentaires qu'il convient de prendre en compte dans le cadre relatif aux OMD pour faire en sorte qu'il englobe toutes les personnes vulnérables. Il est à espérer que ces nouveaux indicateurs et cibles permettront, d'une part de recenser les problèmes sociaux qui se profilent, en particulier ceux qui touchent les groupes victimes d'exclusion et, d'autre part, d'élaborer des politiques et des interventions pour lutter contre l'exclusion sociale. Les activités prévues au titre de ce projet ont été menées à bonne fin en décembre 2009.

115. Pour améliorer les connaissances des pays africains membres et renforcer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre les programmes, stratégies et politiques appropriées dans le cadre de l'Initiative modernisation durable de l'agriculture et de la transformation rurale en Afrique, la CEA met en œuvre un projet du Compte pour le développement. Dans le cadre de cette Initiative, la Commission a, en collaboration avec UNDESA/UNPOG, organisé une réunion d'experts sur la validation des indicateurs pour l'évaluation de l'état de préparation et du potentiel du projet. En utilisant l'approche de la chaîne de valeur, les bonnes pratiques du projet SMART ont été évaluées pour quelques produits de base stratégiques africains, à savoir le manioc et le riz pour l'Afrique de l'Ouest, l'huile de palme pour l'Afrique centrale, le lait et le maïs pour l'Afrique australe. Un rapport a été établi sur chaque produit de base retenu et des films vidéos ont été produits sur les succès et les enseignements tirés de cette évaluation. Les films vidéos sont des supports visant à renforcer le plaidoyer et la sensibilisation et seront largement utilisés pour promouvoir la Révolution verte en Afrique. En outre, à partir des

résultats de cette évaluation, y compris les leçons apprises, trois ateliers de formation SMART ont été organisés sur cette Initiative – à Ibadan pour l’Afrique de l’Ouest, à Prétoria pour l’Afrique australe et à Yaoundé pour l’Afrique centrale respectivement – sur la formulation et l’application appropriée de programmes, stratégies et politiques se rapportant à l’Initiative. On compte que ces activités faciliteront et guideront la reproduction et/ou la mise en œuvre à grande échelle des bonnes pratiques documentées SMART. Le projet a été mené à bonne fin en décembre 2009.

116. Toujours dans le cadre du Compte pour le développement, trois nouveaux projets ont démarré au cours du second semestre de 2009 et se trouvent au tout premier stade de leur exécution. Ces projets sont: a) une composante du projet interrégional sur le renforcement des capacités visant à éliminer les formes de violence à l’égard des femmes grâce à la mise en réseau des savoirs locaux des communautés en Afrique; b) le renforcement des capacités en matière d’élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) conformes aux OMD; et c) le renforcement des capacités à l’appui des réformes foncières dans les pays africains en vue de parvenir à un développement durable.

117. Le principal enseignement tiré de la mise en œuvre de ces trois projets est que les projets exécutés au titre du Compte pour le développement devraient être fondés sur la hiérarchie des objectifs/résultats du programme de travail de la Commission qui a été approuvé; ces projets devraient porter sur les domaines prioritaires recensés et s’avérer pertinents pour les États membres de la CEA. Les activités mises en œuvre au titre de ces projets complètent pleinement les autres activités ordinaires prévues dans le budget et contribuent à accroître la visibilité des activités de la Commission dans les domaines respectifs. Cette démarche s’est traduite par des demandes d’assistance technique pour le renforcement des capacités et d’activités conjointes dans la région.

CHAPITRE III

Réunions des organes subsidiaires de la Commission, y compris les comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux

118. Le présent chapitre contient un aperçu des principaux résultats des réunions des organes subsidiaires, y compris celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux, qui se sont tenues depuis juin 2009. En particulier, il met en évidence les principales questions et faits nécessitant un examen ou des mesures de la part de la quarante-troisième Session de la Commission.

Sixième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales

119. La sixième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue du 13 au 15 octobre 2009 au siège de la CEA à Addis-Abeba. La réunion portait essentiellement sur l'examen de questions ayant trait aux activités de la CEA tendant à la promotion du programme continental de l'Union africaine concernant la coopération et l'intégration économiques et à l'encouragement du commerce au sein et en dehors de l'Afrique. À cet égard, la réunion a examiné les progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique et a passé en revue l'évolution de la situation du commerce intra-africain. Elle a également examiné les faits récents survenus dans le domaine du commerce international, en particulier dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les arrangements de partenariat économique entre l'Afrique et l'Europe. Le Comité a examiné la question de la rationalisation de l'intégration régionale au niveau national et a fait, à cette fin, des recommandations concernant le renforcement de la mise en œuvre du programme d'intégration régionale de l'Afrique. Il a aussi passé en revue les principales activités entreprises au cours de la période biennale 2008-2009 et les priorités de travail pour 2010-2011.

120. Ont participé à cette réunion plus de 140 représentants venant de 39 États membres, de 4 pays observateurs, de 15 organisations régionales et internationales, et d'autres institutions.

121. Le Comité a formulé plusieurs recommandations sur les principaux domaines examinés par la réunion. S'agissant de l'intégration régionale, les États membres ont été encouragés à prendre les mesures nécessaires pour intégrer le Programme minimum d'intégration dans leur planification nationale, comme l'a recommandé la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration, tenue à Yaoundé en mai 2009. Les États membres qui n'ont pas encore établi de structures pour coordonner les programmes d'intégration régionale, ont été également priés de le faire conformément à la décision du Conseil exécutif de l'UA. En outre, il leur a été demandé instamment de faire largement connaître, au niveau local, le programme d'intégration continentale. À cet égard, l'UA, la CEA, les CER, la BAD et d'autres institutions ont été instamment priées d'aider les États membres dans l'organisation de séminaires, d'ateliers et de conférences de sensibilisation sur l'intégration régionale.

122. En ce qui concerne l'Observatoire de l'intégration régionale mis en place par la CEA, les États membres et les CER ont été instamment priés de désigner des coordonnateurs chargés de recueillir constamment des renseignements pour actualiser sa base de données. Les États membres ont été incités à fournir leur appui de façon à assurer que les données fournies par l'Observatoire soient disponibles dans les langues officielles de l'UA.

123. S'agissant de la facilitation du commerce et des négociations commerciales internationales, les États membres et les CER ont été exhortés à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire les coûts élevés des transactions, notamment en améliorant l'infrastructure de transport, en supprimant les barrières non tarifaires et en réduisant les retards le long des corridors de transit et aux postes frontière. Ils ont également été encouragés à tirer parti du modèle d'accord de partenariat économique (APE) mis au point par l'UA, en collaboration avec la CEA, à mettre en place des mécanismes appropriés pour une utilisation efficace des ressources fournies dans le cadre de l'Aide au commerce. Il a été demandé à la CEA et à son Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) d'entreprendre, dans les limites des ressources disponibles, des études sur les résultats de l'aide au commerce dans les pays qui en sont bénéficiaires. La CEA a été également exhortée à poursuivre sa collaboration technique avec la Commission de l'UA, les CER et les États membres dans le domaine des négociations commerciales internationales. À cet égard, la CEA a été sollicitée pour fournir un appui technique à la CUA dans le cadre de ses activités de coordination des négociations avec l'OMC et sur les APE pour permettre à l'Afrique d'avoir une position commune, et faire en sorte que les résultats des négociations viennent à l'appui du programme de développement de l'Afrique.

124. Le Comité a également demandé instamment à la CEA et à la CUA d'harmoniser leurs réunions et programmes relatifs au commerce et à l'intégration régionale. À cet égard, il a été fait appel à la CEA pour qu'elle examine la possibilité d'aligner la réunion de son Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales sur la Conférence des ministres de l'UA chargés de l'intégration régionale.

Deuxième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique II)

125. La CEA a organisé la deuxième session de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique II) du 18 au 21 janvier 2010 à Addis-Abeba. Des représentants des bureaux statistiques nationaux, de centres de formation statistique, d'associations pour la statistique, de partenaires de développement et de jeunes statisticiens ont participé à cette session, au cours de laquelle ont été examinées plusieurs questions émergentes dans le domaine de la statistique et de son développement, relatives notamment au Programme de recensement de la population et de l'habitat de 2010, aux données d'état civil et à l'enregistrement des statistiques de l'état civil, aux plans stratégiques globaux d'amélioration des statistiques agricoles, aux statistiques concernant l'environnement et au changement climatique, ainsi qu'à celles ayant trait aux missions consultatives techniques conjointes de la CEA et de la BAD. La réunion a également examiné les rapports de situation concernant les activités des groupes de travail de la Commission africaine de statistique relatives à la gestion des données, aux indicateurs de développement, aux statistiques ventilées par sexe, à l'harmonisation des statistiques en appui à l'intégration économique, au secteur non structuré, à la formation aux statistiques et à la comptabilité nationale. À cette occasion, quatre statisticiens ont été primés pour leur contribution au développement de la statistique en Afrique.

126. La réunion a adopté plusieurs recommandations importantes concernant la gestion des données, les indicateurs de développement, le secteur non structuré, la comptabilité nationale, l'harmonisation des statistiques en appui à l'intégration économique, l'enregistrement des statistiques de l'état civil et les données d'état civil, les statistiques agricoles, les statistiques environnementales et le changement climatique, la réduction de la pauvreté, la géographie et les statistiques, et l'inclusion et la protection sociales.

127. Outre les domaines d'application des statistiques énumérés ci-dessus, les recommandations ont mis l'accent sur l'infrastructure pour la formation à la statistique et la coordination des activités statistiques en tant que domaines prioritaires à améliorer constamment. À cet égard, la réunion a demandé à la CEA de coordonner les diverses initiatives relatives à la formation à la statistique et d'établir un programme à cet effet. Elle a également approuvé l'établissement du Groupe africain sur la formation statistiques et les ressources humaines (AGROST) qui sera installé dans les locaux de la CEA, et a demandé au Comité africain de coordination des statistiques (CACCS) d'examiner les modalités de financement du secrétariat permanent. Elle a demandé également à la CEA d'aider les pays à mettre en place des statistiques et des indicateurs de l'environnement et de continuer à organiser des ateliers de formation dans ce domaine.

Première réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire

128. La CEA a organisé la première réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire en décembre 2009 et en a assuré le secrétariat. Ce Comité a été créé en 2007 à la suite du repositionnement de la CEA qui a abouti à un réexamen du mécanisme intergouvernemental pour l'aligner sur la nouvelle structure de programmes de la CEA. Ce Comité qui sert de cadre pour l'examen des questions relatives à la promotion de la bonne gouvernance et au développement participatif en Afrique, supervise les activités de la CEA dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, du développement du secteur privé, de la participation de la société civile, et de l'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

129. La réunion a rassemblé des représentants de gouvernement, de la société civile et du secteur privé qui se sont penchés sur les questions de la gouvernance et ont examiné les nouvelles activités du Comité. Les objectifs de cette réunion de deux jours consistaient à examiner les activités de la CEA dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et les priorités proposées pour l'exercice 2010-2011. Elle a examiné aussi deux documents à l'intention d'organes délibérants, sur la gouvernance et la lutte contre la corruption et le développement du secteur privé en Afrique.

130. Le Comité a approuvé le programme de travail de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA pour la prochaine période biennale, ainsi qu'une liste de recommandations concernant les travaux de la Division au cours de cette période. Il a notamment recommandé de continuer à collaborer étroitement avec la CUA pour aider les États membres à ratifier et à incorporer dans leur ordre interne la Charte africaine de la démocratie, de faire réaliser une étude approfondie sur les pays où la prise de conscience de la corruption est faible, de tirer des enseignements susceptibles de renforcer les bonnes pratiques dans les pays où cette perception est élevée et de contribuer aux processus de paix en menant des travaux d'analyse sur la dynamique sociale et économique, afin de faciliter les efforts d'ensemble visant à prévenir les conflits ou à les résoudre et à instaurer la paix.

Sixième session du Comité « Femmes et Développement »

131. La sixième session du Comité « Femmes et Développement » a été convoquée à Banjul en novembre 2009 afin d'examiner la nouvelle structure du Comité, de faire le bilan des résultats obtenus par la CEA dans le domaine de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme au cours de la

période biennale 2008-2009 et de donner des indications concernant les priorités du programme de travail pour la période biennale 2010-2011.

132. Cette session ordinaire a revêtu la forme d'une réunion de groupe d'experts chargés de préparer la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 15) qui a eu lieu immédiatement après. Elle a également permis d'examiner la synthèse du rapport Beijing + 15 établi par la CEA, où étaient présentées les conclusions de l'enquête sur les progrès réalisés par les pays africains dans la mise en œuvre du programme d'action de Beijing depuis 2004.

133. Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à la fin de la session, les ministres ont invité: a) les gouvernements à allouer des ressources suffisantes pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar et de Programme d'action de Beijing; b) les gouvernements à adopter et à mettre en œuvre un plan multisectoriel de lutte contre la violence sexiste dans le cadre de la campagne du Secrétaire général de l'ONU « *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes* » en mettant en particulier l'accent sur son volet africain; c) les partenaires internationaux, y compris les organisations du système des Nations Unies, à fournir un appui technique et financier suffisant, conformément au Programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide; d) la Commission de l'UA, le système des Nations Unies, la BAD et les CER à renforcer leurs processus de coordination et d'harmonisation pour mettre en œuvre les priorités définies dans la Déclaration ministérielle et notamment faciliter la collaboration Sud-Sud et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques; e) la CUA et la CEA à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et plans de développement pertinents et à en rendre compte, et à veiller à ce que les mesures nécessaires pour donner suite aux Programmes d'action de Dakar et de Beijing soient prévues dans le plan de travail du Comité « Femmes et Développement » et; f) le Secrétaire général de l'ONU à mettre en œuvre la résolution A/RES/63/311 de l'Assemblée générale sur la création d'une nouvelle entité pour l'égalité entre les sexes.

Sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable

134. En octobre 2009, la CEA a convoqué la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable sur le thème « Consommation et production durables pour promouvoir une croissance durable et la réduction de la pauvreté ». Le Comité a examiné la mise en œuvre du programme de travail 2008-2009 de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA et a donné des orientations concernant le programme de travail pour 2010-2011.

135. En ce qui concerne le sujet principal de la réunion, le Comité a notamment recommandé: a) de promouvoir le recours aux plantes vivrières traditionnelles sous-utilisées et donc des modifications des habitudes alimentaires; b) d'accroître la contribution du bétail à la sécurité alimentaire, de renforcer les moyens de subsistance des communautés pastorales et de remettre en état les terres marginales; c) de lutter contre les ravageurs et les maladies transfrontalières qui portent préjudice à la production et à la commercialisation des produits végétaux et animaux; d) d'offrir des crédits à des conditions abordables aux petits exploitants, afin de stimuler la production, parallèlement à la fourniture d'intrants subventionnés; e) d'étudier le rôle d'une réserve alimentaire stratégique pour parer au plus pressé en cas d'urgence; f) de mettre en place dans la région un système d'alerte avancée disposant de liaisons efficaces et des mécanismes de préparation aux urgences alimentaires; g) d'établir des documents et des évaluations concernant des initiatives telles que les systèmes d'assurance contre les intempéries appliqués en Afrique du Sud, en Éthiopie et au Malawi; et h) soutenir les activités de recherche, de

suivi, d'évaluation et de vulgarisation des organismes à vocation agricole et des institutions apparentées qui mènent des travaux dans le domaine de la sécurité alimentaire.

136. La réunion du Comité a également servi de cadre à la réunion régionale d'application pour l'Afrique, préparatoire à la dix-huitième session de la Commission du développement durable. La réunion régionale d'application a été organisée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Les participants ont examiné la suite donnée aux engagements d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant plusieurs domaines thématiques (transports, produits chimiques, gestion des déchets et industries extractives) ainsi qu'un cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. La Déclaration finale de la réunion a été adoptée en tant que contribution de l'Afrique à la dix-huitième session de la Commission du développement durable, qui se tiendra en mai 2010.

Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest

137. La douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue en novembre 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso) sur le thème « Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest ». Outre l'examen des conditions économiques et sociales dans les pays d'Afrique de l'Ouest au cours de la période 2008-2009, la réunion a examiné un certain nombre de questions statutaires ayant trait aux résultats de la période de 2008-2009 du Bureau sous-régional et à son programme de travail pour 2010-2011, ainsi que d'autres questions d'actualité telles que la transformation agricole et l'élaboration de politiques minières. Les délégués ont également participé à une table ronde organisée parallèlement à la réunion du Comité d'experts pour examiner les défis que pose l'élaboration d'un cadre pour les politiques minières en Afrique de l'Ouest. Les recommandations issues de la réunion du Comité d'experts, qui visaient au renforcement des stratégies tendant à améliorer la sécurité alimentaire, aideront à mieux définir les programmes futurs du Bureau, en particulier dans le cadre de l'exécution du programme pluriannuel signé entre le Bureau sous-régional et la CEDEAO.

138. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans la sous-région, le Comité a souligné la nécessité pour les États membres d'augmenter le volume et d'améliorer la qualité des dépenses publiques dans le secteur agricole, conformément aux objectifs de Maputo consistant à allouer au moins 10 % des dépenses publiques à la maîtrise des ressources en eau, à la réforme du régime foncier, au renforcement des capacités dans le secteur agricole et à la mise en place d'un cadre pour les mesures d'incitation en faveur de l'agriculture commerciale et à leur consacrer davantage d'investissements publics.

139. Lors des débats sur la mise en œuvre de l'Objectif 8 des OMD en Afrique de l'Ouest, le Comité a demandé à la CEA de recenser et d'indiquer aux États membres les pratiques optimales pour limiter l'évasion fiscale, afin de les aider à améliorer leur fiscalité et en conséquence à mobiliser les ressources locales aux fins de développement, et de conseiller les États membres sur les stratégies tendant à améliorer les compétences des jeunes.

140. Les discussions sur les modifications à apporter à l'élaboration de la politique minière ont mis en évidence les problèmes de capacités rencontrés par les États membres dans les négociations de contrats miniers avec les investisseurs et ont souligné la nécessité pour la CEA de fournir une

assistance technique aux États membres pour les aider à créer et développer ces capacités et à élaborer des politiques qui permettent de faire bénéficier le développement durable dans la sous-région des activités minières. Dans ses observations sur ces discussions, le Comité a recommandé l'élaboration de politiques régionales harmonisées en ce qui concerne les questions environnementales et sociales dans les communautés minières, le renforcement des compétences et des capacités des services gouvernementaux en vue d'une application plus rigoureuse des règlements sur l'environnement, le renforcement des capacités des États membres de négocier plus efficacement les contrats et la nécessité d'une structure pour exploiter en commun les données d'expérience ainsi que le renforcement, dans le cadre des politiques minières, des synergies en faveur des ressources humaines (compétences techniques) et des pratiques optimales partagées.

141. S'agissant du programme de travail du Bureau sous-régional pour la période 2010-2011, le Comité a recommandé à la CEA de prendre en considération l'importance des questions minières dans la sous-région et d'élaborer des programmes pour renforcer la capacité des États membres de négocier des contrats miniers. Il lui a également demandé de mobiliser des ressources en vue de l'organisation d'un forum sur les échanges entre pays sans littoral et pays côtiers. Enfin, il l'a encouragée à veiller à la convergence entre son programme de travail approuvé et le programme de travail de la CEDEAO aux fins d'une meilleure synergie.

Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe

142. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a tenu la quinzième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts du 23 au 25 juin 2009 à Lusaka, sur le thème: « Renforcer la mobilisation des ressources locales: défis et possibilités pour l'Afrique australe ». Ce thème était conforme à celui de la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Il s'agissait de remédier aux incidences économiques néfastes, telles que la réduction des investissements et des flux d'aide due à la crise financière mondiale. Le Comité a également examiné des rapports sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe, compte tenu de la crise mondiale; les activités du Bureau sous-régional; l'aide apportée par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme du NEPAD; et la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux.

143. Le Comité a noté qu'en dépit de la richesse en ressources naturelles et humaines de l'Afrique australe, le secteur public dans cette sous-région n'avait pas fait preuve d'efficacité dans la mobilisation et la gestion des ressources financières. En effet, la base d'imposition était étroite, peu de valeur était ajoutée aux ressources minérales, alors que la fuite des capitaux de la sous-région avait pris des proportions considérables.

144. Le Comité a recommandé un examen de la politique budgétaire en vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et de mieux gérer les dépenses publiques courantes. Cet examen devrait porter également sur l'élargissement des activités des intermédiaires financiers aux marchés mal servis, tels que celui du secteur non structuré, tout en améliorant le cadre réglementaire régissant les activités bancaires afin de stimuler l'épargne intérieure. Il a également recommandé le renforcement des capacités pour mieux gérer l'exploitation des ressources minières grâce à la modernisation des

régimes miniers, ainsi que l'amélioration des méthodes de négociation des contrats miniers, en vue d'augmenter la part des éléments locaux incorporés et la valeur ajoutée aux produits miniers.

145. Afin de faciliter la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux, le Comité a souligné la nécessité de sensibiliser en mettant l'accent sur les avantages de l'intégration régionale et a demandé à la CEA d'aider les États membres à élaborer des cadres de politiques harmonisés en appui à l'intégration régionale. À cet égard, il a noté que plusieurs pays avaient sollicité l'aide de la CEA pour leur permettre d'accorder une large place à l'intégration régionale dans leurs plans de développement nationaux.

Aperçu des réunions de 2010 des comités d'experts intergouvernementaux

a) Afrique du Nord

146. La vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord s'est tenue du 16 au 19 mars 2010 à Rabat. La réunion a évalué les résultats obtenus dans les domaines économique et social par les économies des pays d'Afrique du Nord en 2009, compte tenu de la détérioration de l'environnement international et régional, due notamment à la crise financière et économique mondiale récente et de proposer des mesures appropriées pour accélérer le développement de la sous-région. Outre l'examen des questions statutaires relatives à la mise en œuvre du programme pluriannuel de 2008-2009 dans le cadre d'activités entreprises conjointement au niveau de l'UMA, du programme du bureau sous-régional pour 2010-2011 et du cadre stratégique de la CEA pour la période 2012-2013, la réunion s'est penchée sur d'autres questions d'intérêt pour la sous-région telles que la croissance et l'emploi, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes sans emploi; et le suivi des incidences du changement climatique sur les résultats obtenus dans les domaines économique et social de la sous-région, grâce à des instruments et indicateurs appropriés.

147. Les principaux résultats attendus de la vingt-cinquième réunion du CIE du Bureau sous-régional en Afrique du Nord sont un ensemble de recommandations concernant:

- L'incidence de la crise mondiale sur les conditions économiques et sociales et la crise financière en Afrique du Nord;
- Le suivi de l'incidence du changement climatique sur les conditions économiques et sociales;
- Le renforcement de l'appui fourni au secrétariat de l'UMA et l'intégration régionale;
- Les mécanismes nécessaires pour le suivi de la mise en œuvre du programme pluriannuel de la CEA/UMA;
- Le renforcement des partenariats entre la région du Maghreb et le reste de l'Afrique et l'intensification de la coopération Sud-Sud;
- La région du Maghreb et le programme international;
- La réalisation des OMD compte tenu de la crise financière récente;
- La mobilisation de partenariats et de ressources pour une collaboration mondiale plus efficace;
- Des mesures en faveur d'une croissance génératrice d'emplois.

b) Afrique de l'Ouest

148. Le Bureau sous régional en Afrique de l'Ouest a tenu la treizième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts du 16 au 19 mars 2010 à Dakar sur le thème « Travail indépendant des jeunes et développement en Afrique de l'Ouest ». Le Comité a examiné des rapports portant sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest; les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'initiatives de développement régionales et internationales, notamment le NEPAD et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région, l'accent étant mis sur l'Objectif 7 des OMD; l'exécution des activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, notamment le programme pluriannuel de la CEDEAO et la mise en œuvre des recommandations de la douzième session du Comité intergouvernemental d'experts. Il a également examiné les activités du comité chargé de la préparation du plan d'action sous-régional d'adaptation au changement climatique.

149. Les principaux résultats escomptés de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) sont une série de recommandations concernant les aspects suivants:

- Défis à relever compte tenu des récentes tendances économiques et sociales en Afrique de l'Ouest;
- Mesures en faveur d'une croissance créatrice d'emplois;
- Réorganisation du secteur agricole primaire et renforcement des liens avec les autres secteurs de l'économie;
- Mesures visant à améliorer la gestion des finances publiques grâce à une bonne gouvernance économique et politique;
- Stratégies pour consolider les efforts faits en faveur de la stabilité politique et économique, en vue de promouvoir le développement économique et social dans la sous-région.

c) Afrique centrale

150. La réunion de 2010 du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale a eu lieu à N'Djamena (Tchad) en mars 2010, sur le thème « Mobilisation de ressources intérieures et diversification économique en Afrique centrale ».

151. Les participants à la réunion ont examiné les tendances macroéconomiques en 2008-2009 et les prévisions pour 2010; le développement social en 2009; l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique centrale; les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre du NEPAD, des OMD et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région; et les progrès accomplis dans l'application des recommandations de sa dernière session.

152. Les principaux résultats escomptés de la réunion de 2010 du CIE sont une série de décisions et de recommandations portant sur:

- La poursuite de la mise en œuvre de politiques économiques et budgétaires rationnelles avec une attention particulière aux dépenses d'investissement et à la surveillance des risques et de la vulnérabilité du secteur financier en Afrique centrale;
- Des politiques visant à soutenir les stratégies de mobilisation de ressources et la diversification des économies des pays d'Afrique centrale;

- L'application, par la CEMAC et la CEEAC, des règles d'origine et des procédures d'accord révisées et harmonisées, au bénéfice des régimes tarifaires préférentiels dans la sous-région;
- La création d'une base de données sous-régionale intégrée sur les entreprises du secteur formel, afin de rendre opérationnels les nouveaux outils pour la libre circulation des personnes (passeport CEMAC);
- La relance du processus de négociation en vue de l'adoption d'outils communs pour l'Union douanière de la CEMAC et de la CEEAC.

d) Afrique de l'Est

153. La quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est s'est tenue du 15 au 18 mars 2010 à Kigali (Rwanda), dans l'objectif de mieux faire comprendre les conditions socioéconomiques dans la sous-région d'Afrique de l'Est, en particulier les principaux moteurs de la croissance économique, le niveau du commerce intrarégional et l'état de la sécurité alimentaire; les connaissances et l'entente concernant les processus et les mécanismes destinés à favoriser l'intégration régionale dans la sous-région; et les partenariats et les accords entre le Bureau sous-régional, les CER, les organisations intergouvernementales, les États membres et d'autres parties prenantes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional, ainsi que de répondre aux besoins et aux priorités des CER, des OIG et des États membres d'Afrique de l'Est. Le Bureau sous-régional a soumis deux rapports.

154. Le rapport sur le « Suivi des progrès accomplis sur la voie du développement macroéconomique et social en Afrique de l'Est » analyse les conditions économiques et sociales dans les pays d'Afrique de l'Est et dans l'ensemble de la sous-région. Il met en lumière les progrès réalisés, les difficultés, les points forts et les perspectives.

155. Le deuxième rapport, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, dont le NEPAD, les OMD et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région vise à informer les États membres de la CEA dans la sous-région sur l'appui qu'apporte le système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme du NEPAD et aux principales activités entreprises au titre des OMD. Le rapport souligne également les résultats de la dernière réunion du Mécanisme de coordination régionale (MCR) des Nations Unies, sous l'égide de la CEA, ainsi que diverses questions et recommandations concernant la mise en œuvre des programmes pluriannuels faisant l'objet d'accords conclus entre le Bureau sous-régional, les CER et les OIG en Afrique de l'Est.

156. Le volet thématique de la réunion a été consacré à des discussions approfondies sur les points et sujets liés à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est. À ce titre, les membres du Comité ont débattu de problèmes naissants constituant des sujets de préoccupation pour les États membres, tels que la politique foncière, le développement de l'agroalimentaire, les chaînes de valeur et la sécurité environnementale.

157. Durant la réunion du Comité, le Bureau sous-régional organisera également trois réunions de groupes d'experts. La première aura pour thème « Modélisation et prévisions économiques pour les banques centrales des pays de la Commission de l'Afrique de l'Est ». L'objectif de cette réunion est d'évaluer le potentiel et les lacunes en matière de modélisation et de prévisions macroéconomiques, ainsi que de discuter des besoins pour le renforcement des compétences des banques centrales dans la

région de la CAE. Ceci devrait permettre aux États membres de la CAE de renforcer leurs capacités en matière de modélisation et de prévisions macroéconomiques, et ils seraient ainsi en mesure de répondre aux exigences internationales dans ces domaines, telles que les recommandations récentes du Comité des affaires monétaires et des gouverneurs des banques centrales.

158. Durant la deuxième réunion sur le thème « Microcrédit, réduction de la pauvreté et stabilité dans la région des Grands Lacs », les participants examineront les principales difficultés ainsi que la voie à suivre pour mettre en place un cadre régional de microfinancement pour la sous-région. Le thème de la troisième réunion sera « Évaluation de l'impact de la crise économique et financière mondiale actuelle sur les envois de fonds en Afrique de l'Est ». Les participants à cette réunion analyseront les répercussions de la récente crise économique et financière mondiale sur les envois de fonds dans les pays d'Afrique de l'Est et formuleront des recommandations sur les stratégies et la voie à suivre pour renforcer les capacités de ces pays.

e) Afrique australe

159. La seizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional en Afrique australe s'est tenue en mars 2010 à Lilongwe, sur le thème « Mesures pour faire face aux impacts des crises économique et financière mondiales en Afrique australe ». La sous-région d'Afrique australe est essentiellement exportatrice de matières premières minérales. L'effondrement des cours de la plupart de ces matières premières durant la récente crise économique mondiale a provoqué, dans de nombreux pays de la sous-région, une baisse importante des recettes d'exportation, la hausse de l'inflation, l'affaiblissement des taux de change et la montée du chômage, du fait que les mines y ont été l'objet de fermetures temporaires voire permanentes. La baisse des recettes intérieures et extérieures a comprimé les budgets nationaux et réduit les dépenses, tant publiques que privées. Dans certains pays de la sous-région, cela a eu des répercussions négatives sur la prestation des services publics. Cette réunion du Comité a fourni aux États membres une base pour évaluer l'impact de la crise sur leurs économies nationales respectives, mutualiser les dispositions nationales d'atténuation et examiner, de manière collective, des mesures pour se protéger des crises économique et financière futures.

160. Le Comité a également examiné les conditions économiques et sociales dans la sous-région, particulièrement au moment où elle sort de la crise économique et financière mondiale; les protocoles et l'outil de suivi du genre au niveau régional, compte tenu des difficultés liées à l'exécution du budget; les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre du NEPAD, des OMD et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région, et les résultats du Bureau sous-régional en ce qui concerne spécialement la mise en œuvre des recommandations faites à la dernière réunion du CIE, consacrée à la mobilisation des ressources intérieures, et un examen général des réalisations du Bureau durant l'année écoulée. Ces dernières portent sur le renforcement des capacités des CER, y compris l'harmonisation de leurs programmes et politiques sectoriels, particulièrement dans l'optique du programme pluriannuel avec la SADC, conformément à l'injonction de la soixante et unième Assemblée générale des Nations Unies.

161. Les résultats escomptés de la seizième réunion du Comité sont une série de recommandations portant sur des mesures visant à atténuer les éventuels impacts négatifs de chocs extérieurs futurs sur l'économie régionale. Outre le compte rendu de la réunion, les membres du Comité établiront une note d'orientation consignant leur consensus sous forme de recommandations générales, qui guideront l'action menée par les États membres.

CHAPITRE IV

Quarante-troisième session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

A. Participation

162. La troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA s'est tenue à Lilongwe (Malawi) du 25 au 30 mars 2010. Elle a été officiellement ouverte par S.E. M. Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi et Président en exercice de l'Union africaine.

163. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

164. Les communautés économiques régionales (CER) indiquées ci-après étaient également représentées: Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UMEOA).

165. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Banque africaine de développement (BAD), Banque mondiale, Bureau des commissions régionales à New York, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds monétaire international (FMI), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Union internationale des télécommunications (UIT).

166. Cinq États Membres de l'ONU étaient représentés en qualité d'observateurs: Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon et Norvège.

167. Les entités ci-après étaient également représentées par des observateurs: African Monitor, AFRINIC Limited, Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Agency for International Development des États-Unis d'Amérique (USAID), Centre for Human Rights, Department of

Information Systems and Technology Management Services (DISTMS), Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), ICT Association of Malawi, Ligue des États arabes, Malawi Congress of Trade Unions, Malawi ISP Association, MTL Malawi, Nokia, Next, Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), OXFAM International, Third World Network Africa (TWN Africa), Union européenne (UE) et ZAIN Malawi.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

168. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après:

Thème: Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
5. Débat d'orientation au niveau ministériel sur le thème de la Conférence: *Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique:*
 - Présentation du thème de la Conférence par M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques, Commission de l'Union africaine;
 - Exposés-débats sur le thème: *Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique;*
 - Exposés-débats sur le thème: *L'impact de la crise économique et financière mondiale sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.*
6. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2010* (Brèves observations suivies d'une conférence de presse donnée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif de la CEA portant sur le *Rapport économique sur l'Afrique* de 2010 et d'autres sujets d'actualité).
7. Concertation au niveau ministériel: *Réaliser une Afrique ne connaissant plus l'insécurité alimentaire.*
8. Concertation au niveau ministériel sur: *Flux de capitaux illicites provenant d'Afrique: des ressources cachées pour le développement.*
9. Rapport de situation sur l'établissement des institutions financières panafricaines.

10. Examen du rapport et des principales recommandations du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.
11. Questions diverses.
12. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution.
13. Clôture de la Conférence.

Élection du Bureau

169. Les participants ont élu à l'unanimité les membres du nouveau Bureau, comme suit:

Président	Malawi	représentant l'Afrique australe
Premier Vice-Président	Sierra Léone	représentant l'Afrique de l'Ouest
Deuxième Vice-Président	Rwanda	représentant l'Afrique de l'Est
Troisième Vice-Président	Cameroun	représentant l'Afrique centrale
Rapporteur	Maroc	représentant l'Afrique du Nord

C. Compte rendu des travaux

Ouverture de la Conférence

170. Dans son discours d'ouverture, prononcé au nom du Bureau sortant, M. Hany Kadry Dimian, Ministre adjoint des finances de la République arabe d'Égypte, représentant le Ministre des finances et Président du Bureau, S.E. M. Youssef Boutros-Ghali, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence. Il a remercié le Ministre des finances du Malawi, S.E. M Ken Kandodo, et le Gouvernement de la République du Malawi d'accueillir la Conférence des ministres de 2010. Il a également remercié M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, qui avaient mené les préparatifs de la Conférence. Il a transmis les excuses du Ministre égyptien des finances et Président du Bureau sortant, S.E. M. Boutros-Ghali, qui n'avait pas pu participer à la Conférence. Il a salué la présence des gouverneurs des banques centrales ce qui, selon lui, permettrait d'enrichir les délibérations de la Conférence.

171. M. Dimian a fait observer que le thème de la Conférence était opportun et approprié car il donnerait l'occasion aux décideurs de réfléchir à une vision propice à une croissance durable à long terme en Afrique. Il a résumé les principaux éléments d'une telle vision de croissance comme suit: investir en Afrique, éduquer l'Afrique, former l'Afrique et faire entendre la voix de l'Afrique. À son avis, la réalisation de cette vision exigerait une modification des états d'esprit et des structures encadrant l'élaboration des politiques économiques dans les pays africains, une meilleure utilisation du

capital humain et des ressources naturelles du continent au bénéfice des populations africaines, et une meilleure représentation de l'Afrique dans le nouvel ordre mondial afin de garantir un système plus équitable qui serait bénéfique à tous, en particulier aux pauvres et aux plus vulnérables.

172. Dans ses observations liminaires, M. Cheikh Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint de l'ONU, Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple du Malawi pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse dont ils avaient fait preuve. Il a félicité les organisateurs de la Conférence d'avoir choisi un thème approprié et opportun.

173. M. Diarra a fait observer qu'il était indispensable de relever le défi du chômage si l'Afrique voulait réellement s'attacher à réduire la pauvreté. Il a informé les participants que la réunion régionale africaine de préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'était tenue récemment à Addis-Abeba, avait conclu que malgré une amélioration de la croissance économique dans les PMA africains au cours des 10 dernières années, la réduction de la pauvreté avait peu progressé. Cela s'expliquait par le fait que la croissance avait été alimentée essentiellement par des industries extractives à forte intensité de capital, à la création d'emplois limitée, et ne s'était pas accompagnée d'une diversification suffisante ou de transformations structurelles. M. Diarra a également noté que le secteur agricole, la principale ressource de la plupart des PMA africains, était caractérisé par un sous-investissement et une faible productivité, ce qui faisait que la plupart des chômeurs cherchaient un emploi en dehors de l'agriculture, dans les services et le secteur manufacturier dans les villes, ce qui entraînait à son tour une urbanisation élevée et les problèmes connexes. Les participants à la réunion régionale d'examen avaient déterminé que le peu de progrès du développement des capacités productives était l'un des principaux facteurs qui limitaient l'impact de la croissance en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. L'examen avait également montré que les modestes progrès des PMA africains dans la réalisation des OMD étaient rapidement érodés par les crises économique et financière mondiales et par les effets du changement climatique.

174. Compte tenu des difficultés auxquelles faisaient face les PMA africains, M. Diarra a indiqué que le futur programme d'action qui serait élaboré en 2011 devrait chercher à renforcer et à améliorer le partenariat mondial en faveur du développement des PMA au cours des 10 prochaines années. Le programme devrait marquer un tournant décisif dans la vie des pauvres dans les pays les plus défavorisés du monde. M. Diarra a mis en exergue certains des éléments qui étaient indispensables pour le développement des PMA au cours des dix prochaines années, adoptés par la réunion régionale africaine d'examen, qui étaient la position africaine à la Conférence d'Istanbul en 2011: le renforcement de la résilience des PMA africains grâce au développement des capacités productives, à la diversification et au progrès technologique; l'amélioration de la formation de capital grâce à une meilleure mobilisation des ressources intérieures; l'affectation d'investissements étrangers directs de haute qualité dans des secteurs productifs ciblés; le développement prioritaire du secteur agricole grâce à l'augmentation du financement, comme l'envisageait l'Initiative de l'Aquila adoptée par le Sommet du G-8 en Italie en 2009; enfin, des échanges prévisibles et l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits des PMA, associés à une diversification de leur base de produits.

175. Tout en passant en revue le processus préparatoire de la quatrième Conférence sur les PMA, M. Diarra a indiqué qu'à l'issue des processus préparatoires régionaux et nationaux, son Bureau

organiserait, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales, une série de manifestations préalables à la Conférence à partir de janvier 2011 pour transcrire les priorités dans un projet de document final qui serait négocié et adopté à la Conférence d'Istanbul la même année. Il a demandé aux ministres de continuer à participer pleinement aux préparatifs de la Conférence afin de défendre les priorités du continent telles qu'elles figuraient dans le document final d'Addis-Abeba.

176. Dans son allocution liminaire, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple du Malawi pour l'hospitalité chaleureuse offerte à tous les participants. Il a rendu hommage à S.E. M. Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi, pour sa direction exemplaire du développement socio-économique de l'Afrique. Il a également loué la collaboration étroite en cours entre la CEA et la Commission de l'Union africaine et a remercié M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, qui s'était engagé à renforcer le partenariat. Il a assuré les participants que la CEA continuerait à apporter son soutien aux efforts de développement du continent.

177. M. Janneh a rappelé que la Conférence ministérielle de 2009 avait décidé de tirer parti de l'occasion offerte par les crises économique et financière mondiales pour relancer le développement de l'Afrique et l'axer sur la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté. Malgré la reprise de la croissance économique dont le taux est passé de 1,6% en 2009 à 4,3% (taux projeté) en 2010, l'Afrique avait encore besoin d'enregistrer une croissance beaucoup plus rapide si elle voulait réaliser l'objectif de diminuer de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Compte tenu de la fragilité de la reprise mondiale et de la vulnérabilité de l'Afrique face aux chocs extérieurs, M. Janneh a insisté sur la nécessité de faire preuve de vigilance et de s'imprégner des leçons tirées des crises économique et financière mondiales. L'accélération de la croissance exigerait des mesures pour faire face aux besoins et aux problèmes de développement de l'Afrique, résister aux chocs extérieurs et mieux faire entendre la voix de l'Afrique dans les instances mondiales, notamment les institutions financières internationales. Les avantages d'une Afrique unie avaient été bien mis en évidence pendant la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, en décembre 2009, où la position commune africaine avait contribué à façonner l'issue des négociations relatives à un régime post-Kyoto.

178. Le Secrétaire exécutif de la CEA a mis en exergue la nécessité d'un appui financier continu des donateurs conformément à l'accord de Copenhague, davantage d'investissements étrangers directs et d'un commerce international plus équilibré. Il a toutefois souligné que le développement durable profiterait d'une mobilisation efficace des ressources intérieures tenant compte des nouvelles perspectives, en particulier en ce qui concernait le potentiel d'utilisation du volume combiné des réserves de devises de l'Afrique et des fonds de pension accumulés souvent négligés. Il convenait de prêter attention à l'élaboration de politiques appropriées pour accélérer le développement socio-économique du continent, notamment pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

179. Passant au thème de la Conférence, le Secrétaire exécutif a fait observer que si on voyait souvent un lien direct entre la croissance et la réduction de la pauvreté, le rôle crucial de l'emploi dans l'augmentation des revenus des ménages et l'augmentation de la production était parfois négligé. Il a donc conclu que les efforts collectifs visant à promouvoir la croissance et le développement ne commenceraient à donner les résultats souhaités que lorsque la grande majorité des Africains occuperaient un emploi rémunéré.

180. M. Janneh a estimé que pour que l'Afrique surmonte les problèmes d'une croissance sans emploi, le continent devrait accroître la productivité agricole et la valeur ajoutée du secteur manufacturier, précisant que grâce à un bon leadership, comme au Malawi, et au bon dosage de politiques accompagnées d'une utilisation appropriée de la science, de la technologie et de l'innovation, cet objectif pouvait être atteint. Il a insisté sur le rôle crucial du secteur privé, en tant que source d'innovation et de compétitivité, dans la création d'emplois et l'amélioration de la productivité dans ces secteurs. En outre, a-t-il ajouté, les efforts de développement de l'Afrique pouvaient être dynamisés de façon significative par l'accélération du programme d'intégration régionale et l'intensification des échanges intra-africains, domaines qui pouvaient isoler davantage le continent des effets les plus graves des chocs extérieurs.

181. M. Janneh a noté que la réalisation de tous les objectifs socio-économiques mentionnés précédemment dépendrait toutefois de l'amélioration de la gouvernance et de la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques nécessaires, notamment des structures d'État capables et dynamiques fournissant une vision cohérente, favorisant la cohésion sociale et poussant la transformation économique. À cet égard, il a informé les participants que des efforts étaient en cours pour procéder au repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), de façon que celui-ci fournisse un appui plus efficace aux États membres dans le renforcement des capacités de planification et de gestion économiques.

182. En conclusion, le Secrétaire exécutif a informé les participants des récents efforts fournis par la CEA pour consolider le repositionnement qu'elle avait initié en 2006 en vue d'améliorer sa prestation de services. Il a également indiqué que le Plan d'activités de la CEA couvrant la période 2010-2012 faisait fond sur les réalisations antérieures et continuait à aligner les programmes de la Commission sur les priorités de l'Union africaine. L'appui aux communautés économiques régionales continuerait d'être au centre des activités. Dans un souci de pertinence, une évaluation indépendante visant à améliorer l'appui apporté par les bureaux sous-régionaux de la CEA aux communautés économiques régionales avait été commandée et ses recommandations seraient présentées à la session actuelle de la Conférence des ministres pour approbation.

183. Le Secrétaire exécutif a une nouvelle fois remercié le Président Mutharika de sa présence et de son appui continu et a assuré les participants à la Conférence que la CEA poursuivrait son partenariat étroit avec la Commission de l'Union africaine pour générer des connaissances et stimuler le débat sur les questions relatives au programme de développement de l'Afrique.

184. Dans son allocution liminaire, M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, a remercié S.E. M. Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi et Président de l'Union africaine, de sa présence, qui était le signe de sa détermination à trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux de l'Afrique. Il a salué le leadership et la vision exceptionnels du Président Mutharika qui avait guidé avec succès le Malawi sur la voie de la sécurité alimentaire, ce qui serait une inspiration pour les débats de la Conférence des ministres. Il a également exprimé sa gratitude à la population du Malawi pour son hospitalité chaleureuse et les excellentes dispositions prises pour la Conférence. Il a salué le Secrétaire exécutif de la CEA pour son engagement sans faille et son partenariat dans l'organisation de la Conférence commune, qui avait conduit la coopération entre les deux institutions à de nouveaux sommets.

185. M. Ping s'est déclaré préoccupé par le fait que près de deux ans après le déclenchement de la crise économique et financière mondiale, ses effets étaient encore ressentis en Afrique, en particulier par l'accroissement du chômage et du sous-emploi. Si la croissance du PIB avait commencé à reprendre, les perspectives d'emploi étaient encore sombres. M. Ping a rappelé que le plan d'action adopté par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement sur l'emploi et l'atténuation de la pauvreté à Ouagadougou en 2004 n'avait pas donné les résultats souhaités, en partie en raison du manque d'une dynamique réelle pour accélérer la transformation et la croissance des économies africaines, afin de créer de nouvelles possibilités d'emploi et de contenir le fléau du chômage, facteurs aggravés par non-diversification des économies africaines.

186. Le Président de la Commission de l'Union africaine a insisté sur l'importance de l'intégration régionale pour accélérer la croissance et le développement de l'Afrique, et a indiqué à cet égard les priorités du continent adoptées par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de février 2010, à savoir le développement des infrastructures régionales, notamment les routes, les voies ferrées et les TIC, l'énergie, et la sécurité alimentaire. À cette fin, la Commission de l'Union africaine avait élaboré, en coopération avec les communautés économiques régionales, le programme minimum d'intégration et avait pleinement intégré le programme du NEPAD dans ses activités.

187. Le Président a indiqué que la CUA poursuivait la création de trois institutions financières africaines, à savoir la Banque africaine d'investissement, la Banque centrale africaine et le Fonds monétaire africain, comme le prévoyait l'Acte constitutif de l'Union africaine. En raison du manque de ressources pour financer l'infrastructure et d'autres investissements productifs en Afrique, le Président a appelé les États membres à accélérer la signature et la ratification du Protocole de la Banque africaine d'investissement comme source supplémentaire de financement pour le développement des infrastructures. Il a par ailleurs demandé un appui pour accélérer la création des deux autres institutions financières. Il a indiqué à cet égard que diverses initiatives étaient menées par les communautés économiques régionales en parallèle à l'effort de la Commission de l'UA, effort qu'il fallait désormais coordonner.

188. Dans son allocution liminaire, S.E. M. Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi et Président en exercice de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants et les a invités à examiner la question de la réduction de la pauvreté et celle de la sécurité alimentaire dans le cadre de leurs débats sur le thème de la Conférence.

189. Le Président Bingu wa Mutharika a affirmé que l'Afrique n'était pas un continent pauvre, mais que les Africains l'étaient parce qu'ils n'avaient pas été en mesure d'exploiter et d'utiliser les ressources naturelles abondantes du continent à leur avantage. Il a donc chargé les ministres d'élaborer un plan d'action concret qui accélérerait la croissance et sortirait les Africain du piège de la pauvreté. Il a également insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des décisions de la Conférence pour améliorer la situation en Afrique.

190. Le Président Mutharika a insisté sur le fait qu'il était nécessaire de placer chaque pays africain sur la voie de la croissance durable et de la prospérité. À cet égard, il a fait observer que les politiques de développement imposées aux pays africains, comme le Consensus de Washington, n'avaient pas obtenu les résultats désirés à cause de l'importance accordée à la stabilité macroéconomique au

détriment de la croissance. Il a expliqué que ce qui était nécessaire à ce stade n'était pas la stabilité macroéconomique mais un niveau rapide et durable de croissance économique dans un environnement politique et économique stable. La stabilité politique serait assurée par la gouvernance démocratique, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la tenue d'élections régulières, justes et crédibles. La stabilité économique, pour sa part, exigeait que les gouvernements maintiennent des taux d'intérêt et d'inflation faibles et des régimes de change stables. À cette fin, le Président a souligné qu'il était nécessaire que les pays africains élaborent et appliquent des politiques de développement d'inspiration nationale et il a demandé à la Banque mondiale et aux autres partenaires de développement d'apporter leur appui à un programme de développement maîtrisé et conduit par les Africains.

191. Le Président Bingu wa Mutarika a rappelé que le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de février 2010 avait accepté sa proposition de faire de l'agriculture et de la sécurité alimentaire des priorités absolues du programme de développement du continent au cours des cinq prochaines années, pour que le continent sorte du cercle vicieux de la pauvreté. Il avait ainsi proposé que la sécurité alimentaire soit conceptualisée dans un contexte régional par le biais d'investissements dans la production des grandes récoltes céréalières, afin de garantir qu'aucun enfant d'Afrique ne meure de faim, de privation de nourriture ou de malnutrition pendant les cinq prochaines années. Il faudrait pour cela un inventaire complet de l'alimentation de base des principaux groupes ethniques et des structures régionales solidaires pour le développement agricole et la sécurité alimentaire. Il faudrait également des investissements dans les infrastructures de transports afin de transporter les produits alimentaires des zones excédentaires aux zones déficitaires, ainsi qu'une augmentation importante des capacités d'alimentation et de production énergétique du continent.

192. Le Président a déclaré qu'il était opposé au modèle de libéralisation des marchés de Washington parce qu'il empêchait les Africains de verser des subventions à leur agriculture. Il a encouragé les ministres à examiner la question d'une augmentation des investissements en subventions agricoles à l'intention des exploitants pauvres afin de produire davantage de denrées alimentaires, au-delà de la subsistance, en tirant des leçons de l'expérience du Malawi. À cet égard, il s'est félicité de la décision du G-8 de L'Aquila d'apporter un appui à l'Afrique, non pas par le moyen traditionnel de l'aide alimentaire, mais par l'accroissement des capacités de production alimentaire, faisant observer que cela permettrait la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. En conclusion, le Président a renouvelé son appel au ministre de définir clairement la voie pour le développement de l'Afrique au moyen d'un plan d'action ambitieux qui aiderait le continent à sortir de la pauvreté.

193. Le Président a ensuite déclaré officiellement ouverte la troisième réunion annuelle commune de la Conférence des ministres de l'économies et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et a souhaité aux participants de tenir des délibérations fructueuses.

Aperçu de l'évolution récente de la situation sociale et économique en Afrique (point 4 de l'ordre du jour)

194. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un document intitulé *Aperçu des conditions sociales et économiques en Afrique en 2009 (E/ECA/COE/29*

AU/CAMEF/EXP/2(V)) en soulignant les trois principaux messages contenus dans ce document. Premièrement, la récente crise financière mondiale a eu de lourdes conséquences sur les activités économiques, l'emploi et les conditions sociales en Afrique; deuxièmement, la croissance devrait rebondir en 2010, bien que la reprise soit hésitante; et troisièmement, la réalisation des objectifs du développement social et des objectifs globaux du NEPAD serait compromise, si des mesures audacieuses n'étaient pas prises pour que les pays africains prennent le chemin d'une croissance forte, durable et créatrice d'emploi.

195. S'agissant des conséquences de la crise financière mondiale sur les économies africaines, l'intervenant a noté que les pressions inflationnistes s'étaient atténuées dans la plupart des pays africains et que les exportations et les recettes publiques avaient baissé et que les flux de capitaux externes s'étaient taris, provoquant la dégradation des équilibres budgétaires et des comptes courants. Avec le ralentissement des activités du secteur réel, le chômage et la pauvreté se sont aggravés et davantage de travailleurs ont perdu leur emploi et leurs revenus. Toutefois, la croissance globale agrégée dissimulait des disparités entre les divers pays et sous-régions, ainsi, les pays exportateurs de pétrole ont enregistré un taux de croissance plus élevé que celui des pays importateurs de pétrole et la sous-région de l'Afrique de l'Est a connu la croissance économique la plus rapide.

196. L'intervenant a noté que les progrès dans le domaine du développement social étaient contrastés, avec peu de bons résultats globaux en matière de réduction de la pauvreté, d'élimination de la faim, de lutte contre la mortalité maternelle et d'égalité entre les sexes. Cependant, d'importants progrès ont été réalisés pour des indicateurs de développement social tels que l'augmentation de la scolarisation au niveau primaire, du taux de vaccination contre certaines maladies transmissibles et de l'utilisation des moustiquaires traitées à l'insecticide, ainsi que la réduction des taux de prévalence du VIH dans certains pays. Il a mis en évidence les liens entre la situation désastreuse de l'emploi et la montée de la pauvreté dans la plupart des pays africains, a mis l'accent sur la nécessité urgente de diversifier la production et les exportations pour réaliser une croissance élevée, durable et créatrice d'emploi et a souligné la nécessité de mettre en place des mesures en faveur des pauvres et d'autres groupes vulnérables.

197. La Conférence a pris note de l'exposé et a rendu hommage à la qualité du document. Plusieurs observations et commentaires ont été formulés au cours de la discussion qui a suivi. Certains participants ont relevé qu'il y avait des discordances entre les données relatives au PIB et à l'inflation utilisées dans le rapport et celles disponibles au niveau national. Il a été également observé que certaines données concernant en particulier l'équilibre des comptes courants, n'avaient pas été fournies pour certains pays. La Conférence a observé que certains secteurs, tels que le secteur minier, qui contribuaient pour une part importante du PIB dans certains pays africains, avaient été durement touchés par la crise financière. Elle a également noté que la crise avait eu des effets négatifs sur le système bancaire de certains pays africains, car le nombre de prêts improductifs avait augmenté, provoquant une contraction du crédit bancaire et de l'investissement dans le secteur réel.

198. S'agissant des perspectives de la relance de la croissance, la Conférence a noté que les expériences précédentes avaient montré que la reprise économique mondiale n'avait pas bénéficié automatiquement aux pays africains. À cet égard, un redressement économique rapide en Afrique exigerait des pays de continuer à mettre en œuvre d'audacieux trains de mesures d'incitation et des politiques anticycliques, afin d'atténuer les effets des crises et de mettre les pays sur la voie de la

croissance durable. Elle a noté avec satisfaction la résistance de la plupart des économies africaines face aux crises, qui était due à de bonnes conditions macroéconomiques initiales, caractérisées par de solides réserves en devises et de faibles déficits budgétaires.

199. À l'issue des discussions, la Conférence a souligné la nécessité pour les pays africains de tirer les enseignements des récentes crises et de réorienter leurs politiques et stratégies nationales de développement de façon à diversifier davantage la base de leur production et de leurs exportations, et ce afin de réduire leur vulnérabilité aux fluctuations des marchés des produits de base. Elle a également mis l'accent sur la nécessité pour les pays de promouvoir les liaisons en amont et en aval entre les différents secteurs au sein de ces pays, notamment en favorisant l'intégration régionale pour améliorer la productivité en Afrique.

Débat d'orientation au niveau ministériel sur le thème de la Conférence: *Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique (Point 5 de l'ordre du jour)*

200. Au titre de ce point de l'ordre du jour, deux groupes d'experts de haut niveau ont été mis en place pour se pencher sur les principales questions ayant trait au thème de la Conférence. Le premier groupe a été chargé d'exposés et de débats axés sur le thème: *Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique* et le second s'est penché sur *l'impact de la crise économique et financière mondiale sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique*. Les débats d'experts ont été animés par S. E.M. Ken Kandodo, député et Ministre des finances de la République du Malawi.

- **Exposés-débats sur le thème: *Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique***

201. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine a présenté le thème de la Conférence sur lequel portait l'exposé-débat. Il a noté qu'il était opportun de se concentrer sur le thème de la croissance et de l'emploi en raison des taux élevés de chômage partout sur le continent. Il a imputé cette situation à l'échec des anciennes politiques économiques, qui n'avaient pas accordé la priorité voulue à la création d'emplois en tant que moyen indispensable de réduire la pauvreté, en dépit des taux de croissance élevés que le continent a connus. Pour souligner l'ampleur du problème que représentait le chômage, il a noté avec préoccupation que même lorsque les taux de croissance en Afrique se situaient autour de 5,3% en moyenne entre 2004 et 2007, les taux moyens de chômage en Afrique dans son ensemble avaient atteint 8 à 10% en 2008, voire beaucoup plus dans certains pays. La majorité des pays africains n'étaient pas en mesure de développer la croissance dans les secteurs générateurs d'emploi tels que le secteur manufacturier et l'agriculture, qui avaient été sur le déclin ces dernières années en raison des changements structurels opérés dans les économies des pays africains.

202. M. Mkwezalamba a souligné les effets des crises financière et économique sur les économies africaines, en particulier la baisse de la demande et des prix à l'exportation, les déficits budgétaires accrus, la baisse du volume des salaires rapatriés et la contraction de l'aide publique au développement (APD). Tous ces facteurs, combinés, avaient eu comme conséquences la baisse des taux de croissance et la montée du chômage dans de nombreux pays africains, ainsi que le fait de rendre encore moins sûres les perspectives de réaliser les OMD. Il a attiré l'attention sur les nombreuses mesures prises pour

lutter contre la crise aux niveaux mondial, continental et national, notamment lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, des réunions des Ministres des finances et des Gouverneurs des banques centrales africains, des Sommets des G-20 et G-8. Ces mesures de parade avaient notamment mis en évidence la nécessité de poursuivre des politiques macroéconomiques rationnelles, de renforcer le rôle de l'Afrique et d'affirmer sa voix dans la conception d'une architecture financière nouvelle, de consolider l'intégration régionale et de promouvoir la mobilisation des ressources locales.

203. M. Mkwezalamba a également affirmé que la contribution de la croissance à la réduction de la pauvreté se mesurait essentiellement à l'aune du nombre d'emplois qu'elle avait permis de créer. Cette contribution pouvait être facilitée par l'intégration de l'élément emploi dans les politiques et stratégies nationales de développement. Dans le but de créer des emplois productifs, le Commissaire Mkwezalamba a recensé quelques conditions essentielles, notamment la nécessité d'accorder l'attention voulue aux secteurs prioritaires avec un fort potentiel pour la création d'emplois, tels que le secteur manufacturier, l'industrie agroalimentaire, l'industrie extractive et le tourisme, ainsi qu'à l'investissement dans le capital humain et la technologie. Il a également souligné la nécessité d'un environnement politique favorable caractérisé par la paix et la sécurité, une bonne infrastructure, une bonne gouvernance et l'appui du secteur privé.

204. Les discussions qui ont suivi l'exposé du Commissaire étaient conduites par deux éminents experts, à savoir MM. Benno Ndulu, Gouverneur de la Banque centrale de Tanzanie, et Hany Kadry Dimian, Ministre adjoint des finances de la République arabe d'Égypte.

205. M. Benno Ndulu a repris certaines des questions soulignées dans la déclaration liminaire par le Président Mutharika relatives à la nécessité de réfléchir sur tous les éléments des stratégies comparatives pour la croissance en Afrique. À son avis, les pays africains devraient examiner leurs avantages comparatifs pour ce qui concerne les produits de base et exploiter les zones sous-utilisées des terres arables et les ressources en eau dont le continent était doté. Il a souligné la nécessité de transformer et de moderniser le secteur agricole et d'ajouter de la valeur aux produits de base, tout en créant des liens avec les autres secteurs aux fins de la création de richesses et d'emplois. Il a demandé aux gouvernements africains d'instaurer un environnement favorable aux investissements en provenance de pays en développement émergents dans les industries à forte intensité de travail en Afrique.

206. Dans son allocution, M. Hany Kadry Dimian a souligné la nécessité pour l'Afrique de commercialiser ses produits sous des marques afin d'obtenir de meilleurs prix sur les marchés internationaux. En tant que condition indispensable, l'Afrique devrait combler les diverses lacunes concernant l'infrastructure juridique, l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, la propension à épargner et les revenus disponibles. À ce propos, il a noté que l'initiative *Africa Invest* qui est en cours de promotion par le Gouvernement égyptien fournit un forum aux pays africains, aux institutions financières et aux investisseurs d'examiner les possibilités offertes en matière d'investissement pour remédier aux énormes déficits infrastructurel et énergétique. Il a affirmé que la croissance devait reposer sur des bases fondamentales institutionnelles et économiques stables, solides et durables et a, à cet égard, insisté sur trois éléments essentiels pour réaliser une croissance durable: l'éducation, la formation et le renforcement de la position de l'Afrique sur la scène mondiale.

207. Au cours des discussions qui ont suivi, la Conférence a reconnu l'ampleur et la complexité des défis que posait l'emploi en Afrique. Elle a également reconnu l'importance du renforcement du lien existant entre la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté, notamment la nécessité de faire de la création d'emplois l'objectif clair et central des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique. Il a été cependant noté que nombre des questions identifiées dans les documents de synthèse et abordées dans des discussions ultérieures étaient récurrentes et nécessitaient une attention urgente. En conséquence, la Conférence a souligné la nécessité de l'engagement à mettre en oeuvre des politiques et des plans d'action concertés soutenus par des États compétents qui privilégient le développement.

208. La Conférence a souligné la nécessité pour le continent de commencer à poursuivre des politiques tournées vers l'intérieur, qui intensifieraient les échanges commerciaux intra-africains tout en redynamisant l'infrastructure régionale. Ces politiques préconisaient également la mise en place de l'infrastructure de transport qui relie les différentes parties des pays, des régions et du continent de façon à renforcer les échanges au sein des pays et entre eux. De plus, le continent devrait utiliser ses voies navigables dans le cadre du développement de son infrastructure de transport. La voie navigable Shire-Zambèze a été citée comme un projet novateur à cet égard. La Conférence a insisté sur la nécessité de diversifier l'économie et de réaliser l'intégration régionale en tant que stratégie pour parvenir au développement durable et accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. À ce sujet, les communautés économiques régionales (CER) étaient encouragées à hâter l'élimination de toutes les barrières au commerce intra-africain et à promouvoir l'intégration régionale ainsi que les chaînes de valeur régionales.

209. Compte tenu du rôle crucial de l'agriculture dans la promotion de la croissance généralisée et la création d'emplois, la Conférence a souligné la nécessité de stimuler la transformation structurelle et la diversification, notamment l'encouragement de l'investissement dans l'agriculture et l'infrastructure rurale, ainsi que dans la recherche et les services de vulgarisation, de façon à assurer la sécurité alimentaire et à mener à bien l'élimination de la pauvreté. De même, elle a exhorté les pays africains à dégager et à promouvoir des investissements dans d'autres secteurs et produits à valeur ajoutée ayant un effet multiplicateur sur la croissance et la création d'emplois, tels que les industries agricoles, les industries manufacturières et l'industrie des services, qui nécessitaient aussi une approche régionale.

210. La Conférence a reconnu l'importance du rôle moteur que joue le secteur informel en Afrique en matière de croissance et de création d'emplois et a souligné la nécessité de politiques visant à développer ce secteur afin de favoriser la création d'emplois, ainsi qu'à le transformer pour l'intégrer à celui des entreprises à part entière, qui sont reconnues juridiquement et à ce titre jouissent de droits et assument des obligations. Les mesures pertinentes proposées à cet égard tenaient compte de la nécessité de permettre aux micro, petites et moyennes entreprises de mieux accéder au crédit et au financement; à soutenir les institutions de microfinancement; à mettre en oeuvre des programmes d'enseignement et de formation pour permettre aux travailleurs de se perfectionner et d'adapter leurs compétences en fonction de l'évolution du marché du travail; et, enfin, à mettre en place des systèmes de protection sociale en faveur du secteur informel. À cet égard, la Conférence s'est félicitée du guide pour la promotion du microfinancement (*Guide for the Promotion of Microfinance*) adopté au début de l'année courante par les organismes de l'UA et a exhorté les États membres à veiller à son application.

211. La Conférence a souligné à nouveau le rôle stratégique de l'État dans la stimulation des investissements à forte densité de main d'œuvre, en particulier à la suite de la récente récession

mondiale. À cet égard, il a été fait observer que les investissements massifs faits par l'État dans le système d'éducation et la formation professionnelle contribueraient à combler l'écart entre l'offre et la demande sur le marché du travail et à former une main-d'œuvre possédant les compétences répondant aux besoins actuels du marché.

212. La Conférence a fait observer que pour être efficaces, les stratégies de croissance génératrice d'emplois doivent reposer sur des cibles mesurables intégrées dans les plans nationaux de développement et bénéficier d'allocations budgétaires suffisantes. Ces cibles doivent être régulièrement vérifiées et évaluées par toutes les parties prenantes. À cet égard, elle a souligné la nécessité pour la CUA et la CEA de renforcer les synergies et les liens entre les divers thèmes de la Conférence et de faciliter l'examen des progrès réalisés en matière d'engagements pris par la Conférence à propos de différentes questions.

213. En vue de mettre au point une vision commune pour réaliser une croissance solide orientée vers la création d'emplois, la Conférence a aussi servi de cadre pour échanger des données d'expérience et identifier des pratiques optimales dans les politiques et stratégies efficaces en matière de promotion de la croissance et de création d'emplois. À cette fin, plusieurs ministres ont partagé l'expérience acquise par leur pays pour ce qui est de relever le triple défi de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté, grâce à l'application d'une approche intégrée.

214. À l'issue des débats et de l'échange de données d'expérience, un consensus s'est dégagé sur les éléments essentiels à retenir pour une stratégie efficace en matière de croissance génératrice d'emplois et de réduction de la pauvreté. Il ressort d'expériences acquises dans ce domaine que faire aboutir l'approche intégrée de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté nécessiterait la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable qui transforme les fruits de la croissance économique en progrès tangibles dans la qualité de vie de la population.

215. La voie à suivre pour l'Afrique repose sur les engagements pris par toutes les parties prenantes en vue de mettre en œuvre une vision commune d'une croissance forte, durable et à haut coefficient de main-d'œuvre pour réduire la pauvreté. Les stratégies de pays concernant la croissance et l'emploi devraient bénéficier à tous et être particulièrement soucieuses des besoins des groupes vulnérables – les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les pauvres des zones rurales. Cette approche nécessite l'orientation des investissements vers les secteurs productifs présentant un fort potentiel pour le double objectif de croissance productive et de création d'emplois. Elle nécessite également d'accorder l'attention voulue à un certain nombre de domaines clefs dont le commerce; l'intégration régionale; la mise en place de l'infrastructure; le développement agricole et rural; le développement du secteur privé, notamment l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises; et l'augmentation de l'investissement dans le développement humain, notamment l'éducation, la science et la technologie.

- **Exposés-débats sur: *L'impact de la crise économique et financière mondiale sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique***

216. Le débat d'experts sur ce sous-thème a été lancé par Mme. Bience Gawanas, Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine, qui a noté avec préoccupation qu'en dépit de l'adoption en 2004 de *la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou sur la réduction de la pauvreté et la création de l'emploi en Afrique*, les pays africains continuaient d'être confrontés au problème de la croissance non

créatrice d'emplois. Elle a affirmé que la question principale qui se posait était de trouver la meilleure approche pour réaliser une croissance génératrice d'emplois, car en soi, une croissance forte ne constitue pas nécessairement un moyen de réduire le chômage ou la pauvreté.

217. S'agissant des effets des récentes crises financière et économique mondiales, elle a dit que l'expérience avait montré que les gens pauvres et les groupes vulnérables - femmes, jeunes, travailleurs migrants et handicapés - étaient les plus durement touchés par ces crises pour ce qui est de la perte d'emploi et de revenus. Afin de remédier à cette situation, elle a souligné la nécessité de placer l'emploi au cœur des politiques et programmes de développement et d'accorder l'attention voulue à ceux qui occupent des emplois vulnérables et aux pauvres travaillant dans les secteurs informels.

218. La majorité de la main-d'œuvre africaine étant engagée dans les secteurs informels et agricole, elle a insisté sur le fait que les gouvernements africains devaient prendre en considération le rôle central de ces secteurs dans le processus de développement et promouvoir l'amélioration des compétences et la protection sociale de leur main-d'œuvre. Elle a noté que *le Programme de promotion de la productivité en Afrique pour 2010-2016* et le Programme relatif à l'amélioration de l'économie informelle 2009-2015, adoptés par l'UA, constituaient un cadre pour promouvoir le développement des micro, petites et moyennes entreprises et des secteurs rural et agricole. Elle a souligné à nouveau la nécessité de politiques actives concernant le marché du travail, fondées sur l'information relative au marché du travail, le développement des compétences et la formation, ainsi que sur une meilleure adaptation de l'offre de travail à la demande sur le marché du travail, afin de parvenir à une meilleure croissance de l'emploi, notamment en adoptant une approche globale pour créer des synergies et assurer la coordination entre les questions de financement et les questions économiques et sociales.

219. Les discussions qui ont suivi ont été menées par un groupe d'éminents experts composé de MM. José Manuel Salazar, Directeur exécutif à l'Organisation internationale du Travail, et Tegegnetwork, Directeur du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Afrique.

220. M. Manuel Salazar a observé que les pays africains avaient adopté une vision politique nouvelle consistant à placer l'emploi au cœur de leurs programmes de développement. Il a cependant noté avec préoccupation que l'Afrique n'avait pas mis en œuvre des programmes d'industrialisation ou de diversification de son économie. En fait, elle n'avait fait que se désindustrialiser. Il a préconisé l'adoption d'une approche équilibrée du traitement de la question de la croissance non créatrice d'emplois en Afrique, car les politiques précédemment mises en œuvre dans ce sens comportaient des éléments positifs mais également des erreurs.

221. Il a noté qu'en dépit du fait que la vision politique nouvelle des dirigeants africains exprimée dans la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou de 2004, la protection sociale et d'autres aspects du travail décent étaient les éléments manquants de l'ensemble croissance - emploi - réduction de la pauvreté. Aussi a-t-il exhorté les pays africains à tirer les enseignements des expériences des pays asiatiques et sud-américains qui avaient bâti leur réussite sur l'investissement dans les capacités locales et des États compétents. Il a également mis l'accent sur la nécessité absolue de définir et de cibler des politiques en faveur des secteurs économiques à forte densité de main-d'œuvre, appuyées par des statistiques du travail actualisées et fiables pour suivre et évaluer les résultats de ces secteurs.

222. M. Tegegnetwork Gettu a, pour sa part, noté que les conséquences à long terme de la récente récession mondiale sur les plus pauvres et l'emploi exigeaient le recours à des stratégies à court, moyen et long terme. Il a également noté que la crise offrait une occasion de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de protection sociale efficaces, afin d'atténuer les effets des crises en matière d'emploi et de pauvreté. Il a affirmé que des plans et programmes de protection sociale bien conçus pouvaient faciliter la gestion des risques, la constitution et l'accumulation d'actifs et le développement du capital humain. Il a souligné la nécessité de consacrer un espace budgétaire à la création d'emplois pendant les périodes de crise comme cela avait été le cas récemment dans certains pays. Il a estimé que des efforts considérables étaient nécessaires pour relever les défis des OMD et des changements climatiques. À cet égard, il a informé la Conférence que le PNUD, l'OIT, la BAD et la CEA et d'autres organismes des Nations unies venaient d'entamer un processus destiné à recenser des stratégies efficaces en vue de réaliser les OMD.

223. Au cours du débat général qui a suivi, la Conférence a rappelé un certain nombre de questions dans les exposés-débats précédents sur le thème de la Conférence. Elle a souligné en particulier la nécessité de relever le défi posé par la croissance sans création d'emplois en Afrique en renforçant les liens entre une forte croissance et la création d'emplois lors de l'élaboration des politiques dans ce domaine. La Conférence a également souligné l'importance d'une croissance démographique élevée, de la nutrition et des maladies telles que le paludisme en tant que paramètres pour la promotion de politiques de développement économique et de l'emploi en Afrique.

224. Un certain nombre d'éléments clefs de la promotion d'une croissance économique forte et de la création d'emplois ont été soulignés, notamment la formation de la main-d'œuvre, la lutte contre la corruption, la mise en place de l'infrastructure en vue d'intégrer les marchés locaux, la promotion des compétences financières, la répartition équitable des revenus, la mise en place des filets de protection et de réformes judiciaires. La Conférence a fait observer qu'il était crucial d'établir des mécanismes de protection sociale ciblant certaines zones, de façon à atténuer les effets de la crise mondiale sur les groupes vulnérables en ce qui concerne la préservation des emplois et leur maintien. Elle a également insisté sur la nécessité pour les stratégies de pays de cibler les secteurs économiques où sont concentrées les populations les plus pauvres, tels que l'agriculture et l'économie informelle. L'autonomisation des femmes a été également reconnue comme étant un facteur crucial pour réaliser la transformation économique en Afrique.

225. Compte tenu des discussions et des expériences des divers pays, un consensus s'est dégagé selon lequel une approche globale de l'ensemble emploi - croissance - réduction de la pauvreté était nécessaire pour ne pas négliger le lien existant entre la croissance et l'emploi et entre ces derniers et les politiques visant l'élimination de la pauvreté, notamment en veillant à ce que l'économie sociale et l'économie de marché aillent de pair. La Conférence a également souligné la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois créés grâce à la croissance, en mettant l'accent sur les investissements publics et privés dans les secteurs à forte densité de main-d'œuvre comme la santé, l'éducation, l'infrastructure et les secteurs productifs. À cet égard, la Conférence a engagé les États membres à prendre des mesures en vue de mettre pleinement en œuvre le *Programme de promotion de la productivité en Afrique* de l'UA et son Programme relatif à l'amélioration de l'économie informelle, notamment en élaborant des politiques novatrices en matière de création d'emplois, fondées sur le principe de conditions de travail décentes et de systèmes de protection sociale efficaces.

Lancement du Rapport économique sur l'Afrique 2010 (Brèves observations suivies d'une conférence de presse donnée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif de la CEA portant sur le Rapport économique sur l'Afrique de 2010 et autres sujets d'actualité) (point 6 de l'ordre du jour)

226. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une conférence de presse a été organisée pour le lancement de l'édition de 2010 du *Rapport économique sur l'Afrique*, publié conjointement par la Commission de l'UA et la CEA. Le thème dudit Rapport est: *Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique*. Le Rapport est structuré en deux parties. La première, qui comporte trois chapitres a examiné les tendances actuelles de l'économie mondiale et leurs incidences sur les économies africaines. La seconde partie, qui comprend les chapitres 4 à 6, portait sur le thème du Rapport et traitait de la façon de mettre à profit les problèmes créés par la récente crise économique mondiale pour élaborer et mettre en œuvre des politiques aptes à réaliser la transformation structurelle des économies africaines. Le Rapport a été présenté également à la Conférence des ministres par MM. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l'UA aux affaires économiques, et Emmanuel Nnadozie, Directeur de la Division du développement économique et du NEPAD de la CEA.

227. Le thème du Rapport, qui était aussi celui de la Conférence de l'année en cours, venait à son heure pour l'Afrique, étant donné que les récents taux de croissance élevés n'avaient pas donné lieu à la création d'un nombre important d'emplois dans la plupart des pays africains. À cela venaient s'ajouter les effets de la récente crise économique et financière mondiale sur la croissance et le développement du continent. En conséquence, le Rapport notait que la récente crise offrait une occasion aux pays africains de jeter les bases d'une croissance économique forte, durable, créatrice d'emplois, ainsi que d'objectifs plus larges en matière de développement social. Il préconisait la transformation structurelle et la diversification économique en tant que moyens de réaliser les buts recherchés. Il rappelait également que des investissements appropriés dans l'infrastructure et le capital humain, des efforts renouvelés et novateurs dans la mobilisation des ressources locales, la réforme du marché de facteurs de production, des mesures d'incitation pour favoriser l'emploi dans le secteur privé et des initiatives destinées à augmenter la productivité et les revenus dans le secteur informel étaient indispensables pour traduire les taux de croissance élevés en développement véritable. Une attention spéciale devrait être également accordée à la réduction du chômage parmi les groupes vulnérables, tels que les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

228. Le Rapport économique sur l'Afrique 2010 a également examiné les résultats des économies africaines et a constaté que la croissance du PIB avait baissé en Afrique, passant de 4,9% en 2008 à 2,4% en 2009, mais devait remonter à 4,8% en 2010. Cependant, il a noté qu'il existait en 2009 des variations régionales considérables en matière de croissance entre les différents pays et régions de l'Afrique. Le taux de croissance en Afrique de l'Ouest (5,5%) était le plus élevé, grâce en partie à une augmentation de la production pétrolière dans la région du delta du Nigéria à la suite de la réduction des hostilités qui y avaient lieu. L'Afrique de l'Est a aussi enregistré un taux solide de 4,3%, beaucoup plus élevé que celui de 3,9% qui était initialement prévu. L'Afrique du Nord, a, pour sa part, affiché un taux de 3,6%. Les régions les plus touchées étaient l'Afrique australe, où le taux a baissé de 1,1% et l'Afrique centrale, qui a réalisé un piètre taux de 1,8%.

229. Le Rapport a en outre mis en évidence le fait que les changements climatiques représentaient un problème de taille pour l'Afrique et a noté que la production agricole baisserait probablement de 50% en Afrique si on ne remédiait pas à ce phénomène. Il a souligné que les problèmes que représentaient les problèmes de santé et les conflits provoqués par les changements climatiques ne feraient que s'aggraver, alors que les populations se disputent des ressources en constante diminution. Pour faire face à ce défi, le Rapport a souligné la nécessité de stratégies d'adaptation et d'atténuation efficaces et a prié instamment la communauté internationale d'appuyer les efforts des pays africains dans ce domaine.

Concertation au niveau ministériel: Réaliser une Afrique ne connaissant plus l'insécurité (point 7 de l'ordre du jour)

230. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'UA, a présenté un document intitulé *Towards Timely and Concrete Implementation of Africa's Vision of Food Security Within Five Years (AU/CAMEF/MIN/(III))* (Vers une mise en œuvre quinquennale rapide et effective de la Vision africaine de la sécurité alimentaire) qui portait sur plusieurs domaines: a) un accès accru aux intrants améliorant le rendement; b) des mesures de stabilisation du marché; c) des mesures d'incitation en faveur des producteurs locaux; d) la protection des marchés africains face aux importations subventionnées; e) la gestion des risques pour protéger les acquis dans le domaine agricole et les moyens de subsistance des populations agricoles; f) l'achat au niveau local d'approvisionnements en aide alimentaire et la mise en place de réserves céréalières; g) des programmes d'amélioration de la nutrition. Ce document a été établi par une équipe spéciale de haut niveau des CER, des experts et des organisations partenaires invités par la CUA pour rédiger un plan de mise en œuvre qui comprenait plusieurs mesures « à gain rapide », en faveur de la vision d'une Afrique qui ne connaîtrait plus l'insécurité alimentaire d'ici cinq ans, développée par le Président de l'Union africaine, S.E. M. Bingu wa Mutharika dans son discours d'acceptation de l'investiture prononcé au Sommet de l'UA en janvier 2010.

231. L'accent était mis en particulier sur deux éléments du plan qui étaient placés au cœur des activités de la Commission. Premièrement, un mécanisme pouvant se révéler important pour accroître la productivité agricole est le mécanisme africain de financement du développement des engrais (MAFDE) dont la création a été décidée par les Chefs d'État et de gouvernement africains lors du Sommet de l'Afrique pour les engrais, tenu à Abuja (Nigéria) en juin 2006. L'objectif précis du mécanisme MAFDE était d'augmenter l'utilisation moyenne des engrais en Afrique, qui était de 80 kg/ha, pour la porter à 50 kg/ha d'ici à 2015, en vue de faciliter une augmentation rapide de la productivité et de la production agricoles. Ce mécanisme nécessiterait 10 millions de dollars des États-Unis pour devenir opérationnel.

232. Deuxièmement, le fonds panafricain contre les risques de catastrophes et pour la sécurité alimentaire est crucial pour protéger les acquis dans la production agricole et les améliorations des moyens de subsistance des populations agricoles. Les systèmes nationaux de gestion des risques liés au climat, tels que les réserves céréalières stratégiques, les fonds de réserve budgétisés et le partage des risques dans toutes les régions peuvent améliorer considérablement les capacités nationales en matière d'atténuation des risques liés aux éléments et les aider à intervenir financièrement en cas de catastrophes naturelles. De tels systèmes permettraient de fournir immédiatement aux États membres participants des fonds en cas d'extrême sécheresse, d'inondations dévastatrices ou de cyclone intense.

Selon les conclusions préliminaires, on peut réduire de moitié les pertes dues à la sécheresse en Afrique grâce à la diversification des cultures. Cela signifie que si les pays africains mettent en commun les fonds destinés à la gestion des risques liés à la sécheresse, les besoins en fonds de la caisse commune ne représenteraient que la moitié du montant nécessaire si chaque pays devait créer sa propre réserve, ce qui fait du fonds panafricain contre les risques de catastrophes un mécanisme de financement attrayant pour appuyer la sécurité alimentaire en Afrique.

233. La Conférence s'est félicitée de l'exposé et a reconnu l'opportunité et l'importance cruciale de la concertation, au vu du nombre considérable de personnes qui continuaient de souffrir de la faim en Afrique. Un consensus général s'est dégagé selon lequel le continent ne manquait pas de moyens d'action, mais plutôt de la volonté de les mettre en œuvre. À cet égard, la nécessité de convenir de l'adoption d'un plan d'action en vue de parvenir à la sécurité alimentaire a été soulignée. Cela exigerait d'accorder la priorité aux mesures retenues et d'organiser les différentes étapes de leur mise en œuvre, en particulier dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD (CAADP-NEPAD). D'ailleurs, quelques délégations ont affirmé que si l'engagement d'allouer 10% des budgets nationaux au secteur agricole était respecté, comme énoncé dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, on parviendrait facilement à cette sécurité, comme le montrent les résultats obtenus au Malawi. Ces initiatives devraient être poursuivies également, afin que la communauté internationale mette ses contributions en rapport avec le développement agricole en Afrique.

234. La Conférence a également fait observer que dans le court terme, les agriculteurs auraient besoin de soutien sous forme de subventions pour les engrais et les semences, ainsi que de zonage, afin d'assurer la sécurité alimentaire. Cela dit, il a été convenu que la sécurité alimentaire devrait être considérée comme un objectif de court à moyen terme et que l'agriculture en Afrique devrait être développée de façon à dépasser les besoins de la sécurité alimentaire. On devrait songer à la durée de maintien des subventions, étant donné le fardeau qu'elles représentent pour les budgets nationaux, et aux initiatives à prendre pour réduire les coûts de production. À cet égard, la Conférence a reconnu la nécessité d'améliorer les semences et les semis au moyen de la recherche. Elle a reconnu aussi qu'il fallait entreprendre des travaux de recherche sur les maladies des animaux et des plantes. Ces initiatives permettraient également aux pays africains de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, compte tenu de leur avantage comparatif et d'augmenter la valeur ajoutée de leurs produits.

235. La Conférence a noté avec préoccupation le rythme auquel l'Afrique détruisait l'environnement en dégradant les sols et en faisant peser une menace à la réalisation de la sécurité alimentaire. Il a été fait observer que quand bien même les moyens de subsistance dépendaient de l'abattage des forêts, il était nécessaire de préserver les forêts afin de protéger la couche d'ozone. Bien que la commercialisation et la mécanisation de l'agriculture soient considérées comme étant cruciales dans les efforts déployés en vue d'atteindre la sécurité alimentaire, certaines délégations ont estimé que les régimes fonciers des pays africains constituaient une entrave à l'agriculture commerciale. Afin de mécaniser entièrement l'agriculture et de commercialiser ses produits, il faudrait former de jeunes agriculteurs et permettre aux Africains d'acquérir les compétences nécessaires pour fabriquer l'outillage agricole. Combinée aux activités agro-industrielles, cette démarche aiderait le continent à s'acheminer vers la sécurité alimentaire, tout en créant des emplois. La Conférence a reconnu également que la mise en place de l'infrastructure était vitale pour appuyer le développement agricole

et intensifier le commerce intra-africain dans le domaine agricole. La nécessité de créer des pôles d'infrastructure a été soulignée à cet égard.

Débat d'orientation au niveau ministériel sur le thème: *Flux de capitaux illicites en provenance d'Afrique: des ressources cachées pour le développement (point 8 de l'ordre du jour)*

236. Au titre de ce point d'ordre du jour, un débat ministériel a été consacré aux conclusions d'une réunion parallèle de haut niveau tenue le 29 mars 2010 et portant sur les flux de capitaux illicites en provenance d'Afrique. Cette réunion a été conjointement organisée par la CEA, la CUA et le Gouvernement norvégien (dont le pays assure la présidence en exercice de l'Équipe spéciale sur l'intégrité financière et le développement économique). Le Gouvernement norvégien a été représenté par la Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères, Mme Ingrid Fiskaa, accompagnée d'un groupe d'éminents experts, qui a dirigé les débats.

237. De nombreuses mesures importantes pour endiguer les flux financiers illicites en provenance d'Afrique avaient été proposées par les participants à la réunion parallèle. Elles consistaient à réduire les fausses déclarations de prix concernant les importations et les exportations commerciales; à tenir pour chaque pays une comptabilité des ventes et des profits réalisés et des taxes payées par les sociétés multinationales; à vérifier l'identité réelle des détenteurs de tous les comptes et titres bancaires; à instaurer un échange automatique transnational de renseignements fiscaux; à harmoniser les éléments constitutifs des infractions tombant sous le coup de la législation contre le blanchiment de capitaux (chacune de ces mesures devant mettre l'accent sur la transparence) et, enfin, à élaborer une convention africaine sur la transparence. (*Le rapport de la réunion parallèle a été établi et distribué séparément*).

238. La Conférence a salué l'initiative prise d'organiser la réunion parallèle sur un sujet aussi important et félicité les organisateurs de leurs efforts. Elle a appelé à élargir la définition de la gouvernance, afin d'inclure des valeurs éthiques et des principes de transparence et de faciliter ainsi la distinction entre l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Étant donné que les mesures visant à contenir les flux financiers illicites représentaient une question de gouvernance majeure, la Conférence a proposé d'intégrer ces mesures dans le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. En outre, considérant que plus de deux tiers des sorties illégales de capitaux étaient liés aux fausses déclarations de prix et à la distorsion des prix, elle a proposé d'étendre la définition des flux illicites aux subventions agricoles que les pays développés accordaient à leurs agriculteurs.

239. La Conférence a longuement examiné les répercussions des flux illicites sur le développement, en relevant, entre autres conséquences économiques de cette sortie de capitaux, la poussée inflationniste, la diminution des recettes fiscales, le recul du commerce et de l'investissement et l'épuisement des réserves de change. Elle a aussi souligné qu'il était important de juguler le commerce illicite et mis en exergue les pertes qui en résultaient pour l'épargne intérieure et qui se traduisaient par une diminution des investissements financés sur les ressources internes. À cela s'ajoutaient des pertes de recettes fiscales générées par cette épargne et, partant, la baisse des revenus consacrés aux dépenses publiques de santé, d'éducation et d'infrastructures publiques, y compris ce qui concerne les OMD.

240. La Conférence a attribué le problème de flux illicites en provenance d'Afrique à des failles dans les dispositifs de contrôle et à la faiblesse des mécanismes de responsabilité redditionnelle tant dans le secteur privé que dans le secteur public. En particulier, les ministres se sont dits préoccupés par

la réticence de nombreux pays à dénoncer les sociétés impliquées dans des activités illicites. Ils ont ainsi condamné la pratique courante de surfacturation et de corruption ayant cours en matière d'exécution des projets d'infrastructure en Afrique, spécialement de la part d'entreprises des pays développés, tout en appelant les acteurs du développement infrastructurel du continent à plus de transparence et de fair-play. La solution de ce problème exigeait des efforts concertés de la part tant des pays africains que des pays développés. La question de la sortie des capitaux de l'Afrique et de leur disparition dans les économies des pays développés a également retenu l'attention. La Conférence a indiqué que le renforcement de la transparence dans le système financier mondial pouvait contribuer à réduire substantiellement les sorties illicites de capitaux et, partant, à améliorer la croissance dans les pays africains, tout en assurant la stabilité des économies des pays riches.

241. Un large consensus s'est dégagé au sein de la Conférence sur le fait que, pour atténuer la pauvreté et créer des emplois, il faudrait prendre des mesures drastiques pour freiner les flux illicites de capitaux, en améliorant les mécanismes de la transparence et de l'obligation redditionnelle dans le système financier international. Au nombre des mesures examinées par la Conférence figurent la création de services de renseignements financiers, l'établissement d'une base commune de lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi qu'une large diffusion des rapports de pays sur les flux illicites de capitaux.

242. La Conférence a également appelé à une plus grande détermination politique à endiguer les flux illicites par l'intensification de la lutte contre la corruption, notamment en concevant des moyens de rapatrier en Afrique les biens mal acquis, en améliorant les conditions de travail dans le secteur public et en encrant la transparence et l'obligation de rendre des compte dans les systèmes de passation de marchés publics, en renforçant les mécanismes de communication des renseignements, en adoptant des mesures visant à améliorer le climat de l'investissement dans la région et en appliquant une législation efficace de lutte contre le blanchiment d'argent. De nombreux ministres ont insisté sur l'importance de la lutte contre la corruption, en étayant leur propos par des données tirées de l'expérience directe de leur pays en matière de lutte contre ce fléau et de blanchiment d'argent. L'expérience récente du Nigéria a été, en particulier, citée en exemple de bonne pratique à cet égard. Cependant, les participants ont souligné que si des mesures réciproques n'étaient pas prises à l'extérieur du continent, ces efforts resteraient sans effet.

243. Au terme de leur débat, les ministres se sont engagés à prendre des mesures énergiques en matière économique et de gouvernance pour empêcher la sortie illicite de capitaux de leur pays. Ils ont demandé à la CEA et à la BAD de mener un travail analytique poussé sur ce sujet, notamment de préparer une déclaration à soumettre à la prochaine Conférence des ministres de la CUA et de la CEA.

Rapport de situation sur l'établissement des institutions financières panafricaines (*point 9 de l'ordre du jour*)

244. Au titre de ce point, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, a fait un compte rendu des progrès de la mise en place des institutions financières africaines. Il a indiqué que des avancées importantes avaient été enregistrées en ce qui concerne la Banque africaine d'investissement (BAI), dont la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA avait adopté le Protocole et les Statuts. Soulignant toutefois que, sur les 14 pays ayant signé ces

instruments, un seul les avait ratifiés, il a appelé les États membres à œuvrer avec la CUA pour obtenir les 15 ratifications nécessaires à leur entrée en vigueur.

245. S'agissant de la Banque centrale africaine, l'intervenant a informé la Conférence qu'une stratégie commune CUA/Association des banques centrales africaines (ABCA) serait élaborée par une équipe d'experts techniques désignés par les deux institutions. En outre, un Comité directeur technique pour la création de la Banque centrale africaine serait mis en place et comprendrait des experts venant des cinq régions du continent. Il s'agirait de créer, en prélude à la Banque centrale africaine, un Institut monétaire africain chargé d'assurer la réalisation du critère de convergence macroéconomique, préalable à l'établissement d'une banque centrale continentale.

246. En ce qui concerne le Fonds monétaire africain, le Commissaire a indiqué qu'un Comité directeur chargé de son établissement était déjà en place et que celui-ci avait commencé son travail, qu'il devrait achever dans un an. Faisant observer que le financement des activités de mise en place des institutions financières constituait un défi majeur, M. Mkwezalamba a invité les ministres à apporter leur soutien à la mobilisation de ressources. À cet égard, il a félicité le Gouvernement du Nigéria pour son appui à la création de la Banque centrale africaine. La Banque centrale du Nigéria avait offert 200 000 dollars pour la mise en œuvre de la stratégie commune et s'était par ailleurs engagée à payer le salaire de cinq membres du Comité directeur pour la création de la Banque centrale africaine.

247. Au cours du débat qui a suivi, la Conférence a souligné qu'il fallait asseoir une politique monétaire commune assortie d'une monnaie commune avant de créer la Banque centrale africaine. Elle a également insisté sur le fait que la Banque centrale et le Fonds monétaire africains devaient être mis en place de manière synchronisée, puisque la configuration de la Banque centrale déterminerait le type de Fonds monétaire à créer.

248. La Conférence a fait observer que le processus de création de la Banque centrale prendrait du temps compte tenu de l'exigence de convergence macroéconomique. À cet égard, elle a indiqué que s'il fallait créer les trois institutions de manière parallèle, il convenait de mettre l'accent principalement sur le Fonds monétaire africain, afin de soutenir la balance des paiements des pays dans le besoin.

Examen du rapport et des principales recommandations du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (point 10 de l'ordre du jour).

249. Au titre de ce point d'ordre du jour, le Président du Comité d'experts a présenté le rapport de la réunion du Comité ainsi que les projets de résolution figurant dans le document portant la cote *E/ECA/CM/43/2 - AU/CAMEF/EXP/Rpt (V)*, pour adoption par la Conférence. Il a brièvement exposé l'issue des débats menés au titre de chacun des points de l'ordre du jour que le Comité avait examinés, ainsi que les principales recommandations concernant ces points pour examen et adoption par les ministres. Les points examinés étaient les suivants: thème de la Conférence, aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique, évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique, examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet

organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, enfin, de nombreuses questions statutaires concernant les activités de la Commission de l'UA et du secrétariat de la CEA, dont les changements que le Secrétaire exécutif avait proposés à l'organisation du secrétariat de la CEA. Le Président du Comité d'experts a ensuite invité la Conférence à examiner et à adopter le rapport du Comité, de même que les douze projets de résolution qui l'accompagnaient.

250. La Conférence a pris note de la présentation et a félicité le Comité de son travail. En examinant le rapport en vue de son adoption, elle a fait des observations et commentaires d'ordre général en particulier, ainsi qu'il suit:

- a) Une des délégations a qualifié d'inexact le manque d'engagement politique souligné dans le rapport et présenté comme un obstacle au progrès de l'intégration régionale. Elle a estimé qu'il existait au contraire suffisamment de volonté politique sur le continent;
- b) Une autre délégation a exprimé son désaccord vis-à-vis de la recommandation visant à instaurer des mesures de discrimination positive dans l'emploi en faveur des groupes vulnérables, soulignant que de telles mesures n'étaient pas nécessaires. Elle a indiqué qu'il fallait plutôt mettre l'accent sur l'élargissement de la croissance économique en vue de créer de nouveaux emplois pour tous;
- c) D'autres délégations encore se sont dites préoccupées au sujet de la fixation d'objectifs précis en matière d'allocations budgétaires concernant des secteurs particuliers, arguant du fait que cela pourrait remettre en cause la crédibilité des réformes budgétaires engagées par certains États membres;
- d) Quelques participants ont proposé d'inclure dans le rapport les conclusions du débat sur les deux points ci-après de l'ordre du jour de la réunion ministérielle, à savoir « Réaliser une Afrique ne connaissant plus l'insécurité alimentaire » et « Flux de capitaux illicites provenant d'Afrique: des ressources cachées pour le développement »;
- e) Une des délégations a demandé à la Conférence de reformuler la phrase: «Il a également souligné la nécessité de prendre note des résultats et des dispositions de l'Accord de Copenhague.», figurant dans le point d'ordre du jour «Changement climatique et développement» (paragraphe 43), de manière à tenir compte de la position adoptée sur cette question par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

251. La Conférence des ministres a adopté le rapport et les recommandations présentés par le Comité d'experts, compte tenu des commentaires, observations et amendements susmentionnés. Le texte intégral du rapport, tel qu'adopté par le Comité, figure à l'Annexe II du présent rapport.

252. Après l'adoption du rapport du Comité d'experts, la Conférence a examiné séparément les douze projets de résolution figurant en annexe de celui-ci. Ces projets concernent les questions suivantes examinées par le Comité: 1) Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique; 2) Examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique; 3) Examen régional africain de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; 4) Changement climatique et développement en Afrique; 5) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique; 6) Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique; 7) Projet de Cadre stratégique/Plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et projet de Plan d'activités de la CEA pour la période 2010-2012; 8) Renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique; 9)

Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification; 10) Mise en place des institutions financières africaines; 11) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique; 12) Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique.

253. La Conférence a adopté les douze projets de résolution à la lumière de ses propres commentaires, observations et amendements. Les douze résolutions, telles qu'amendées, figurent à l'Annexe I du présent rapport.

Questions diverses (*point 11 de l'ordre du jour*)

254. Au titre de ce point, les délégations de deux États membres, la Zambie et l'Ouganda, ont contesté certains chiffres et affirmations figurant dans le Rapport économique sur l'Afrique de 2010 concernant leur pays. La délégation zimbabwéenne a, pour sa part, salué l'appréciation positive que le rapport avait portée sur son pays en soulignant que certains indicateurs, comme le taux d'inflation, s'étaient améliorés au Zimbabwe au cours de la dernière année. Répondant à ces préoccupations, le Secrétaire exécutif de la CEA a présenté ses excuses pour les erreurs constatées et assuré les délégations zambienne et ougandaise que leurs observations seraient prises en compte au moment de réviser le rapport et avant de le présenter dans le cadre d'autres réunions.

255. Au titre du même point, le représentant de l'Algérie a, au nom de la Conférence des ministres, donné lecture d'une motion de remerciements à l'endroit du Président de la République du Malawi, du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire exécutif de la CEA, pour l'organisation réussie de la Conférence

Examen et adoption du projet de Déclaration ministérielle et des projets de résolution (*point 12 de l'ordre du jour*)

256. Au titre de ce point d'ordre du jour, la Conférence a examiné et adopté le projet de Déclaration ministérielle et les projets de résolution, qui rendent compte des points de consensus et des résultats principaux de la Conférence.

257. Le projet de Déclaration ministérielle a été présenté par M. John Rwangombwa, Ministre des finances et de la planification économique du Rwanda, qui en a donné une lecture intégrale. Le projet de Déclaration comprend un préambule et une section principale sur le thème de la Conférence, ainsi que neuf sous-sections sur les diverses mesures requises pour résoudre le problème de l'aggravation du chômage en Afrique. Ces mesures sont les suivantes: réaliser la vision d'une Afrique ne connaissant pas l'insécurité alimentaire; soutenir les pays africains les moins avancés (PMA) et les pays africains sortant de conflit; accélérer l'intégration régionale; remédier à l'impact du changement climatique; prêter attention au développement de la statistique; lutter contre les flux de capitaux illicites; mettre en place les institutions panafricaines; mobiliser le soutien des principaux partenaires de l'Afrique et, enfin, mobiliser le soutien accru des États membres, du système des Nations Unies et des partenaires de développement internationaux.

258. Les ministres ont salué la CUA et la CEA pour l'exhaustivité et la qualité de la Déclaration, avant d'examiner celle-ci en détail. À l'examen du projet de Déclaration, de nombreuses délégations ont fait des observations et proposé des amendements visant à améliorer le texte. La plupart de ces

observations et propositions ont été axées sur la nécessité pour les États membres de continuer de promouvoir et de soutenir un environnement propice aux investissements tant intérieurs qu'étrangers et sur l'importance cruciale de la planification et du renforcement des capacités, notamment la nécessité de repositionner et de renforcer l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Au titre de la sous-section sur la réalisation de la vision d'une Afrique ne connaissant pas l'insécurité alimentaire grâce à la mise en œuvre de la décision du Sommet de l'UA de Maputo, les ministres ont décidé de supprimer la référence à l'allocation des 10% du budget au secteur agricole, pour mettre la Déclaration en phase avec le reste du rapport.

259. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle assortie des amendements. (*Le texte intégral de la Déclaration ministérielle amendée figure à l'Annexe I du présent rapport*).

Clôture de la Conférence (point 13 de l'ordre du jour)

260. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, a, au nom de la CEA et de la Commission de l'UA, prononcé une déclaration commune dans laquelle il a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple malawiens pour avoir bien voulu accueillir la Conférence. Il a aussi exprimé sa sincère gratitude au Président du Malawi et Président de l'Union africaine, S.E.M. Bingu wa Mutharika, pour son rôle dirigeant et sa participation ayant contribué au succès de la Conférence.

261. Le Secrétaire exécutif a, au nom du Président de la Commission de l'UA et en son nom propre, exprimé également sa gratitude aux ministres pour leur contribution aux débats et les a remerciés d'avoir adopté les rapports et les documents qui leur étaient soumis. Il a souligné quelques-uns des messages clefs de la Conférence, notamment la nécessité de réaliser l'intégration régionale en vue de relever les défis du continent en matière d'emploi; le rôle de l'État, l'amélioration de la gouvernance, l'importance de la planification du développement et du renforcement des capacités. Il a exhorté les ministres à s'engager résolument dans la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence et promis l'appui de la CEA et de la Commission de l'UA à cet égard.

262. M. Janneh a conclu la déclaration commune en informant les participants du départ imminent à la retraite de deux hauts fonctionnaires du secrétariat de la CEA, à savoir Mme Jennifer Kargbo, Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe et M. Hachim Koumare, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale. Il a rendu hommage aux deux directeurs pour avoir immensément contribué au renforcement du processus d'intégration régionale par leur travail d'appui aux communautés économiques régionales (CER). La Conférence a pris note de ces éloges et a applaudi les deux directeurs sortants.

263. Le Secrétaire exécutif a également informé les participants de la proposition de tenir à Addis-Abeba, en Éthiopie, les réunions conjointes de la prochaine Conférence conjointe CUA/CEA des ministres africains des finances.

264. Dans son allocution de clôture, le Président de la troisième Conférence conjointe des ministres africains de la CUA et de la CEA et Ministre des finances du Malawi, M. Ken Kandodo, a déclaré que c'était un honneur et un privilège pour son pays d'accueillir et de présider les réunions de cette année. Il a exprimé sa sincère gratitude à ses homologues, aux gouverneurs de banque centrale et à tous les

autres participants pour leur présence et leur contribution aux débats. Il a noté avec satisfaction que les conférences annuelles conjointes des ministres de l'UA et de la CEA étaient guidées par la conviction partagée que les problèmes de l'Afrique requerraient des solutions africaines – message sur lequel le Président Mutharika avait insisté dans son discours d'ouverture de la Conférence. M. Kandodo a, à cet égard, souligné qu'il fallait inscrire la mise en œuvre des résultats de la Conférence dans des stratégies et politiques cohérentes dirigées par les pays.

265. M. Kandodo a félicité le Président de la Commission de l'UA et le Secrétaire exécutif de la CEA pour leur rôle moteur et leur engagement à travailler en étroite collaboration pour appuyer les efforts de développement des États membres. Il a également remercié les personnels des deux institutions pour le dur labeur accompli et pour leurs efforts en vue de répondre aux exigences imposées par les défis actuels de l'Afrique. Il a, en outre, exprimé sa gratitude et son appréciation à tous ceux qui, personnels des différents départements ministériels du Malawi, traducteurs, interprètes, personnels hôteliers et chauffeurs, ont contribué à faire de cette Conférence un succès. Il a enfin remercié les participants venus du continent et d'ailleurs pour leur précieuse contribution aux travaux de la Conférence.

266. Le Président a ensuite déclaré close la troisième Conférence conjointe des ministres de l'UA et de la CEA.

Annexe I: Résolutions et autres décisions adoptées par la Commission à sa quarante-troisième session

A. Résolutions

867 (XLIII) Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique

La Conférence des ministres,

Considérant le Traité instituant la Communauté économique africaine,

Rappelant le Programme minimum d'intégration (PMI) adopté par la treizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en tant que cadre de référence pour l'intégration graduelle du continent africain,

Reconnaissant l'importance de la paix et de la sécurité ainsi que de la bonne gouvernance en tant que préalables aux progrès dans la mise en œuvre du programme d'intégration continentale,

Notant le rôle important de l'infrastructure dans la facilitation de l'intégration physique et de la circulation des facteurs de production sur le continent,

Prenant note de la contribution importante du Centre africain pour les politiques commerciales au renforcement des capacités pour l'analyse de la politique commerciale et aux négociations commerciales tant des États membres que des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales,

1. Se félicite des progrès considérables accomplis par les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales pour faire avancer le Programme d'intégration continentale;
2. Prie les États membres, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour trouver des solutions aux conflits sévissant dans les pays africains afin d'accélérer le processus d'intégration du continent;
3. Demande aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales d'examiner les contraintes à la mise en œuvre accélérée de l'intégration régionale du continent;
4. Se félicite du travail du Centre africain pour les politiques commerciales de la Commission économique pour l'Afrique et de l'engagement politique renouvelé des États membres à poursuivre des programmes et activités relatifs à l'intégration régionale;
5. Demande aux États membres d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des ministres africains de l'intégration, telles qu'entérinées par les chefs

- d'État et de gouvernement de l'Union africaine et particulièrement celles relatives à la libre circulation des personnes et au financement de l'intégration;
6. Exhorte les États membres à inclure le Programme minimum d'intégration à leurs programmes de développement nationaux et demande à cet égard à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et aux partenaires de développement de renforcer leur soutien à la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration et d'inclure les instruments d'intégration régionale à leurs cadres politique, juridique et réglementaire nationaux;
 7. Exhorte en outre les États membres à continuer à soutenir la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement dans la publication du rapport sur *l'État de l'intégration régionale en Afrique*, qui contient une analyse et une évaluation complètes des progrès réalisés en matière d'intégration sur le continent;
 8. Invite les États membres à prendre les mesures requises en vue de faciliter la participation effective des pays enclavés et de transit au processus d'intégration régionale en éliminant toute forme de barrières physiques ou non physiques aux échanges et en accordant un soutien maximum aux mécanismes de gestion des corridors;
 9. Exhorte les États membres à saisir les opportunités offertes par le Centre africain pour les politiques commerciales de la Commission économique pour l'Afrique dans leur préparation aux négociations commerciales internationales et dans la promotion des échanges intra-africains;
 10. Se félicite des réalisations du Centre africain pour les politiques commerciales et demande aux États membres et aux partenaires au développement de continuer de lui fournir un appui en vue de renforcer sa capacité à appuyer le programme en matière de commerce sur le continent;
 11. Prie en outre les États membres de donner la priorité aux investissements en matière d'infrastructures et de les accroître par le recours à des mécanismes de financement innovants, la canalisation des transferts de fonds, l'intensification de la mobilisation de ressources intérieures et l'exploitation du potentiel offert par les partenariats publics et privés.

868 (XLIII) Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant les décisions par lesquelles le Sommet de l'Union africaine a demandé à la Commission de l'Union africaine de soumettre à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, en

collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, un rapport annuel assorti des statistiques pertinentes sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant également la Décision Ex.CL/DEC.504(XV) Rev.2 du Conseil exécutif de l'Union africaine, adoptée en juillet 2009, aux termes de laquelle le Conseil a chargé la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement d'aider l'Afrique à se préparer en vue de l'examen à mi-parcours en 2010, à l'échelle du système des Nations Unies, des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'organiser des réunions régionales de consultation pour l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et exhorté les pays africains à apporter leur soutien à cet exercice,

Rappelant en outre la résolution 64/184 de l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de laquelle l'Assemblée a invité les commissions régionales des Nations Unies, notamment la Commission économique pour l'Afrique, à tenir au cours du premier semestre de 2010 des consultations régionales qui constitueront une contribution aux préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de septembre et à fournir des contributions aux préparatifs de la réunion de haut niveau et à la réunion elle-même,

Considérant les progrès faits par le continent dans la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente des défis restants pour réaliser tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Se félicitant des efforts que déploie l'Afrique pour doter le continent d'une stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, initiative majeure pour une meilleure coordination et harmonisation des statistiques et le renforcement des systèmes africains de statistiques,

Demande aux pays africains:

1. D'adopter le projet de Position commune africaine et de le recommander pour examen et adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2010;
2. De renforcer leurs systèmes et institutions statistiques et de mettre en œuvre la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique;
3. D'envisager des moyens innovants de mobiliser un financement en appui aux programmes et activités relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement;
4. De soutenir la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique;
5. De s'engager à prendre des mesures pour mettre en œuvre toutes les recommandations contenues dans la Position commune africaine et d'exhorter les partenaires de

développement à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement afin de permettre à l'Afrique de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir;

6. De soumettre la Position commune africaine à la réunion plénière de haut niveau de septembre 2010 et d'inviter le Groupe africain au Siège de l'ONU à New York à soutenir et à défendre la position durant la réunion plénière de haut niveau et son processus préparatoire;
7. De demander à la Commission de l'Union africaine, en collaboration étroite avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, de commencer à réfléchir sur la période au-delà de 2015.

869 (XLIII) Examen régional africain de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

La Conférence des ministres,

Notant avec préoccupation que les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ont été, dans l'ensemble, limités,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par les pays africains les moins avancés pour mettre en œuvre les engagements contenus dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,

Reconnaissant les progrès accomplis par les pays africains les moins avancés dans la réalisation des objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,

Consciente de l'érosion des gains acquis par les pays africains les moins avancés sous l'effet de la convergence des crises alimentaire et énergétique et de la crise financière et économique mondiale actuelle,

Ayant examiné le document E/ECA/COE/29/21-AU/CAMEF/EXP/21(V) intitulé « Document final de la Réunion préparatoire régionale africaine de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés »,

1. Accueille favorablement et approuve les conclusions de la réunion préparatoire régionale africaine de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, adoptées le 9 mars 2010;
2. Lance un appel en faveur d'un partenariat mondial nouveau et renforcé en faveur des pays les moins avancés dans le cadre de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

3. Invite les pays africains les moins avancés à rester pleinement engagés dans le processus de préparation de la Conférence, en particulier les réunions du Comité préparatoire;
4. Prie le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement d'apporter aux pays africains les moins avancés le soutien nécessaire, notamment un appui financier et fonctionnel, pour leur permettre de participer activement à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à ses activités préparatoires;
5. Demande aux partenaires au développement de faire des contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés afin de soutenir leur participation à la Conférence et à ses activités préparatoires.

870 (XLIII) Changement climatique et développement en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que le changement climatique pose des problèmes structurels sans précédent pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable en Afrique,

Consciente qu'il est nécessaire que les pays africains s'attaquent à ces problèmes en intégrant les préoccupations liées au changement climatique dans les politiques et les cadres de développement,

Notant avec satisfaction les progrès réalisés en vue de la mise en place à la Commission économique pour l'Afrique du Centre africain pour les politiques en matière de climat du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement (ClimDev-Afrique),

Préoccupée par le fait que les travaux de la Commission économique pour l'Afrique concernant le changement climatique et le développement restent excessivement tributaires des ressources extrabudgétaires,

1. Note avec satisfaction la contribution appréciable des partenaires donateurs à la mise en œuvre du Programme ClimDev-Afrique et à son Centre africain pour les politiques en matière de climat et les invite à continuer de soutenir ces initiatives essentielles;
2. Charge la Commission économique pour l'Afrique de continuer à collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations dans le renforcement des capacités des États membres et de leurs organisations intergouvernementales pour examiner les questions relatives au climat et

notamment de fournir un soutien technique aux pays africains durant les négociations en vue d'un nouveau régime international sur le changement climatique.

871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique

La Conférence des ministres,

Considérant que la formation statistique est vitale pour la prise de décisions par tous les segments de la société, notamment les décideurs et les acteurs économiques et sociaux, et revêt une importance primordiale pour l'intégration du continent et le développement durable, ainsi que pour la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente du fait que tous les engagements en faveur de la mise en œuvre des programmes de développement et de la lutte contre la pauvreté devraient être étayés par des éléments d'appréciation et qu'ils nécessitent donc un système de données statistiques solide qui soit à la fois adapté, fiable, global, harmonisé et efficace,

Notant que la qualité des statistiques en Afrique est tributaire de l'utilisation de normes internationalement admises adaptées aux spécificités africaines et de l'application par les statisticiens de la Charte africaine de la statistique et des principes fondamentaux de la statistique officielle,

Se félicitant de la décision ASSEMBLY/AU/DEC.2010 (XIII) sur la Charte africaine de la statistique adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui appelle tous les États membres à signer et à ratifier la Charte le plus tôt possible afin qu'elle puisse entrer en vigueur et ainsi constituer un cadre réglementaire pour la coordination du développement de statistiques harmonisées sur le continent,

Se félicitant des accords conclus par la Commission de l'Union africaine, en coopération étroite avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les pays africains, en vue d'élaborer un projet de stratégies pour l'harmonisation des statistiques en Afrique,

1. Félicite les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et appelle ceux qui ne l'ont pas encore fait à la signer et à la ratifier le plus tôt possible;
2. Adopte le projet de stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ainsi que son premier pilier, la Stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, et recommande à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra en juillet 2010 de les adopter;
3. Appelle les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et leurs partenaires à appuyer et à mettre en œuvre ces initiatives, mais aussi à élaborer d'autres piliers de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique;

4. Appelle également la Commission de l'Union africaine à renforcer sa fonction statistique en transformant son unité des statistiques en division pour lui permettre de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.

872 (XLIII) Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou (2004) des chefs d'État et de gouvernement africains sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique ainsi que les travaux de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de 2005 sur les problèmes du chômage sur le continent dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Préoccupée par les progrès limités accomplis en matière de réduction des taux de chômage et de pauvreté en dépit des taux de croissance relativement élevés enregistrés pendant la décennie précédant la récente crise économique et par le fait que la majorité des pays africains sont touchés par les problèmes d'emplois précaires et/ou de sous-emploi,

Notant l'importance des mesures spéciales et de protection sociale en faveur des groupes vulnérables - les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les pauvres des zones rurales - qui sont les plus touchés par le chômage et la crise,

Considérant l'importance de la promotion d'une croissance durable et forte et de la réduction du chômage pour le continent afin de réduire la pauvreté au lendemain de la récente crise financière et économique mondiale,

Consciente du rôle central de l'État dans la conception et la mise en œuvre des plans de développement inclusifs pour renforcer le lien croissance - emploi - réduction de la pauvreté comme moyen de créer des emplois décents,

1. Réaffirme que les problèmes créés par la récente crise financière et économique mondiale posent des défis à la croissance et au développement de l'Afrique et ont eu notamment des effets négatifs sur l'emploi et l'élimination de la pauvreté;
2. Reconnaît que les récentes crises offrent aux pays africains une occasion de développer des stratégies pour faire face aux problèmes créés par ces crises et, dans le même temps, de promouvoir des économies durables, à forte intensité de main-d'œuvre et à forte croissance qui sont diversifiées sur le plan structurel;
3. Encourage les gouvernements africains à adopter ou à renforcer les politiques de l'emploi et de protection sociale qui visent spécifiquement à réduire l'emploi et la pauvreté au sein des groupes vulnérables;

4. Souligne la nécessité d'une mobilisation accrue des ressources internes comme principale source de financement du développement grâce à l'augmentation du taux d'épargne du secteur privé, à l'amélioration de l'efficacité de la collecte des impôts, à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'expansion des marchés financiers et de capitaux;
5. Invite les pays africains à renforcer le rôle des politiques budgétaires et monétaires anticycliques qui mettent l'accent sur le développement des infrastructures, la formation de capital humain et la prestation des services sociaux en tant que moyen de création d'emplois à court terme;
6. Encourage les gouvernements à poursuivre des politiques de transformation structurelle qui comportent l'investissement des recettes tirées des produits de base dans des secteurs de ressources autres que les produits de base à forte intensité de main-d'œuvre; l'augmentation des ressources disponibles pour les secteurs prioritaires; l'intensification des efforts pour attirer l'investissement étranger direct dans des secteurs hors extraction des ressources et l'amélioration de l'environnement des affaires;
7. Demande aux gouvernements d'encourager l'investissement et le développement du secteur privé en privilégiant les secteurs à très forte intensité de main-d'œuvre, notamment l'agro-industrie, les industries vertes, le secteur manufacturier et les services à forte intensité de main-d'œuvre en portant une attention particulière au secteur informel;
8. Salue les efforts faits par les gouvernements africains pour augmenter la productivité à travers des politiques telles que le transfert de technologies grâce à l'investissement étranger direct ne portant pas sur les ressources, un engagement sérieux et crédible en faveur de la recherche-développement, la mise en place d'une infrastructure meilleure et efficace et des améliorations continues de la gestion macroéconomique dans le cadre du dialogue social;
9. Souligne la nécessité d'adopter et/ou de renforcer les réformes visant à assurer une flexibilité suffisante du marché du travail et à éliminer les distorsions qui encouragent les techniques de production capitalistiques au détriment de techniques de production à forte intensité de main-d'œuvre;
10. Prie les pays africains de renforcer l'intégration régionale et les échanges intra-africains en vue de promouvoir un investissement à forte intensité d'emplois, compte tenu de la petite taille des diverses économies africaines et d'intensifier les efforts avec leurs partenaires de développement en vue de conclure le cycle de négociations commerciales de Doha;
11. Exhorte les gouvernements africains à concevoir et à mettre en application des stratégies efficaces de croissance génératrices d'emploi se fondant sur des données sur l'emploi précises et en temps voulu devant être collectées et analysées régulièrement;
12. Prie les partenaires de développement de l'Afrique d'honorer les engagements qu'ils ont pris d'augmenter l'aide publique au développement et de prendre des mesures visant à encourager les flux d'investissement étranger direct, notamment de fournir une assistance

technique aux pays africains pour la mise en œuvre des stratégies, politiques et mesures recommandées ci-dessus;

13. Prie également les pays africains d'allouer une part suffisante du budget de l'État à l'agriculture afin d'augmenter la productivité et les revenus et de réduire la pauvreté, notamment dans les zones rurales, conformément aux engagements de Maputo;
14. Invite les gouvernements africains et les communautés économiques régionales à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté et à mobiliser les ressources nécessaires;
15. Demande aux gouvernements africains de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi adopté en 2009, qui réaffirme la nécessité de promouvoir le plein emploi et le travail décent pour tous;
16. Demande également aux ministres africains du travail d'examiner la présente résolution et d'en coordonner la mise en œuvre avec les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique aux niveaux national, sous-régional et continental.

873 (XLIII) Projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et projet de plan d'activités de la CEA pour la période 2010-2012

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 41/203 du 19 décembre 1986 de l'Assemblée générale et ses résolutions ultérieures pertinentes sur la planification des programmes,

Rappelant également la résolution 844 (XXXIX) du 15 mai 2006 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur le repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique pour mieux répondre aux priorités de l'Afrique,

Notant avec satisfaction le rapport sur l'exécution du programme de la Commission économique pour l'Afrique (E/ECA/COE/29/9), présentant les résultats appréciables obtenus par la Commission économique pour l'Afrique dans tous ses domaines d'activité, à savoir la production, l'échange et la mise en réseau des connaissances, la sensibilisation et la recherche de consensus, les services consultatifs et la coopération technique,

Encourageant la Commission économique pour l'Afrique à continuer de soutenir les États membres, la Commission de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les communautés économiques régionales pour faire face aux effets de la crise économique et financière et à d'autres problèmes naissants, notamment le chômage et le changement climatique,

Se félicitant des initiatives menées par la Commission économique pour l'Afrique pour élaborer des plans d'activités et *notant avec satisfaction* les efforts soutenus de la Commission économique pour l'Afrique en vue d'obtenir des ressources supplémentaires pour compléter son budget ordinaire dans le but de renforcer ses activités dans les domaines prioritaires retenus et d'acquérir plus de flexibilité pour répondre de façon adéquate aux nouveaux problèmes ne pouvant pas être pris en compte dans le cadre du programme de travail ordinaire,

Ayant examiné le projet de programme de travail pour la période 2012-2013 (E/ECA/COE/29/10) et le Plan d'activités pour la période 2010-2012,

Approuve le cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et le Plan d'activités pour la période 2010-2012.

874 (XLIII) Renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (A/61/471) à la soixante et unième session de l'Assemblée générale et son plan d'action complet visant à renforcer les bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique,

Rappelant également les paragraphes 9 et 12 de la résolution 60/235 de l'Assemblée générale qui prie le Secrétaire général de fournir à la Commission économique pour l'Afrique et à ses bureaux sous-régionaux des ressources suffisantes pour leur permettre de poursuivre leur appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et aux communautés économiques régionales africaines,

Se félicitant de l'appui soutenu apporté par le Secrétaire général en vue de renforcer les bureaux sous-régionaux en les dotant de ressources en personnel et autres, au titre du budget ordinaire et de ressources supplémentaires allouées à la Commission économique pour l'Afrique dans le cadre du renforcement du volet développement des Nations Unies,

Notant avec satisfaction les efforts soutenus déployés par la Commission économique pour l'Afrique pour renforcer sa présence au niveau sous-régional en permettant aux bureaux sous-régionaux de jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de son programme de travail et *se félicitant* des résultats appréciables obtenus par ces bureaux notamment en ce qui concerne l'exécution des programmes pluriannuels signés avec toutes les communautés économiques régionales mettant en œuvre le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Union africaine et avec les principales organisations intergouvernementales,

Ayant examiné le document E/ECA/COES/29/12 du 23 mars 2010 relatif à l'évaluation externe indépendante des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique et *prenant note* du rapport sur l'exécution du programme de la Commission économique pour l'Afrique pendant la période biennale 2008-2009,

1. Remercie le Secrétaire exécutif d'avoir fait réaliser une évaluation indépendante des bureaux sous-régionaux afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action complet du Secrétaire général pour le renforcement des bureaux sous-régionaux et les améliorations organisationnelles connexes faites par la Commission;
2. Fait siennes les recommandations de l'évaluation externe indépendante des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique et prie le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour les appliquer afin de continuer à renforcer les capacités opérationnelles des bureaux sous-régionaux;
3. Réaffirme la nécessité pour les bureaux sous-régionaux de continuer à faciliter la coopération économique sous-régionale et l'intégration régionale grâce à une collaboration renforcée avec les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et en collaboration avec les organismes des Nations Unies, conformément au principe de l'unité d'action de l'ONU au niveau sous-régional, comme cela a été recommandé aux huitième, neuvième et dixième réunions du Mécanisme de coordination régional;
4. Invite les donateurs et les partenaires de la Commission économique pour l'Afrique, dans le cadre du Forum des partenaires de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine, à intensifier leurs efforts en vue de fournir de ressources financières suffisantes par le biais d'un fonds pluriannuel renouvelable pour permettre à la Commission économique pour l'Afrique et à ses bureaux sous-régionaux d'améliorer l'exécution des programmes afin d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain;
5. Remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des efforts déployés en vue du renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique et le prie de poursuivre son appui dans le cadre de l'exécution des programmes pluriannuels des bureaux sous-régionaux signés avec les communautés économiques régionales ainsi que du nouveau mandat de ces bureaux, qui est de coordonner les mécanismes de coordination sous-régionale.

875 (XLIII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification

La Conférence des Ministres,

Ayant reçu avec satisfaction un rapport à jour sur les progrès considérables enregistrés dans le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification, notamment en ce qui concerne sa vision, sa mission, sa stratégie et son programme de travail,

Reconnaissant l'engagement renouvelé et accru des États membres dans les travaux de l'Institut, les encourage à continuer dans cette voie, notamment en s'acquittant de leurs arriérés de cotisations annuelles,

Se félicitant du choix stratégique consistant à articuler plus étroitement les travaux de l'Institut avec l'orientation générale des programmes de la Commission économique pour l'Afrique afin que l'Institut et les divisions techniques de la Commission fournissent des services aux pays africains de façon cohérente;

1. Félicite le Conseil d'administration de l'Institut et la nouvelle administration d'avoir piloté avec succès l'exercice de repositionnement et de l'avoir mené à bonne fin en se fondant sur une vision à long terme qu'elle approuve;
2. Approuve la demande formulée par le Conseil d'administration de l'Institut relative à une augmentation importante de sa subvention annuelle et demande au Groupe des États d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies à New York d'agir à cette fin;
3. Prie le Conseil d'administration de l'Institut de continuer à lui adresser, pour information et, le cas échéant, pour avis, des rapports actualisés sur les progrès accomplis dans les travaux de l'Institut;
4. Prie également l'Institut de prendre des mesures pour associer la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales à l'élaboration et à l'application de ses programmes.

876 (XLIII) Mise en place des institutions financières africaines

La Conférence des Ministres,

Rappelant l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine créant les trois institutions financières africaines, à savoir la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement,

Rappelant en outre l'adoption par la Conférence de l'Union africaine du Protocole et des Statuts ainsi que des annexes aux statuts relatifs à l'établissement de la Banque africaine d'investissement, respectivement par les décisions Assembly/AU/Dec.212(XII) du 3 février 2009, Assembly/AU/Dec.251(XIII) du 3 juillet 2009 et Assembly/AU/Dec.286(XIV) Rev.1 du 2 février 2010,

Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la mise en place des trois institutions financières afin de soutenir une croissance économique forte et durable, créatrice d'emplois,

1. Félicite les pays hôtes de la Banque centrale africaine (le Nigéria) et du Fonds monétaire africain (le Cameroun) des efforts remarquables déployés pour l'installation et le fonctionnement des comités de pilotage chargés des travaux préparatoires à l'établissement de ces institutions;

2. Demande aux États membres de l'Union africaine d'accélérer la signature et la ratification du Protocole et des statuts de la Banque africaine d'investissement pour permettre l'entrée en activité rapide de cette institution de financement du développement;
3. Encourage les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les banques centrales africaines à accorder leur soutien auxdits comités de pilotage pour l'accomplissement du mandat qui leur est confié.

877 (XLIII) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique

La Conférence des ministres,

Consciente du potentiel que recèle l'agriculture dans la promotion d'une croissance forte et durable et dans la création d'emplois dans nos économies et en Afrique en général, et reconnaissant que la capacité et la responsabilité de réaliser ce potentiel appartiennent d'abord et avant tout à nos pays,

Accueillant avec satisfaction la vision d'une Afrique ne connaissant pas l'insécurité alimentaire formulée par S. E. M. Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi et Président en exercice de l'Union africaine, tendant à assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance alimentaire en Afrique, notamment à mettre un terme à la faim et à la malnutrition,

1. Réaffirme sa volonté de renforcer l'investissement dans l'agriculture afin d'exploiter son potentiel, et notamment d'accélérer la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et la décision du Sommet de l'Union africaine de Maputo de 2003;
2. Appuie totalement la Vision d'une Afrique jouissant de la sécurité alimentaire d'ici à cinq ans et s'engage à la réaliser en apportant son appui aux stratégies et mesures qui constitueront des stimulants, notamment les subventions en faveur des petits agriculteurs, et les mesures de stabilisation du marché, ainsi qu'à l'intégration de la sécurité alimentaire dans l'ensemble des politiques et programmes sectoriels;
3. Reconnaît qu'il convient d'accélérer les réformes foncières pour assurer, en particulier aux petits exploitants et aux femmes, un accès équitable à la terre et la sécurité d'occupation;
4. Appuie la promotion du plein emploi et de l'emploi décent dans le secteur agricole, conjuguée à des mécanismes de fixation de prix équilibrés dans le cadre des chaînes de valeur afin que les agriculteurs africains obtiennent une part équitable du marché, notamment des prix décents pour leurs produits;
5. Appelle les pays africains et leurs partenaires de développement à déposer les instruments d'engagement avec la Banque africaine de développement nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Mécanisme africain de financement du développement des engrais;

6. Appelle également les communautés économiques régionales, aux fins de contenir l'explosion des coûts des importations de biens alimentaires, à adopter ou à renforcer leurs politiques, stratégies et investissements, à faciliter l'accès élargi aux intrants qui améliorent les rendements, notamment les engrais, les semences et les pesticides, et à renforcer le commerce intrarégional et interrégional des produits agricoles;
7. Appelle les gouvernements africains et leurs partenaires de développement à s'engager à ce que l'aide alimentaire soit d'origine locale et composée de denrées locales et non importées, et à constituer des réserves stratégiques de céréales faites de biens alimentaires produits en Afrique; s'engage à apporter son appui aux politiques et programmes visant à améliorer la nutrition des groupes sociaux les plus vulnérables, à partir de alimentaires produits localement;
8. Appuie les efforts déployés pour renforcer les capacités nationales et régionales d'atténuation de l'exposition aux risques de catastrophes naturelles à travers l'institutionnalisation d'instruments financiers et autres efficaces, tels que la constitution de réserves stratégiques de céréales, la création de fonds d'urgence budgétisés et le partage des risques entre régions.

878 (XLIII) Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant combien il importe de promouvoir des investissements durables, susceptibles d'offrir de nouvelles possibilités d'emplois en Afrique et de réduire le chômage,

Notant qu'il existe des obstacles à la promotion des investissements et à la croissance des revenus dans la plupart des pays africains, notamment des problèmes d'infrastructures et d'énergie, la fragmentation relative et la fragilité des institutions économiques, la faiblesse des structures économiques, le développement limité des secteurs financier et privé, l'insuffisance des cadres juridiques et réglementaires et l'importance des écarts entre l'investissement et l'épargne, des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle qui vont à l'encontre de l'ambition du continent de réduire la pauvreté et de réaliser les perspectives de croissance et étouffent sa voix alors qu'il est sous-représenté dans la plupart des instances internationales, notamment les institutions financières internationales et les grands groupes de pays,

1. Se félicite et prend acte de l'initiative « Investir en Afrique » qui sera organisée en 2011 par l'Égypte, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, dans l'objectif d'attirer des investissements, en particulier pour résoudre les problèmes d'infrastructure en Afrique;
2. Se félicite également et prend acte des autres initiatives proposées pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et promouvoir une croissance forte et durable: « Éduquer l'Afrique » visant à contribuer à la modernisation des systèmes d'éducation en Afrique; « Former l'Afrique » visant à promouvoir des systèmes de formation professionnelle et à contribuer à réduire le décalage entre offre et demande sur les marchés

du travail du continent; et « Voix de l'Afrique » visant à renforcer la voix et la représentation de l'Afrique dans les organes et instances internationaux, les grands groupes de pays et pour promouvoir les intérêts africains dans l'élaboration des politiques économiques mondiales.

B. Déclaration ministérielle

1. Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Lilongwe (Malawi) les 29 et 30 mars 2010, à l'occasion de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

2. Nous reconnaissons que le thème de la troisième Conférence conjointe, « Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage et la pauvreté », est opportun et pertinent, en ce qu'il permet, en particulier, d'intensifier les efforts visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au lendemain de la crise financière mondiale.

3. Dix ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, nous constatons que les progrès vers la réalisation des OMD en Afrique sont mitigés. Nous notons avec satisfaction des progrès dans la réalisation de certaines cibles, en particulier le taux net de scolarisation dans le primaire, la vaccination des enfants, la lutte contre la propagation du VIH/sida et de la tuberculose, et la parité entre les sexes. Nous restons toutefois préoccupés par les progrès limités accomplis dans la réalisation des OMD relatifs à la santé et dans la réduction de la pauvreté et de la faim.

4. Nous reconnaissons que sans des réponses politiques vigoureuses, notamment celles permettant de garantir la sécurité alimentaire et de réduire le chômage, le continent ne pourra pas réaliser la plupart des OMD d'ici à 2015. Nous approuvons la Position commune africaine comme étant notre contribution commune à la Réunion plénière de haut niveau des Nations Unies sur les OMD, prévue en septembre 2010. Nous reconnaissons par ailleurs l'importance de la mise en place de mesures anticycliques et de protection sociale pour faire face aux effets de la crise mondiale, notamment sur les groupes vulnérables.

Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage et la pauvreté

5. Nous constatons qu'en dépit des performances remarquables enregistrées par le continent en matière de croissance avant la récente crise financière et économique mondiale, le taux de croissance de nombreux pays africains reste en dessous du niveau requis pour atteindre les OMD. Nous relevons également que cette croissance ne s'est pas accompagnée d'une réduction comparable de la pauvreté puisqu'elle n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois décents. Par conséquent, nous soulignons la nécessité de promouvoir une croissance généralisée et viable, qui conduit à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

6. Nous observons un taux de chômage très élevé chez les jeunes et un impact des chocs externes sur les groupes les plus vulnérables – les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les pauvres des zones rurales – étant donné que bon nombre de nos pays ne disposent pas de filets et de systèmes de sécurité sociale pour protéger ces groupes. Nous soulignons par conséquent, la nécessité de mettre en place des mesures spéciales en matière d'emploi et de protection en faveur des groupes vulnérables. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de promouvoir l'emploi des jeunes et l'égalité entre les sexes sur le marché de l'emploi, en tant que moyen de renforcer la croissance à long terme et de promouvoir la stabilité politique.

7. Nous notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de savoir comment relancer, accélérer et maintenir la croissance, et faire en sorte qu'elle crée des emplois décents qui se traduiront à terme par une réduction significative de la pauvreté sur le continent. Même si la crise financière et économique mondiale représente une grave menace pour le développement de l'Afrique, nous reconnaissons qu'elle constitue une occasion que nous devons saisir pour réexaminer notre façon de travailler afin d'assurer une diversification économique et une transformation structurelle réelles en Afrique.

8. Il existe, certes, plusieurs moyens de réduire la pauvreté mais nous affirmons que la création d'emplois est le moyen par lequel la croissance peut entraîner une réduction de la pauvreté. Par conséquent, nous insistons sur la nécessité de renforcer le lien croissance - emploi - réduction de la pauvreté et de déployer des efforts dans ce sens.

9. Nous élaborerons et mettrons en œuvre des stratégies adaptées aux réalités de nos pays pour faire face à la situation paradoxale d'une croissance sans création d'emplois et à la persistance de la pauvreté, en engendrant une croissance forte, durable et créatrice d'emplois dans le but de promouvoir la diversification, de prêter attention aux moteurs de la croissance (notamment le capital humain, le capital physique et la technologie, les connaissances et l'innovation), de renforcer les moteurs de croissance, à savoir la bonne gouvernance, des institutions fortes, le développement des infrastructures et de bonnes politiques. Nous encouragerons la création d'emploi en planifiant, en faisant de l'emploi un objectif et en l'intégrant dans nos plans et programmes, en tirant des enseignements des expériences réussies en Afrique et ailleurs et en établissant des partenariats stratégiques à l'appui de nos stratégies de croissance.

10. Nous soulignons le rôle déterminant de l'investissement et du développement du secteur privé dans la promotion d'une croissance forte et durable et la création d'emplois décents; nous insistons par conséquent sur la nécessité de poursuivre des politiques favorables à l'investissement privé, en particulier dans l'agriculture, l'agro-industrie à valeur ajoutée, le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre, les technologies de l'information et de la communication et les activités de services. Nous réaffirmons, en outre, la nécessité de continuer de promouvoir et de maintenir des conditions favorables aux activités économiques, pour encourager l'investissement tant intérieur qu'étranger direct.

11. Nous reconnaissons qu'il faut accorder une attention particulière au financement du développement, diversifier les sources de ce financement et redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources intérieures. Nous nous engageons à rechercher des moyens novateurs et plus efficaces de mobilisation de l'épargne privée, à élargir l'assiette fiscale et à accroître les recettes fiscales, à améliorer

la gestion des recettes tirées des ressources naturelles et à renforcer l'incidence des envois de fonds sur le développement. Nous réaffirmons notre volonté d'élaborer et d'appliquer un régime fiscal efficace et équitable, ainsi que des règles de gestion financière efficace.

12. Nous soulignons que la planification du développement est importante et que nos pays doivent adopter et mettre en œuvre des programmes bien conçus et cohérents pour promouvoir la transformation économique et favoriser le développement économique et social. À cet égard, nous saluons les efforts louables qui ont été déployés pour repositionner entièrement l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et en faire une institution africaine de premier plan en matière de renforcement des capacités de gestion économique et de planification du développement et nous demandons à l'Institut de continuer à apporter un appui aux pays africains afin de renforcer leurs capacités de planification du développement.

13. Nous saluons par ailleurs les efforts déployés actuellement pour mettre les activités de renforcement des capacités menées par l'IDEP plus étroitement en rapport avec les programmes des divisions organiques de la CEA. Dans le même ordre d'idées, nous invitons l'Institut à inclure dans sa stratégie globale d'élaboration et d'application des programmes des relations de collaboration plus étroites avec la Commission de l'Union africaine et avec d'autres organes de l'Union.

14. Nous reconnaissons l'importance du développement du capital humain et des réformes du marché du travail dans la promotion de l'investissement à forte intensité d'emplois. À cet égard, nous préconisons une meilleure coordination et une plus grande cohérence des politiques au niveau des ministères et des services pour faire en sorte que le système éducatif produise une main-d'œuvre dotée des compétences dont le marché du travail a besoin.

15. Enfin, nous reconnaissons que la non-exécution des politiques existantes et des engagements pris, a entravé les progrès vers une transformation économique véritable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté dans bon nombre de nos économies. Nous nous engageons à effectivement mettre en œuvre les plans d'action convenus en prenant en considération les importants facteurs suivants:

a) Réaliser la vision d'une Afrique ne connaissant pas l'insécurité alimentaire en reconnaissant le rôle central de l'agriculture dans la promotion d'une croissance généralisée et viable et dans la réduction du chômage. Nous nous engageons, par conséquent à réaliser la vision d'une Afrique ne connaissant pas l'insécurité alimentaire dans un délai de cinq ans grâce à des politiques et à des stratégies qui encouragent les paysans (en particulier les petits paysans), l'agro-industrie et les entreprises agroalimentaires, afin de leur permettre de faire face à la demande croissante de denrées alimentaires sur les marchés régionaux et mondiaux. Nous nous engageons à accélérer la mise en œuvre des décisions du Sommet de l'Union africaine tenu à Maputo. Nous invitons les communautés économiques régionales à harmoniser leurs politiques, stratégies et investissements, afin de faciliter et de renforcer les échanges intrarégionaux dans les domaines des produits alimentaires et de l'agriculture.

b) Soutenir les pays africains les moins avancés (PMA) et les pays africains sortant de conflit, en examinant les difficultés particulières auxquelles ils se heurtent pour réduire le chômage, en renforçant leurs capacités et en appuyant leurs politiques. Nous faisons nôtres les conclusions de la

réunion d'examen régional du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays africains les moins avancés, tenue à Addis-Abeba en mars 2010 en prélude à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA prévue en Turquie en 2011 et exhortons les PMA africains à continuer de s'investir dans le processus préparatoire à ladite Conférence. Nous appelons à établir un partenariat mondial renouvelé et renforcé en faveur du développement des PMA, dans le cadre de la Conférence sur les PMA.

c) Accélérer l'intégration régionale en tant que stratégie pour la réalisation du développement économique et social durable, en prenant en compte l'intégration régionale dans nos programmes nationaux, notamment par l'accroissement de l'investissement dans l'infrastructure régionale dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA) et du Programme minimum d'intégration (PMI). Nous intensifierons également nos efforts pour promouvoir les échanges intra-africains en supprimant toutes les barrières aux échanges et nous nous pencherons sur les besoins particuliers de nos 15 pays sans littoral. Nous saluons les efforts déployés par les CER et d'autres organisations intergouvernementales pour faire avancer le programme d'intégration continentale, notamment la décision du COMESA, de la SADC et de la CAE de créer une zone de libre-échange tripartite et invitons les autres CER à suivre leur exemple.

d) Remédier à l'impact du changement climatique, en intégrant le changement climatique dans nos stratégies de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté. Nous engageons nos partenaires au développement à fournir un soutien financier, technologique et pour le renforcement des capacités afin de mettre les pays africains à même de relever les défis du changement climatique, notamment en mettant en place, à titre prioritaire des stratégies d'adaptation efficaces ainsi que des actions appropriées d'atténuation des effets du changement climatique.

e) Prêter attention au développement de la statistique pour appuyer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des plans et stratégies de développement ainsi que le suivi des résultats du développement et des progrès vers la réalisation des OMD et des objectifs du NEPAD. Nous demandons à la CUA, à la CEA et à la BAD d'intensifier leurs efforts visant à appuyer le développement de la capacité statistique sur le continent. Nous félicitons les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et exhortons ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire.

f) Lutter contre les flux de capitaux illicites, en examinant l'importance et l'ampleur des flux de capitaux illicites à destination et en provenance de l'Afrique et leur impact sur le processus de développement. Nous engageons les pays bénéficiaires à prendre des mesures de contrôle et de réglementation pour remédier à ce problème. Nous nous engageons à mettre en application des mesures économiques et de gouvernance rigoureuses pour juguler les flux illicites. Nous demandons également à la CUA, à la CEA et à la BAD de mener un travail d'analyse plus approfondi sur la question et de préparer une déclaration qui sera examinée par la prochaine Conférence ministérielle.

g) Mettre en place les institutions panafricaines, à savoir la Banque africaine d'investissement, la Banque centrale africaine et le Fonds monétaire africain. Nous notons que tous les instruments juridiques (le Protocole, les Statuts et les annexes définissant la répartition du capital et des droits de vote) pour le lancement de la Banque africaine d'investissement, ont été adoptés par les Chefs d'État et de gouvernement de l'UA et reconnaissons la nécessité pour nos pays de signer et de ratifier ces instruments le plus rapidement possible. Nous demandons aux États membres, aux CER, à la CEA

et à la BAD de fournir le soutien nécessaire aux comités directeurs chargés de mettre en place les deux autres institutions.

h) Mobiliser le soutien des principaux partenaires de l'Afrique, en particulier le système des Nations Unies à travers son Mécanisme de coordination régionale, pour fournir un appui au programme de développement de l'Afrique. Nous appelons à renforcer le Mécanisme de coordination régionale et à établir des liens formels entre celui-ci et les CER grâce à la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionale.

i) Mobiliser le soutien accru des États membres, du système des Nations Unies et des partenaires de développement internationaux, pour renforcer davantage le rôle de l'IDEP repositionné dans le domaine du renforcement et du renouvellement des capacités de gestion économique et de planification du développement en Afrique au moment où la planification à long terme du développement joue un rôle central dans la stratégie adoptée par nos gouvernements pour éradiquer la pauvreté et réaliser un développement socioéconomique accéléré.

Motion de remerciement

16. Nous remercions le Gouvernement du Malawi d'avoir accueilli la Conférence et d'avoir mis d'excellentes installations à notre disposition et également le peuple du Malawi pour sa générosité et son hospitalité chaleureuse. Nous remercions tout particulièrement Son Excellence le Président Bingu Wa Mutharika d'avoir honoré la réunion de sa présence ainsi que M. Ken Kandodo, Ministre des finances du Malawi pour ses remarquables qualités d'organisation.

17. Enfin, nous exprimons notre gratitude à la Commission de l'Union africaine et à la CEA pour avoir organisé avec succès la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

Annexe II: Rapport de la vingt-neuvième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA

A. Participation

1. La réunion du Comité d'experts de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue à Lilongwe, du 25 au 26 mars 2010. M. Yasser Sobhi, qui a présidé la séance d'ouverture, a prononcé une allocution au nom du Vice-ministre des finances de la République d'arabe d'Égypte et Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres de la CEA. Des discours ont également été prononcés par Dr. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine (CUA) et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). La réunion a officiellement été ouverte par S.E. M. Ken Kandodo, Ministre des finances de la République du Malawi.

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales (CER) indiquées ci-après étaient également représentées: Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté de l'Afrique de l'Est, Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

4. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Banque africaine de développement (BAD), Banque mondiale, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds monétaire international (FMI), Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale pour les migrations, Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT) et Union internationale des télécommunications (UIT).

5. Cinq États Membres de l'ONU étaient représentés en qualité d'observateurs: Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon et Norvège.

6. Les entités ci-après étaient également représentées par des observateurs: African Monitor, Agency for International Development des États-Unis d'Amérique (USAID), Center for Human Rights, Department of Information Systems and Technology Management Services (DISTMS), Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), ICT Association of Malawi, Japan International Cooperation Agency (JICA), Ligue des États arabes, Malawi Congress of Trade Unions, Malawi ISP Association, Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), OXFAM International, Third World Network Africa (TWN Africa), Union européenne (UE) et Zain Malawi.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

7. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour et programme de travail sans y apporter de modification:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
5. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
6. Examen régional africain des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
7. Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 2009
 - a) *Rapport sur les conclusions de l'examen régional africain des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010;*
 - b) *Rapport de situation sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement;*
 - c) *Rapport de la dixième réunion du Mécanisme de consultation régional des organismes et des organisations des Nations Unies opérant en Afrique, en appui à l'Union africaine (UA) et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);*
 - d) *Changement climatique et développement;*
 - e) *Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté (2004) et d'autres engagements similaires;*

- f) *Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique.*
8. Présentation et examen du thème de la Conférence: Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique.
9. Questions statutaires
- a) *Présentation et examen du Rapport annuel de la CEA, 2010;*
 - b) *Projet de programme de travail de la CEA pour la période biennale 2012-2013 et projet de Plan d'activité de la CEA pour la période 2010-2012;*
 - c) *Rapport sur l'exécution des programmes de la CEA pendant la période biennale 2008-2009;*
 - d) *Note du Secrétaire exécutif sur les changements récemment apportés à l'organisation du secrétariat de la CEA;*
 - e) *Rapport d'évaluation externe indépendante sur les bureaux sous-régionaux de la CEA;*
 - f) *Rapport sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification;*
 - g) *Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et du premier plan d'action communs Afrique-Union européenne.*
10. Questions diverses.
11. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.
12. Clôture de la réunion.

Élection du Bureau

8. Le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau suivant:

Président	Malawi	représentant l'Afrique australe
Premier Vice-Président	Sierra Léone	représentant l'Afrique de l'Ouest
Deuxième Vice-Président	Rwanda	représentant l'Afrique de l'Est
Troisième Vice-Président	Cameroun	représentant l'Afrique centrale
Rapporteur	Maroc	représentant l'Afrique du Nord

C. Compte rendu des travaux

Discours d'ouverture

9. Dans son allocution d'ouverture, M. Yasser Sobhi, parlant au nom du Vice-Ministre des finances d'Égypte et président du bureau sortant du Comité d'experts, a déclaré que la réunion offrait une excellente occasion de partager des données d'expérience et d'explorer de nouvelles idées pour mettre le continent sur la voie de la prospérité. Il a rappelé les conclusions de la dernière Conférence

tenue au Caire, Égypte en juin 2009 sur le thème « Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures » ainsi que les recommandations formulées alors pour remédier aux effets négatifs de la crise économique et financière mondiale sur les pays africains. Il a rappelé la déclaration du Ministre égyptien des finances selon laquelle la croissance devait se fonder sur des fondamentaux institutionnels et économiques stables, solides et viables et non sur l'aide extérieure. La politique budgétaire devait par conséquent avoir pour objet de promouvoir la croissance et comporter une politique et des programmes de dépenses favorables et définir des environnements d'affaires et commerciaux porteurs.

10. Pour souligner à quel point le thème de la réunion de cette année était important, M. Sobhi a rappelé les taux de chômage élevés prévalant sur le continent africain et signalé que les taux de croissance du PIB projetés étaient insuffisants pour créer des emplois assez nombreux pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail ainsi que pour ceux qui étaient déjà en chômage ou sous-employés. Il a appelé à une diversification de l'économie qui est le moyen d'assurer une croissance tirée par le secteur privé ainsi que des possibilités d'emploi réelles et durables. Il a souligné l'importance de l'éducation et de la formation ainsi que la nécessité de poursuivre des réformes hardies afin de mettre les économies africaines sur une base solide qui leur permette de relever les défis de la concurrence mondiale. Pour conclure, il a mis l'accent sur les potentiels considérables du continent qui dispose d'un vaste marché de près d'un milliard de consommateurs et est richement doté en ressources naturelles, raison pour laquelle il était de plus en plus attrayant pour les investisseurs étrangers.

11. Dans son discours d'ouverture, Dr. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la CUA, a noté que le thème de la Conférence, « Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique », était à la fois indiqué et pertinent compte tenu des perspectives de croissance actuelles de l'Afrique pour 2010 et 2011 qui, selon les prévisions, resteraient en dessous du niveau requis pour réaliser les OMD. Il a fait observer que la crise économique et financière avait entraîné un ralentissement de la croissance économique et aggravé le chômage et la pauvreté. Cette situation s'expliquait en partie par l'exposition des économies africaines, conséquence du manque de diversification de la production et des exportations. Pour diversifier les risques et réaliser une croissance générale, il était nécessaire de soutenir l'orientation des exportations avec des stratégies visant à promouvoir les marchés intérieurs, soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et renforcer l'intégration régionale.

12. Le Commissaire a également souligné qu'il était nécessaire d'assouplir davantage les cadres macroéconomiques pour faire en sorte que les politiques budgétaires et monétaires soient coordonnées efficacement afin qu'elles entraînent de réels avantages pour les populations; d'examiner des options de croissance autres que les exportations et l'investissement étranger direct (IED) notamment en développant les marchés intérieurs, en réduisant la dépendance à l'égard des marchés étrangers et en intensifiant les efforts d'intégration régionale et continentale, ce qui permettrait en définitive de développer les échanges intra-africains. À cet égard, il a cité le Programme minimum d'intégration que la Commission de l'UA a établi en collaboration avec les communautés économiques régionales (CER) et il a exhorté les États membres à participer pleinement aux consultations prévues dans le courant de l'année. Les États membres ont également été priés de signer et de ratifier le Protocole et les statuts de la Banque africaine d'investissement ainsi que la Charte africaine de la statistique, compte tenu de l'importance que la Banque et le développement des statistiques revêtent dans le développement socioéconomique du continent. Pour terminer, il a invité les participants à examiner le rapport 2010 sur

la réalisation des OMD en Afrique et le projet de position commune africaine sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de formuler des recommandations qui permettent de concrétiser la vision des dirigeants africains.

13. Dans son allocution d'ouverture, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, a souligné que la réunion annuelle conjointe, qui offre l'occasion à d'éminents experts du développement de l'Afrique d'échanger des vues sur les progrès faits par le continent au cours de l'année écoulée ainsi que sur les activités entreprises par la CEA pour s'acquitter de son mandat durant cette période, était importante en ce qu'elle était également l'occasion de se pencher sur un large éventail de questions revêtant un intérêt pour le développement. Il a souligné les impacts négatifs des crises multiples qui ont frappé le monde durant les deux dernières années – crise alimentaire, pétrolière et financière – sur les économies africaines et notamment sur les familles pauvres qui ont vu leur pouvoir d'achat se réduire et ont dû se contenter de revenus amoindris en raison de l'aggravation du chômage et de la diminution des envois de fonds.

14. Le Secrétaire exécutif a informé les participants que la CEA avait lancé une série d'initiatives visant à aider le continent à concevoir des réponses appropriées et cohérentes pour atténuer les effets des crises et relever les défis connexes. Il s'est agi notamment de soutenir le Comité des Dix Ministres des finances et gouverneurs de banque centrale chargés de définir la réponse commune de l'Afrique aux crises et de travailler avec les partenaires pour étudier des options novatrices de mobilisation de ressources intérieures. Évoquant l'importante question du changement climatique, il a dit que la CEA a continué à soutenir la participation des pays africains aux processus mondiaux, tels que la Conférence de Copenhague sur le changement climatique. Il s'est dit convaincu que les engagements financiers pris à Copenhague seraient tenus et a souligné la nécessité de prendre des mesures appropriées pour décaisser une proportion substantielle de ces fonds aux pays africains. Il a également souligné qu'il était nécessaire pour l'Afrique de continuer à s'exprimer d'une seule voix pour faire en sorte que ses intérêts et ses préoccupations soient pris en compte dans les processus se déroulant au niveau mondial.

15. En plus de souligner les conclusions du rapport de 2010 sur la réalisation des OMD en Afrique, le Secrétaire exécutif a noté que de nouveaux faits donnaient à penser que la pauvreté en Afrique reculait plus vite qu'on ne le pensait généralement et que le continent n'était pas sur la voie d'atteindre les objectifs en matière de réduction de la pauvreté. Il a toutefois insisté sur le fait que les chiffres du chômage en Afrique restaient un motif de préoccupation. La crise économique fournissait l'occasion de mettre en œuvre des politiques qui non seulement atténueraient les effets prolongés de la récession mondiale mais permettraient également de placer le continent sur la voie d'une croissance économique élevée, durable et favorable à l'emploi. M. Janneh a invité à innover pour faire face aux problèmes de chômage, en exploitant les possibilités qui existent dans des secteurs clefs comme l'agriculture, l'industrie et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il a également souligné la nécessité de s'efforcer d'accroître la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée des échanges mondiaux, de renforcer l'intégration régionale, d'obtenir un accès plus large aux financements, d'améliorer la capacité nationale à fournir des services et à mettre en œuvre les politiques, d'assurer la bonne gouvernance et de tirer le maximum d'avantages des partenariats.

16. Dans sa déclaration d'ouverture, S.E. M. Ken Kandodo, Ministre des finances de la République du Malawi, a qualifié d'opportun le thème de la réunion, « Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique », eu égard en particulier à la récente crise économique et

financière mondiale, et il a exprimé l'espoir que les délibérations du Comité d'expert contribueraient à accélérer la reprise de la croissance en Afrique. Il a souligné que la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté étaient étroitement liées et qu'il était paradoxal qu'une croissance économique impressionnante ne crée pas de nouveaux emplois. Il a insisté sur le fait que les gouvernements devaient renforcer les capacités afin de créer un climat propice à une croissance tirée par le secteur privé en veillant à ce que les marchés soient mieux encadrés et fonctionnent mieux, en faisant preuve de prudence en matière financière dans le cadre de leurs efforts visant à assurer une meilleure gestion de l'économie en encourageant la transparence dans la gestion des finances publiques. Le Ministre a mis en lumière un certain nombre de questions qu'il jugeait primordiales pour réaliser une croissance élevée et durable en Afrique, notamment la planification nationale et régionale, en raison de ses liens avec la promotion de l'intégration économique régionale et la mise en place de marchés financiers régionaux solides; l'agriculture et le changement climatique qui exigent d'importants investissements afin d'accroître la productivité et de remédier efficacement aux problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition; et le développement des infrastructures qui est nécessaire pour réaliser des économies d'échelle, renforcer la compétitivité et intensifier les échanges commerciaux intrarégionaux, facteurs qui contribuent tous à la croissance économique.

17. Le Ministre s'est dit préoccupé par la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs externes, qui était en partie due au fait que celle-ci dépendait trop des produits de base à très faible valeur ajoutée. Aussi a-t-il demandé que soient adoptées et mises en œuvre des politiques et stratégies à long terme efficaces susceptibles de promouvoir la transformation économique en assurant durablement une croissance élevée, de créer des emplois décents et de réduire la pauvreté. Ces politiques et stratégies devaient tenir compte des besoins de groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il a souligné que les échanges intra-africains étaient un moyen important de promouvoir les agro-industries et les industries manufacturières et de renforcer la compétitivité et il a insisté à cet égard sur le fait que les CER devaient être encouragées à accélérer l'élimination de toutes les barrières à l'intérieur de l'Afrique et à faciliter l'intégration régionale et le développement de chaînes de valeur régionales.

Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (point 4 de l'ordre du jour)

18. Le secrétariat a présenté un document intitulé « Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique, 2009 », qui contenait trois informations majeures. Premièrement, la crise avait été lourde de conséquences pour l'activité économique, l'emploi et les conditions sociales en Afrique. Deuxièmement, on tablait sur une reprise de la croissance en 2010, mais à un rythme qui sera lent. Troisièmement, les objectifs de développement social et les objectifs d'ensemble du NEPAD et les OMD risquaient de ne pas être atteints si des mesures audacieuses n'étaient pas prises pour que les pays africains s'engagent sur la voie d'une croissance élevée, durable et créatrice d'emplois.

19. Dans son exposé, le secrétariat a analysé l'impact de la crise sur l'économie africaine en 2009. Les pressions inflationnistes avaient diminué, sauf dans quelques pays, et les recettes d'exportation, les recettes publiques et les flux de capitaux étrangers à destination du continent avaient diminué. De ce fait, les déficits des finances publiques s'étaient creusés et les balances des paiements courants s'étaient détériorées. En raison du ralentissement de l'activité réelle, la situation de l'emploi, en particulier parmi les groupes vulnérables, s'était aggravée, de même que la pauvreté. Cependant, les chiffres

globaux pour 2009 masquaient des disparités entre les sous-régions et les pays, la croissance étant plus forte dans les pays exportateurs de pétrole que dans les pays importateurs, l'Afrique de l'Est étant la sous-région où la croissance était la plus rapide.

20. Analysant les tendances en matière de développement social, l'intervenant a souligné qu'en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'élimination de la faim et de la mortalité maternelle et la lutte contre les inégalités entre les sexes, les progrès avaient été limités. En revanche, on avait beaucoup avancé en ce qui concerne l'augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, la vaccination contre la rougeole et l'utilisation de moustiquaires imprégnées ainsi que la réduction de la prévalence du VIH dans certains pays. Le représentant du secrétariat a conclu son intervention en soulignant la gravité du chômage, qui était un facteur de pauvreté dans une bonne partie de l'Afrique. La diversification de la production et des exportations était essentielle pour assurer une croissance élevée et durable et créer des emplois.

21. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a pris note de la bonne qualité du rapport. Les experts de certains pays ont toutefois noté des divergences entre les données concernant le PIB et l'inflation en 2009 qui y étaient utilisées et celles disponibles au niveau de leur pays. Ils ont en outre souligné que des données relatives à certains pays manquaient, s'agissant en particulier des balances des paiements courants, et que l'on avait besoin de plus d'analyses par pays sur l'économie réelle et les balances des paiements courants. Des participants ont également souligné l'impact de la crise économique sur l'activité minière, qui représente une part importante du PIB dans certains pays. Les crises récentes s'étaient traduites par une augmentation du nombre de prêts improductifs dans le système bancaire et donc par une détérioration des bilans des banques commerciales. Cette situation risquait à son tour de réduire la capacité des banques à octroyer des crédits et par voie de conséquence de faire obstacle à l'investissement privé et à la croissance économique. Pour cette raison, la détérioration des bilans des banques commerciales et la contraction du crédit bancaire devraient être considérées comme une menace sérieuse planant sur les perspectives économiques à court terme de certains pays.

22. Des experts ont fait observer que l'expérience avait montré que la reprise économique mondiale pouvait ne pas s'étendre automatiquement à l'Afrique. Par conséquent, pour que le continent connaisse une reprise rapide, il faudrait que les pays continuent d'appliquer des programmes de relance audacieux afin d'atténuer les effets des crises et de mettre leurs économies sur la voie d'une croissance élevée et durable. Le Comité a souligné que la plupart des économies africaines avaient bien résisté pendant les crises récentes, ce qui s'expliquait par de bonnes conditions macroéconomiques initiales, telles que des réserves en devises considérables et des déficits budgétaires faibles.

23. Les débats ont donné lieu aux principales recommandations ci-après:

- a) Les pays africains devraient tirer des enseignements des crises subies et repenser leurs politiques nationales de développement et autres stratégies afin de se dégager de leur dépendance excessive à l'égard des produits de base;
- b) Les gouvernements africains devraient favoriser des liaisons verticales entre les différents secteurs et à l'intérieur des pays. L'intégration régionale est un moyen d'atteindre cet objectif et de telles modifications structurelles sont essentielles pour améliorer la productivité en Afrique.

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (point 5 de l'ordre du jour)

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a pris note d'un rapport sur la situation de l'intégration régionale en Afrique, décrivant notamment à quel stade se trouvaient les huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine conformément au Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine.

25. La plupart des CER avaient actuellement atteint le stade de zone de libre échange et que l'une d'entre elles en était au stade de l'union douanière. Un sommet tripartite du COMESA, de la SADC et de la CAE avait décidé de créer une zone tripartite de libre échange.

26. L'exposé a recensé plusieurs obstacles entravant la marche de l'intégration en Afrique, notamment l'absence de volonté politique de la part des États membres, la mise en œuvre limitée des protocoles pertinents et le financement insuffisant du processus d'intégration régionale. Des initiatives avaient été entreprises pour résoudre ces difficultés, parmi lesquelles le processus de transformation de la CUA en Autorité; la création de la Banque africaine d'investissement, du Fonds monétaire africain et de la Banque centrale africaine; la ratification de la Charte africaine de la statistique; la mise en œuvre du programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et du PMI. L'exposé a souligné que la réussite du PMI dépendrait de son appropriation par toutes les parties prenantes et de son degré d'intégration aux plans nationaux de développement et aux programmes des CER, de l'Union africaine et des partenaires au développement.

27. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont insisté sur l'importance de l'intégration régionale dans la réalisation du développement durable en Afrique et ont demandé aux États membres de réaffirmer leur attachement au processus de l'intégration. Plusieurs questions ont été jugées pertinentes à cet égard, notamment la nécessité de consolider la paix, la sécurité et la stabilité et de faciliter la libre circulation des personnes et des facteurs de production.

28. Le Comité a fait siennes les recommandations suivantes visant à soutenir et à accélérer les efforts en matière d'intégration régionale:

- a) Les États membres doivent réaffirmer leur attachement à l'intégration régionale;
- b) Les États membres, l'Union africaine, les Nations Unies et les partenaires au développement doivent collaborer dans la recherche de solutions aux conflits qui entravent l'intégration et le développement du continent;
- c) Les États membres doivent s'efforcer de mettre en application les décisions et recommandations de la Conférence des ministres africains de l'intégration (COMAI), telles qu'entérinées par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en particulier les recommandations relatives à la libre circulation des personnes et au financement de l'intégration;
- d) La nécessité d'intégrer les PMI aux plans nationaux de développement, et leur mise en œuvre avait besoin de l'appui de l'UA, des CER, de la CEA, de la Banque africaine de développement (BAD) et des partenaires au développement;
- e) Les États membres sont priés de continuer à apporter un appui aux activités de la CEA, de la CUA et de la BAD dans le domaine de l'intégration régionale, notamment pour

l'établissement du rapport sur l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique, qui fournit une analyse complète et une évaluation des progrès accomplis sur le continent et contribue à l'élaboration des politiques sur les questions d'intégration;

- f) Des mesures doivent être prises pour faciliter la participation effective des pays sans littoral et des pays de transit au processus d'intégration régionale, en éliminant les obstacles physiques et non physiques au commerce et en apportant un appui aux mécanismes de gestion des corridors;
- g) Les États membres sont invités à tirer parti des possibilités offertes par le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la CEA en matière des capacités commerciales et de promotion des échanges intra-africains.

Examen régional africain des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (point 6 de l'ordre du jour)

29. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le rapport intérimaire sur les OMD en Afrique et un projet de position commune africaine sur les OMD. Il s'agissait du quatrième rapport intérimaire établi conjointement par la CEA, la CUA, la BAD et le PNUD. Le Comité a été informé que les conclusions de l'examen constitueraient un apport à la Déclaration ministérielle qui, elle, enrichirait l'examen de haut niveau de l'Assemblée générale sur les OMD, prévu en septembre 2010.

30. Les progrès en vue de la réalisation des OMD au cours des dix dernières années étaient mitigés. L'Afrique avait fait de rapides progrès sur différents fronts, en particulier l'enseignement primaire et la lutte contre le paludisme, le VIH/sida et d'autres maladies, mais elle se heurtait encore à de nombreuses difficultés en ce qui concerne la prestation de services publics, notamment les infrastructures, la gouvernance, la réduction de la pauvreté, l'élimination de la faim et la réduction de la mortalité infantile et maternelle. L'évaluation globale masquait toutefois des disparités entre les pays et entre les cibles.

31. La réalisation des OMD passait par le renforcement des interventions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure de base et des services sociaux car ils étaient, dans une grande mesure, la cause de la lenteur des progrès du continent dans la réalisation de certains des objectifs, en particulier de ceux liés à la santé. L'exposé a également souligné la nécessité de ressources supplémentaires pour atteindre les OMD. À cet égard, la mobilisation énergique de ressources intérieures devait être complétée par un financement prévisible et en temps opportun de la part des partenaires de développement à l'appui des stratégies nationales de développement. Des ressources devaient être affectées à la promotion d'une croissance partagée afin de faciliter la création d'emplois, d'améliorer les infrastructures et de réduire les inégalités, notamment entre hommes et femmes. Vu le peu de temps qu'il restait d'ici à 2015, il a été souligné que l'horizon des pays africains pour la réalisation des OMD était bien au-delà de cette date butoir.

32. Le Comité a été informé que les activités récentes de son organisation avaient montré que des innovations politiques et institutionnelles avaient considérablement contribué aux progrès dans la réalisation des OMD accomplis dans certains pays. Deux types d'innovations ont été recensés: les innovations intersectorielles et les innovations sectorielles. L'intervenant a fait observer qu'avec des politiques et des institutions adaptées et le soutien international, la réalisation des OMD était encore du domaine du possible.

33. Tout en saluant la qualité du rapport, le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet de certains de ses aspects, notamment les sources de données et de statistiques. Certains participants ont noté que certaines données utilisées dans le rapport n'étaient pas à jour et d'autres ont relevé les divergences habituelles entre les données de l'ONU et celles provenant de sources nationales. Le Comité a également déploré la tendance à mettre l'accent sur l'enseignement primaire pour tous au détriment de la qualité de l'enseignement. Pour résoudre ce problème, le Comité a souligné la nécessité d'améliorer la production de statistiques de qualité en vue du suivi de la réalisation des OMD.

34. Un représentant du secrétariat a présenté un projet de position commune africaine sur les OMD. Cette dernière avait été établie sur la base des recommandations issues du rapport 2010 sur la réalisation des OMD en Afrique. Elle soulignait la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix et de définir ses priorités sur la base d'un programme de développement cohérent et commun à tout le continent. Le Comité a été invité à examiner le projet de position commune et à recommander son adoption par la Conférence des ministres.

35. Le Comité a également estimé que le rapport sur les OMD en Afrique ne rendait pas suffisamment compte du secteur du transport maritime, qui était considéré comme essentiel pour la réalisation des OMD concernant la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, la lutte contre le VIH/sida, la viabilité de l'environnement et les partenariats mondiaux. Le Comité a noté que la récente crise financière et économique mondiale empêcherait la plupart des pays africains de réaliser les OMD.

36. Plusieurs délégations se sont vivement opposées à ce que soient mentionnés dans la déclaration relative à une position commune sur les OMD les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement africain concernant des allocations et des cibles budgétaires dans différents secteurs, au motif que cela pourrait saper les réformes budgétaires entreprises dans certains pays. Plusieurs autres délégations ne partageaient pas cet avis parce que le Comité ne pouvait pas remettre en question une décision déjà prise par des chefs d'État. Après de longues discussions sans parvenir à un consensus, le Comité a recommandé que la question soit portée à l'attention de la Conférence des ministres pour décision.

37. À l'issue des débats, les recommandations suivantes ont été faites:

- a) Nécessité du renforcement des statistiques et des systèmes statistiques;
- b) Nécessité de mécanismes de financement innovants pour atteindre les OMD relatifs à la santé, notamment des propositions pour la mise en place d'un groupe de travail africain pour l'élaboration d'une étude de faisabilité sur l'imposition de taxes spéciales sur les billets d'avion;
- c) Lancement ou intensification de la Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique;
- d) Présentation du projet de position commune africaine à l'examen et à l'adoption de la Conférence des ministres et ensuite par les chefs d'État et de gouvernement en juillet 2010 et efforts visant à encourager les pays à accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.

Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de 2009 (point 7 de l'ordre du jour)

38. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné six exposés mettant en exergue les progrès accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre des instruments ci-après: i) Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; ii) Consensus de Monterrey sur le financement du développement; iii) Mécanisme de consultation régional des organismes des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD; iv) Programme d'action africain sur le changement climatique et le développement; v) Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté de 2004; et vi) Charte africaine de la statistique. Les rapports ont recensé les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les écarts constatés par rapport aux objectifs et cibles fixés. Plusieurs contraintes ont été relevées, qui nécessitaient des mesures et stratégies urgentes, ainsi que la mobilisation de ressources supplémentaires afin de renforcer les interventions dans divers domaines.

a) Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

39. S'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, le Comité a pris note du document final de la réunion préparatoire régionale africaine à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, prévue à Istanbul (Turquie) en 2011. Au vu des progrès limités dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, la réunion préparatoire avait établi un nouveau programme d'action soulignant la nécessité de mettre en place des capacités de production dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services afin de renforcer la diversification structurelle et réduire la vulnérabilité des PMA d'Afrique; d'intensifier les efforts visant à mobiliser davantage de ressources intérieures et mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ainsi que le Plan d'action d'Accra; de s'attaquer au problème de la dette des PMA bénéficiaires de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE); et d'aider les PMA à s'adapter au changement climatique en leur fournissant un financement suffisant et durable.

40. Le Comité a également été informé de la série de manifestations thématiques qui seraient organisées en prélude à la Conférence d'Istanbul et dont serait issu un projet de document final pour examen et adoption à Istanbul. Dans ce contexte, les PMA africains ont été priés de s'engager de façon constructive dans ce processus, afin de s'assurer que leurs positions et intérêts sont pris en compte dans l'examen global.

b) Rapport de situation sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement

41. Le Comité a pris note des progrès réalisés par les pays africains dans les six principaux domaines du Consensus de Monterrey: mobilisation de ressources intérieures; mobilisation de ressources internationales; commerce international; assistance internationale; allègement de dette et questions systémiques. Dans l'exposé comme lors des débats, il a été reconnu que des progrès avaient été accomplis en matière de mobilisation de ressources pour le développement, s'agissant en particulier

de l'augmentation modeste de l'aide publique au développement (APD), de l'investissement étranger direct (IED) et de l'allégement de dette supplémentaire pour certains pays africains. Il subsistait toutefois un fossé important entre les engagements et les réalisations. À cet égard, les pays africains et leurs partenaires de développement devaient prendre des mesures urgentes pour accélérer les progrès faits pour répondre aux besoins de financement du continent. En particulier, les efforts devaient être intensifiés pour renforcer la mobilisation de ressources intérieures en élargissant l'assiette fiscale, tout en maintenant la stabilité macroéconomique.

42. Le Comité a pris note des mesures prises pour intensifier les progrès dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, notamment renforcer les cadres institutionnels et les marchés financiers; intensifier l'appui technique et la formation en vue du renforcement des capacités nationales; prendre des mesures pour renforcer la voix et la représentation de l'Afrique dans les institutions financières monétaires et commerciales internationales; harmoniser les efforts faits aux niveaux national, régional et international et assurer la cohérence des politiques conformément à la Déclaration de Paris et au Plan d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

c) Rapport de la dixième réunion du Mécanisme de consultation régional des organes et des organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine (UA) et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

43. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a été informé des conclusions dégagées à l'issue de la dixième réunion du Mécanisme de consultation régional des organismes des Nations Unies opérant en Afrique, en appui à l'Union africaine et à son programme du NEPAD. Le Mécanisme avait récemment été transformé et renforcé en tant que mécanisme visant à apporter un soutien multisectoriel cohérent aux organisations régionales et sous-régionales africaines, dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'UA. La CUA, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les CER faisaient désormais partie de ce mécanisme. Conformément aux décisions de la dixième réunion du Mécanisme, les activités de cet organe et de ses divers groupes thématiques sont alignées sur les plans et priorités stratégiques de l'UA et du NEPAD. En outre, des progrès avaient été réalisés vers la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionaux pour améliorer la coordination des organismes des Nations Unies au niveau sous-régional tel que mandaté par l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité a été informé qu'un mécanisme sous-régional pour la sous-région de l'Afrique centrale était opérationnel et que des efforts étaient faits pour mettre en place un mécanisme similaire pour l'Afrique orientale et australe sur la base d'un programme de collaboration pluriannuel harmonisé avec les principales CER dans les deux sous-régions. Pour donner plus d'efficacité au Mécanisme, il a été souligné que les parties prenantes devaient faire preuve de plus de détermination et intensifier leur action et que les CER notamment devaient prendre une part active au Mécanisme.

d) Changement climatique et développement

44. L'exposé sur le changement climatique et le développement a fait le point sur les efforts et initiatives actuellement entrepris en appui au programme sur le changement climatique et le développement de l'Afrique, notamment le Programme climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique), le Programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable (AMESD), l'Initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel. Il

décrivait certaines des activités entreprises pour préparer les pays africains à participer à la Conférence de Copenhague sur le changement climatique tenue en décembre 2009. Il soulignait également la nécessité de prendre note des dispositions de l'Accord de Copenhague et d'aller de l'avant pour se préparer aux négociations futures sur un nouveau régime international sur le changement climatique.

e) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté (2004) et d'autres engagements similaires

45. Le Comité a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de la Déclaration de Ouagadougou adoptée par le Sommet extraordinaire de l'Union africaine de septembre 2004 qui a demandé aux États membres de placer l'emploi au cœur de leurs politiques et programmes de développement national. Le rapport a noté qu'en dépit de la forte croissance économique enregistrée par les pays africains au cours de la période 2004-2008, le chômage et la pauvreté restaient élevés en Afrique. Compte tenu des insuffisances des politiques poursuivies jusqu'à présent, les pays africains ainsi que leurs organisations régionales et continentales ont été invités à repenser leurs stratégies et politiques afin de concevoir des mesures qui soient mieux adaptées aux économies du continent ainsi qu'aux besoins de ses populations.

46. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité a noté que le chômage restait important, touchant surtout les jeunes et les femmes et entraînant l'exclusion sociale et l'instabilité politique. Le Comité a souligné la nécessité de faire preuve d'un engagement politique fort pour traiter le problème du chômage de façon permanente et dans le long terme. Il a également souligné la nécessité de promouvoir la formation professionnelle et le perfectionnement des compétences lorsqu'on examine le problème de l'emploi.

f) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique

47. Le Comité a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. La Charte africaine de la statistique adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement en février 2009, visant à promouvoir la production de statistiques de qualité et harmonisées en vue de la planification et de la formulation de politiques en Afrique fondées sur des faits. À ce jour, la Charte a été signée par 18 pays et ratifiée par un seul. Compte tenu de la nécessité de mettre cet instrument à la disposition des planificateurs, des décideurs et d'autres parties prenantes africains, le secrétariat a invité les pays qui ne l'ont pas encore signée ou ratifiée, à le faire afin qu'elle puisse entrer en vigueur dans les plus brefs délais.

48. Le Comité a été également informé du projet de Stratégie africaine pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ainsi que de la Stratégie africaine de mise en œuvre du système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, deux documents clefs élaborés conjointement par la Commission de l'Union africaine, la CEA et la BAD, les CER et les États membres qui seraient soumis à la Conférence des ministres pour adoption. Il était important que les pays africains mettent en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008 afin de permettre la comparaison de leurs données avec celles du reste du monde. Enfin, le secrétariat a recommandé d'allouer des ressources suffisantes pour renforcer les activités statistiques de la CUA, notamment pour transformer son unité des statistiques en une division.

49. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité a été informé des progrès accomplis par le Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA créé dans le cadre du repositionnement de la CEA pour aider à renforcer les capacités des pays africains dans le domaine des statistiques. Plusieurs activités avaient été élaborées et entreprises par le CAS pour l'harmonisation des statistiques sur le continent et contribueraient à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques. Le Comité a félicité la CUA, la CEA et la BAD pour les efforts déployés en vue de doter le continent d'un cadre de développement, d'harmonisation et de coordination des statistiques. Le Comité a pris note des propositions faites par le secrétariat pour accélérer la mise en œuvre des diverses initiatives et a recommandé qu'elles soient entérinées par la Conférence des ministres.

Présentation et examen du thème de la Conférence: Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique (point 8 de l'ordre du jour)

50. Le Comité a examiné le document de synthèse sur le thème de la Conférence « Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique » et a montré que malgré les expériences de croissance positive réalisées en Afrique au cours des dix dernières années, la croissance ne s'est pas traduite par une création d'emplois et par une réduction de la pauvreté. Il a donc appelé les gouvernements africains à intégrer l'emploi dans leurs stratégies nationales de développement.

51. Si la crise financière et économique mondiale avait révélé la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs extérieurs, elle constituait également l'occasion pour le continent de lancer, d'accélérer et de soutenir une croissance entraînant une réduction de la pauvreté. C'est par la création d'emplois décents que la croissance peut se traduire par une réduction de la pauvreté.

52. Au nombre des enseignements tirés par les pays émergents, on citera la mise en place de politiques nationales spécifiques créatrices d'emplois, la réforme des marchés du travail et des capitaux et la diversification économique par un accroissement de l'investissement dans les secteurs qui utilisent une forte main-d'œuvre. Dans le document, la nécessité d'apprendre les uns des autres a été soulignée. Le document se penche également sur le rôle des divers acteurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies créatrices d'emplois, notamment par un ciblage précis des emplois et le respect des engagements pris. Il faut pour cela une bonne gouvernance, s'appuyant sur des institutions et des politiques fortes.

53. Lors du débat, le Comité a estimé que l'examen de ce thème était à la fois opportun et digne d'intérêt et a souligné le rôle de la politique monétaire dans la promotion de la stabilité des prix et dans l'appui à la croissance et à la création d'emplois.

54. Le Comité a estimé que dans l'analyse de la croissance récente non créatrice d'emplois, on gagnerait à tenir compte de la nature capitaliste des moteurs de la croissance dans nombre de pays africains. Ils ont aussi souligné que les systèmes fiscaux en vigueur, notamment les exemptions fiscales accordées dans le secteur de l'extraction minière, conjuguées à la privatisation de la plupart des entreprises opérant dans ce secteur, ont pu réduire la possibilité de traduire cette croissance par une création significative d'emplois et par une réduction de la pauvreté.

55. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le risque de «bradage» dû à la tentation qu'auraient certains États de revenir aux exemptions fiscales compétitives pour attirer l'investissement étranger

direct. Le Comité a également appelé l'attention sur le fait que l'analyse globale présentée dans le rapport posait le risque de tomber dans le piège du « service à la carte ». En Afrique, les structures économiques et institutionnelles sont diverses et il importe que les analyses et les recommandations tiennent compte de cette diversité.

56. Le Comité a noté avec satisfaction les efforts faits récemment en vue de renforcer la planification dans de nombreux pays africains, comme en témoigne le nombre accru de pays qui ont élaboré et mis en œuvre des plans nationaux de développement à moyen terme, appuyés par des stratégies sectorielles.

57. Plusieurs participants ont échangé des données d'expérience sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté dans leurs pays respectifs et indiqué que des engagements audacieux et des politiques gouvernementales dynamiques, y compris les politiques de redistribution, revêtaient une importance fondamentale. Ils ont souligné l'importance de la qualité des dépenses publiques et des effets multiplicateurs des dépenses supplémentaires sur l'économie nationale.

58. Le Comité a noté que des infrastructures médiocres freinaient le développement du secteur privé, ce qui peut jouer un rôle crucial dans l'investissement et la création d'emplois. En particulier, des infrastructures médiocres ainsi que l'accès limité au financement et à d'autres services d'appui empêchaient les entreprises du secteur informel de se structurer.

59. Le Comité a noté la faiblesse relative de la part des dépenses publiques allouée au secteur agricole dans de nombreux pays, en dépit de son potentiel élevé de croissance et de création d'emplois, notamment dans les zones rurales.

60. Le Comité a souligné que l'approfondissement de l'intégration régionale favoriserait les économies d'échelle, assurerait une meilleure exploitation des ressources financières, naturelles et humaines à l'échelon régional et renforcerait la voix de l'Afrique dans les instances internationales. À cet égard, les membres du Comité se sont félicités de l'initiative CAE-COMESA-SADC sur l'harmonisation des programmes d'intégration de ces entités. Cette action d'harmonisation consoliderait l'action de redynamisation de l'infrastructure nationale et régionale (commerce transfrontières, routes, voies d'eau et électricité) et en ferait un des moteurs de la création d'emplois.

61. Le Comité a indiqué que la bonne gouvernance politique et économique est un préalable à la croissance et à la création de richesses et d'emplois dans les États membres, si, entre autres facteurs, les ressources étaient allouées de façon efficace et transparente.

62. Le Comité a été informé que le document de synthèse visait à susciter un débat d'experts sur l'interdépendance entre croissance, emploi et réduction de la pauvreté. Les débats animés montraient que cet objectif avait été atteint. Toutes les observations et propositions étaient pertinentes. On a cependant réaffirmé que si la stabilité macroéconomique était importante et que la politique monétaire devait accorder suffisamment d'attention à la création d'emplois et de richesses.

63. Le Comité a pris note du chômage et du sous-emploi élevés des jeunes en Afrique, qui empirait dans la mesure où des jeunes de plus en plus nombreux arrivaient sur le marché du travail. Cette situation était un motif de préoccupation car elle menace la stabilité politique du continent et contribue

à la criminalité élevée. Quatre grands enseignements ont été tirés de l'expérience de certains pays, à savoir l'importance d'avoir un État développementiste, la formation du capital humain, la promotion de politiques qui favorisent à la fois l'épargne publique et privée et une meilleure allocation des dépenses publiques.

64. Le Comité a également pris note de certains points de vue sur les problèmes de croissance et d'emplois du continent. Premièrement, les engagements ne se sont jamais accompagnés d'actions concrètes. Deuxièmement, les petites et moyennes entreprises avaient besoin d'être soutenues pour pouvoir jouer un rôle actif dans les processus de diversification. Troisièmement, les capacités des gouvernements déterminaient la marge de manœuvre dont pouvaient disposer les pays dans leurs négociations avec les organisations multilatérales, notamment les institutions financières internationales. Quatrièmement, la cohérence globale des politiques souffrait de la coordination insuffisante entre les organismes gouvernementaux. Cinquièmement, le document de synthèse proposait une série d'options; les pays devraient choisir les options les plus adaptées à leur situation particulière, notamment celles qui visaient à éliminer les contraintes à leur croissance et à leur transformation structurelle.

65. Le Comité a noté que les débats n'avaient pas traité comme il se devait du rôle du secteur privé, en dépit de sa contribution importante à la création d'emplois. Les débats ont fait ressortir la nécessité de promouvoir des entreprises locales en tant que moyen durable de réduire la pauvreté et de créer des emplois; il a également salué le South Africa's Black Economic Empowerment Programme (Programme sud-africain pour le renforcement du pouvoir économique des Noirs) en soutenant qu'il permettait de résoudre les questions d'injustice et d'engager des groupes précédemment isolés dans les activités économiques principales.

66. Le Comité a en outre noté qu'aucune nation ne s'était développée sans mettre l'accent sur le développement humain en tant que moteur du développement durable. Les mesures visant à renforcer le capital humain tel que l'augmentation des allocations budgétaires à l'éducation et au développement des compétences techniques revêtaient par conséquent une importance primordiale.

67. Le Comité s'est félicité de l'initiative de la CAE, du COMESA et de la SADC visant à harmoniser leurs programmes d'intégration régionaux. Cette harmonisation permettrait d'intensifier les efforts destinés à redynamiser l'infrastructure nationale et régionale (routes, voies d'eau et approvisionnement électriques transfrontières), ce qui améliorerait la croissance, la productivité et l'emploi, l'accélération de l'intégration régionale entraînerait également des économies d'échelle, une meilleure exportation des ressources financières naturelles et humaines des régions et renforcerait la voix de l'Afrique dans les instances internationales.

68. Le Comité a formulé les recommandations ci-après, qui sont soumises à la Conférence des ministres pour adoption.

a) Poursuivre des politiques fiscales qui encouragent l'investissement à forte intensité d'emplois dans l'infrastructure et d'autres secteurs. En même temps, les politiques monétaires devraient accorder l'attention à la croissance et à l'emploi tout en maintenant la stabilité des prix;

b) Promouvoir la gouvernance politique, économique, sociale et des entreprises de sorte que les politiques macroéconomiques se traduisent par une croissance bénéficiant aux pauvres et

favorisant l'emploi. À cette fin, la volonté et le courage politiques sont essentiels pour la mise en œuvre des décisions aux niveaux national, régional et mondial;

c) Déployer des efforts coordonnés aux niveaux mondial et régional pour assurer la cohérence des politiques de développement, notamment dans les domaines du commerce, de l'aide au développement de l'infrastructure et de l'investissement étranger direct;

d) Encourager le partage entre les pays africains des connaissances relatives à l'interdépendance entre croissance, emploi et réduction de la pauvreté, notamment à travers la recherche et l'échange de données d'expérience en Afrique et avec d'autres régions en développement;

e) Promouvoir la mise en place, en Afrique, d'un système harmonisé et coordonné d'informations sur le marché du travail en appui aux actions de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation. Il est également indispensable de mieux connaître la dynamique du marché du travail et son articulation avec la croissance et la réduction de la pauvreté;

f) Entreprendre des réformes institutionnelles, juridiques et autres du marché du travail, pour accroître les emplois et la croissance et assurer l'inclusion des groupes vulnérables, créer et renforcer des institutions et mécanismes de concertation sociale aux niveaux national et régional;

g) Renforcer la productivité des économies africaines, notamment celle du secteur public dans la quête d'une administration publique « développementaliste et compétente »;

h) Adapter les systèmes éducatifs, la formation et le perfectionnement aux besoins des marchés nationaux du travail. Cet objectif peut être atteint par l'enseignement et la formation technique et professionnelle;

i) Envisager de mettre en œuvre des politiques de l'emploi favorisant les groupes vulnérables (jeunes, femmes, handicapés, etc.) aux niveaux national et régional;

j) Promouvoir la mobilisation des ressources intérieures et la diversification économique afin de créer des emplois décents, d'atténuer la pauvreté et de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs;

k) Encourager le développement du secteur privé, en vue de créer des emplois et éliminer la pauvreté. Pour ce faire, il faut améliorer l'accès au crédit et aux autres interventions de renforcement des capacités. Les pays devraient tirer parti des possibilités d'emploi créées par les industries vertes et propres dans le contexte du changement climatique et du développement des TIC;

l) Accélérer l'intégration régionale et les échanges intra-africains afin d'exploiter les économies d'échelle, mobiliser les ressources financières, naturelles et humaines à l'échelle de la région et élargir les marchés et créer des emplois décents;

m) Promouvoir la coordination interne des politiques entre les ministères et les autres organes de l'État participant à la définition des orientations afin d'intégrer de façon plus cohérente, plus efficace et plus efficiente les questions d'emploi dans les plans et programmes de développement;

n) Allouer une part suffisante des dépenses publiques au secteur agricole étant donné la contribution importante que l'agriculture apporte à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'élimination de la pauvreté;

o) Adopter et appliquer des mesures d'emploi ainsi que des programmes de protection sociale spéciaux en faveur des groupes vulnérables.

Questions statutaires (point 9 de l'ordre du jour)

69. Au titre de ce point, le Comité a été invité à examiner un certain nombre de questions statutaires et de rapports concernant les travaux de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat de la CEA.

a) Présentation et examen du rapport annuel 2010 de la CEA

70. Le Comité a pris note du Rapport annuel 2010 de la CEA, dans lequel étaient mis en exergue les principales activités menées et les principaux résultats enregistrés par la Commission au cours de la période allant de juin 2009 à mars 2010. La CEA avait réalisé d'importants progrès sur plusieurs fronts au cours de cette période. Ainsi, elle a fourni des services consultatifs et une assistance technique aux États membres, aux CER et à la CUA dans les contextes ci-après: négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE); négociations de Copenhague sur le changement climatique; Sommet de l'Union africaine de janvier 2010, organisé sur le thème « Technologies de l'information et de la communication en Afrique: défis et perspectives pour le développement ». Des grandes conférences ont été organisées pour faire le bilan des progrès réalisés en Afrique au cours des 15 années écoulées depuis la Conférence de Beijing sur les femmes et la Conférence internationale sur la population et le développement. La CEA a également fourni un appui aux États membres pour les aider à atteindre les OMD et mettre en œuvre les programmes du NEPAD, facilité les réunions de la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique et encouragé le développement de la société civile et son intégration dans le processus politique en Afrique.

71. Plusieurs publications, qui ont toutes été élaborées en collaboration avec la CUA, sont parues au cours de la période à l'examen, dont le *Rapport économique sur l'Afrique*, le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, le *Rapport sur les femmes en Afrique*, le rapport sur *l'État de l'intégration régionale en Afrique* et *African Youth Report* (Rapport sur la jeunesse africaine). Un rapport intérimaire sur les progrès faits dans la réalisation des OMD a été publié en collaboration avec la CUA, la BAD et le PNUD, et le document intitulé *Perspectives économiques en Afrique* l'a été en collaboration avec la BAD et l'OCDE. Des réunions de groupes d'experts ont également été organisées dans le cadre des mécanismes d'examen par les pairs de la CEA afin d'améliorer la qualité et l'utilité des sources de connaissances de la Commission.

72. Le repositionnement de la CEA lancé en 2006 a accru le rôle et le mandat des bureaux sous-régionaux (BSR) de la Commission. Des ressources financières et humaines supplémentaires ont été fournies pour aider les BSR à mieux exécuter leurs activités. Parmi les principales réalisations de ces bureaux, on peut citer la signature de programmes pluriannuels avec toutes les CER chargées de mettre en œuvre les activités du NEPAD de l'Union africaine ainsi que l'organisation de réunions du Comité intergouvernemental d'experts, dont les résultats ont été soumis à la présente Conférence des ministres. Des activités et des ateliers de formation régionaux et sous-régionaux ont également été organisés dans le but de renforcer les capacités des États membres, des CER, des OIG et d'autres organismes dans les domaines suivants: commerce, financement du développement, changement climatique, statistiques, infrastructure, bonne gouvernance, développement des capacités humaines, prise en considération des questions d'égalité entre les sexes, agriculture et sécurité alimentaire.

73. Les efforts se sont poursuivis au cours de l'année écoulée pour améliorer la mobilisation et la gestion des ressources ainsi que la planification intégrée, le suivi et l'évaluation des programmes. La CEA a créé un portail des donateurs afin de rendre compte des activités financées par ses fonds d'affectation spéciale ainsi que par d'autres fonds alimentés par les donateurs. Un deuxième plan d'activités couvrant la période 2010-2012 a été lancé conjointement avec la CUA en décembre 2009 en vue d'obtenir des fonds extrabudgétaires pour financer des activités supplémentaires découlant des

nouveaux mandats donnés à la Commission et permettre à celle-ci de répondre aux besoins spécifiques et aux attentes grandissantes des États membres et des institutions partenaires.

74. L'un des principaux défis à relever était d'accroître la capacité de la CEA et de ses cinq BSR à faire en sorte que les programmes soient efficacement exécutés et produisent des résultats ainsi qu'à diffuser et mettre en commun les connaissances et les meilleures pratiques dans la région.

75. Au cours du débat qui a suivi, il a été demandé de préciser quels effets le fort taux de vacance de postes signalé avait sur le fonctionnement de la CEA. Le Comité a été informé que, dans le but d'accroître l'efficacité de tous les départements de l'ONU, l'Assemblée générale des Nations Unies avait accordé des ressources financières supplémentaires au titre du pilier « développement » de l'ONU, ce qui s'était notamment traduit par la création de nouveaux postes à la CEA, d'où l'augmentation apparente du taux de vacance de postes global à la Commission. Cependant, avec l'aide du Siège, le plan d'action élaboré en 2009 afin de contribuer à accélérer le processus de recrutement à la CEA, devrait permettre de ramener ce taux dans une fourchette normale.

76. Le Comité a pris note du rapport annuel 2010 et a recommandé aux États membres d'aider à diffuser les résultats des travaux de recherche de la CEA ainsi que d'appuyer pleinement les BSR et d'utiliser les services et les programmes de formation qu'ils proposent.

b) Projet de programme de travail de la CEA pour la période biennale 2012-2013 et projet de Plan d'activité de la CEA pour la période 2010-2012

77. Le Comité a examiné un document intitulé « Projet de cadre stratégique de la CEA pour la période biennale 2012-2013 » donnant les principales orientations générales des activités de la CEA pendant la période 2012-2013 et présentant les objectifs à atteindre pendant cette période par les sous-programmes, ainsi que les réalisations escomptées et les indicateurs de réalisation. Le Comité a été informé que lors de l'élaboration du Cadre stratégique, on s'était efforcé de rendre compte de la vision de la Commission, notamment des liens avec les Objectifs du Millénaire pour le développement, les documents issus des conférences mondiales et les objectifs du NEPAD. Le Cadre stratégique tenait également compte des enseignements tirés du repositionnement de la CEA, ainsi que des nouveaux défis émergents auxquels les États membres étaient confrontés. Le Comité a noté par ailleurs que la stratégie globale de la CEA continuerait à être axée autour des deux grands piliers de l'exercice de repositionnement de la Commission, à savoir promouvoir l'intégration régionale et aider l'Afrique à satisfaire ses besoins spécifiques, notamment en ce qui concernait les Objectifs du Millénaire pour le développement.

78. S'agissant du Plan d'activités de la CEA, le Comité a été informé que la CEA avait élaboré, en novembre 2009, un deuxième plan d'activité couvrant la période 2010-2012, dans la droite ligne de la stratégie à moyen terme de la Commission de l'Union africaine. La plus grande partie des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'activités 2012-2013 serait assurée au moyen du budget ordinaire de la CEA, mais on s'attendait à ce que les partenaires apportent, eux aussi, une contribution substantielle afin d'aider la CEA à renforcer son soutien à la CUA et aux CER.

79. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité a noté avec préoccupation que le Cadre stratégique n'accordait pas une importance suffisante à la question de la population et du développement, à un

moment où les questions démographiques faisaient l'objet d'une plus grande attention au niveau international. En réponse, le secrétariat a précisé que c'était eu égard à l'importance du lien entre population, croissance et développement social que la CEA avait décidé, dans le cadre de son exercice de repositionnement, de mettre en œuvre son sous-programme sur le genre et la participation des femmes au développement avec celui du développement social, au sein d'une même Division, afin de prendre en compte la dimension démographique dans tous les aspects de ses activités.

80. Compte tenu des observations ci-dessus, le Comité a approuvé le projet de Cadre stratégique de la CEA pour la période 2012-2013 et le projet de Plan d'activités de la CEA pour la période 2010-2012. Le Cadre stratégique serait transmis au Comité de la coordination des programmes, accompagné des observations du Comité d'experts.

c) ***Rapport sur l'exécution des programmes de la CEA pendant la période biennale 2008-2009***

81. En examinant le rapport sur l'exécution du programme de la CEA pour la période 2008-2009, le Comité a été informé que le rapport répondait à des demandes de plus en plus nombreuses des États membres qui souhaitent que les activités du secrétariat soient axés sur des résultats, transparentes, plus efficaces et mieux à même de répondre à leurs besoins malgré l'insuffisance des ressources. Le Comité a, en outre, été informé que les activités menées au cours de la période considérée se sont inscrites dans le contexte du repositionnement de la CEA, mené en 2006. Celle-ci avait obtenu des résultats appréciables dans toute la gamme des services fournis, à savoir la production, le partage et la mise en réseau des connaissances; le plaidoyer et la recherche de consensus et les services consultatifs et les services de coopération technique.

82. S'agissant de la production de connaissances, la Commission a élaboré plusieurs publications phares, notamment le *Rapport économique sur l'Afrique*, le troisième *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique*, le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* et la première édition du *Rapport sur les femmes en Afrique*. Au nombre des rapports établis conjointement avec d'autres partenaires, on citera notamment le *Rapport sur le développement durable en Afrique*, élaboré avec la participation d'autres organismes de l'ONU, et *Perspectives économiques en Afrique*, produit en collaboration avec la BAD.

83. Dans le domaine du plaidoyer et de la recherche de consensus, de nouvelles étapes ont été franchies à la faveur de la tenue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Forum pour le développement de l'Afrique. La Coalition pour le dialogue sur l'Afrique, organisée conjointement avec l'UA et la BAD, a constitué un nouveau cadre pour le plaidoyer et la recherche de consensus sur des questions essentielles intéressant l'ensemble du continent.

84. La coopération technique et le renforcement des capacités constituent un moyen important d'aide aux États membres. À cet égard, la CEA a continué, à travers des services consultatifs, des ateliers et des séminaires, d'aider les États membres à renforcer leurs capacités en matière de conception et d'exécution des politiques de développement. C'est ainsi qu'au cours de la période 2008-2009, la CEA a dépêché 51 missions consultatives auprès de 23 États membres et organisé des ateliers et des séminaires qui ont regroupé plus de 500 participants venant de 38 pays. En reconnaissance du

rôle primordial que les BSR ont joué en donnant aux CER des capacités accrues pour la mise en œuvre des priorités de l'UA et du NEPAD, la CEA a considérablement renforcé les capacités de ces bureaux, répondant ainsi à la demande formulée par le Secrétaire général de l'ONU dans son plan d'action pour le renforcement des BSR. Les bureaux disposent maintenant de capacités renforcées d'appui aux CER pour l'exécution de leurs programmes pluriannuels.

85. S'il est vrai que des succès ont été enregistrés, le secrétariat de la CEA a aussi dû faire face à de nombreux problèmes lors de l'exécution de son programme de travail. La Commission a notamment besoin de renforcer ses capacités d'évaluation de l'exécution du programme et d'améliorer la production et la diffusion des connaissances, qui restent insuffisantes, ce qui a eu tendance à limiter l'impact de ses activités. Elle doit également s'assurer que ses produits sont de la plus haute qualité. La mobilisation de ressources supplémentaires lui permettrait de mieux faire face aux nouveaux problèmes qui préoccupent les États membres sur les plans continental et mondial. Les principaux enseignements ont donc porté sur le renforcement du partage et la diffusion des connaissances, l'amélioration de la mobilisation des ressources et de l'assurance qualité, la consolidation des partenariats et la collaboration avec les États membres afin de les sensibiliser davantage et améliorer leur capital humain.

86. Le Comité a pris note des progrès considérables accomplis dans les services fournis par la CEA. Des préoccupations ont été exprimées quant à la qualité de certaines activités de la Commission. Le Comité a donc demandé au secrétariat de la CEA de veiller à ce que, dans la forme comme dans le fond, ses activités, notamment les réunions, répondent aux normes de qualité les plus élevées.

d) Note du Secrétaire exécutif sur les changements récemment apportés à l'organisation du secrétariat de la CEA

87. Le Comité a pris note d'un document intitulé « Changements récemment apportés à l'organisation du secrétariat de la CEA: note du Secrétaire exécutif », qui mettait en relief les conclusions de l'examen et de l'évaluation d'ensemble des programmes de la CEA. Cet examen a donné lieu à quelques ajustements organisationnels et programmatiques mineurs pour tenir compte des progrès accomplis, de l'évolution des besoins et des priorités des États membres. Ces changements portent notamment sur la reconfiguration de certaines divisions de la CEA pour mieux orienter leurs activités. Il s'agit notamment des programmes concernant le commerce, les liens entre le NEPAD et les OMD/Programme d'action de Bruxelles, la gestion de l'eau, la bibliothèque et les applications en ligne, notamment l'information géographique et la coordination de la base de données statistiques.

88. Ces changements organisationnels sont censés remédier à la dilution des responsabilités dans certains domaines clés tels que le commerce et l'environnement et répondre à des besoins spécifiques relatifs aux cadres de développement tels que le NEPAD, les OMD et le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés. Pour gagner en efficacité dans l'organisation, on a également rationalisé l'initiative de gestion des connaissances et les processus d'appui à la gestion tels que la planification, la budgétisation, l'utilisation des ressources et les recrutements.

89. Les réformes organisationnelles étant permanentes, la CEA continuera de se pencher sur son programme de travail et de procéder aux réorientations nécessaires afin qu'il réponde plus efficacement à l'évolution des besoins et priorités des États membres. Dans l'intervalle, le secrétariat de la CEA

procèdera à une révision de son budget-programme pour l'exercice 2010-2011 afin de tenir compte des conclusions de l'examen et des changements organisationnels qui en ont résulté.

90. À la lumière de toutes ces données, le Comité a approuvé les changements organisationnels proposés dans la note du Secrétaire exécutif.

e) Rapport sur l'évaluation externe indépendante des bureaux sous-régionaux de la CEA

91. Le Comité a examiné le rapport sur l'évaluation externe indépendante des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique. Les fondements, la raison d'être et les principales conclusions et recommandations de l'évaluation ont été présentés au Comité pour examen. Conformément à son mandat, l'équipe s'est efforcée en particulier de mesurer la fonctionnalité et l'efficacité des processus, systèmes et autres modalités opérationnelles des bureaux et de déterminer si de nouvelles améliorations ou mises au point seraient éventuellement nécessaires. À cette fin, elle a examiné l'efficacité avec laquelle étaient mises en œuvre les recommandations du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la CEA (A61/471) de 2006 en se fondant sur les conclusions de l'inspection effectuée en 2004 par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur la gestion des programmes et la gestion administrative des bureaux sous-régionaux.

92. Les informations disponibles ont confirmé que le processus de renforcement des BSR lancé en 2006 avait été largement couronné de succès. Cependant, pour que les dernières améliorations et réalisations enregistrées dans les BSR des différentes sous-régions soient durables, la CEA devrait étudier à nouveau la possibilité d'accroître les ressources ordinaires et extrabudgétaires. Elle devrait mettre en place un fonds d'intervention rapide (fonds d'affectation spéciale), tandis que le Siège de l'ONU continuerait d'apporter son soutien dans le cadre de la mise en œuvre des programmes pluriannuels que les BSR avaient conclus avec les principales CER/OIG responsables de la mise en œuvre du programme du NEPAD ainsi que dans le cadre de la nouvelle mission incombant aux BSR en leur qualité de coordonnateurs stratégiques du Mécanisme de coordination sous-régionale. L'appui du système des Nations Unies devrait se traduire par l'inscription au budget ordinaire de ressources supplémentaires (personnel et autres) pour permettre aux BSR de jouer un rôle important dans les programmes de développement de leurs sous-régions respectives.

93. Le Comité a félicité l'équipe d'évaluation pour son travail et a approuvé son rapport à la lumière des informations ci-dessus.

f) Rapport sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

94. Le Comité a pris note d'un rapport sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Ce repositionnement était nécessaire en raison de changements intervenus dans les contextes mondiaux et régionaux qui avaient entraîné l'apparition de nouvelles priorités nationales et régionales. Le premier exposé a rappelé les mesures prises pour repositionner l'IDEP, qui avaient notamment consisté à faire réaliser une évaluation externe indépendante de l'Institut et à remanier son équipe dirigeante et ses programmes. Parmi les autres mesures prises depuis la Conférence des ministres de 2009, on pouvait citer l'élaboration d'un plan

stratégique détaillé, l'organisation de missions de sensibilisation et, depuis janvier 2010, la décentralisation de l'exécution des programmes dans différentes parties de l'Afrique. Le processus visant à assurer une intégration plus complète de l'IDEP dans la CEA en tant qu'organe de la Commission chargé du renforcement des capacités avait également commencé. Les prochaines étapes consisteraient à demander une augmentation importante de la subvention annuelle de l'ONU à l'Institut, à institutionnaliser le programme annuel de sensibilisation et à faire en sorte que les États membres africains s'approprient davantage l'Institut.

95. Le Comité a noté que la restructuration de l'IDEP était en cours depuis quelques années déjà et que l'Institut avait connu un renouveau depuis la nomination de son nouveau Directeur. Ses programmes étaient maintenant plus en phase avec le développement de l'Afrique, comme le montrait l'introduction d'une série de nouveaux programmes, notamment un programme sur le développement après un conflit. Le Comité a également bien accueilli les missions d'évaluation des besoins que l'Institut effectuerait dans les différentes régions du continent.

96. Le Comité a demandé des précisions sur les modalités d'accès aux programmes et a voulu savoir si les appels adressés aux donateurs pour qu'ils accroissent leur soutien à l'Institut avaient été fructueux. Le Directeur a expliqué que l'accès aux programmes était libre et gratuit et ne dépendait pas aucunement de l'état des contributions versées. L'Institut avait signé un accord de partenariat avec les Gouvernements néerlandais et suédois et la Fondation Ford pour le financement pluriannuel de programmes.

97. Le Comité a invité les États membres à payer leurs cotisations à temps afin de faire passer les versements des contributions des États membres au-delà du niveau actuel de 60%. À la lumière des débats plus approfondis, le Comité a également examiné et recommandé à la Conférence des ministres, un projet de résolution sur l'augmentation du budget annuel de l'Institut, par l'organisation des Nations Unies.

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du premier Plan d'action communs Afrique - Union européenne

98. Le Comité a pris note d'un document intitulé « Stratégie commune en Afrique et Union européenne: état d'avancement et voie à suivre » présentant la longue histoire des relations entre l'Afrique et l'Union européenne (UE) ainsi que les résultats obtenus dans le cadre de la stratégie commune. Cette stratégie se fonde sur quatre principes, à savoir l'unité de l'Afrique, le partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne, l'appropriation et la responsabilité commune et l'égalité. Le premier plan d'action comprend huit partenariats: la paix et la sécurité; la gouvernance démocratique et les droits humains; le commerce, l'intégration régionale et les infrastructures; les objectifs du Millénaire pour le développement; l'énergie; le changement climatique; les migrations, la mobilité et l'emploi; la science, la société de l'information et l'espace. Il a été rapporté que les huit groupes d'experts conjoints mis en place pour les divers partenariats dans le cadre du plan d'action actuel avaient tenu plusieurs réunions et préparé des rapports d'évaluation. Toutefois, les niveaux des résultats variaient selon les partenariats.

99. Plusieurs problèmes liés à la stratégie commune ont été portés à l'attention du Comité, notamment le respect des principes convenus dans le cadre de cette stratégie, la pleine participation de

l'ensemble des parties prenantes, la capacité des groupes d'experts conjoints à s'acquitter de leur mission, l'insuffisance des ressources financières pour l'architecture et la mise en œuvre des activités du projet, l'absence d'une véritable communication et l'incertitude sur ce que le nouveau traité de Lisbonne réservait à l'Afrique.

100. S'agissant de la marche à suivre, le Comité a été informé des options pour l'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie commune, avec la possibilité d'élaborer un second plan d'action. Le succès de la stratégie commune dépendait d'un financement suffisant, de la responsabilité commune de l'Afrique et de l'Union européenne et de la fourniture de compétences techniques appropriées pour les réunions de ces groupes.

101. Le Comité a pris note du rapport et a reconnu que le partenariat offrait des possibilités à l'Afrique et l'Union européenne. À cet égard, pour que le partenariat atteigne ses objectifs, les États membres doivent engager des fonds pour mettre en œuvre la stratégie commune.

Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

102. Au titre de ce point de l'ordre du jour, certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur les activités du Comité des Dix ministres africains des finances et directeurs des banques centrales, mis en place à Tunis pour aider les pays africains à évaluer l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les économies africaines et convenir des mesures à prendre. Plus précisément, les experts ont demandé à connaître le statut et le rattachement hiérarchique du Comité. À la suite des explications données par deux membres du Comité présents à la réunion, à savoir le Nigéria et l'Afrique du Sud, ainsi que par le secrétariat, le Comité a souhaité être informé à l'avenir des progrès accomplis par le Comité des Dix.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution (point 11 de l'ordre du jour)

103. Au titre de ce point, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion, tel que figurant dans le document E/ECA/COE/29/L, AU/CAMEF/EXP/Draft/Rpt(V), ainsi que douze projets de résolution pour examen et adoption par la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des modifications au rapport. À l'issue de débats constructifs entre les participants, le Comité a adopté le présent rapport ainsi que les douze projets de résolution figurant en annexe, tels que modifiés pour examen par la réunion de la Conférence des ministres.

Clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour)

104. Le Commissaire aux affaires économiques de la CUA a remercié le Comité et son Bureau de leur travail acharné et des recommandations concrètes qui aideraient les ministres à examiner le thème de la réunion ainsi de nombreuses autres questions à leur ordre du jour. Il a salué l'excellente collaboration entre la CEA et la CUA, qui était à la base du succès de la réunion ministérielle, annuelle. Il a rendu hommage au Gouvernement du Malawi pour avoir accueilli la réunion. Il a remercié le

Président et le Bureau pour l'efficacité avec laquelle ils avaient mené les travaux de la réunion ainsi que le secrétariat pour son travail acharné.

105. La Secrétaire exécutive adjointe de la CEA a exprimé son appréciation pour l'esprit constructif du débat sur des questions qui étaient manifestement des défis pour le développement de l'Afrique. Elle a noté que les débats avaient été animés et enrichissants et les recommandations pertinentes. Elle a remercié les participants de leur engagement durant la réunion et les a priés de faire preuve du même engagement durant la réunion ministérielle. Elle a remercié le Président et le Bureau d'avoir mené la réunion à bonne fin.

106. Le Président a remercié la CEA et la CUA pour une réunion fructueuse. Il avait personnellement trouvé la réunion enrichissante et il a remercié le Comité d'avoir tenu des débats approfondis et pour son engagement, ce qui était de bonne augure pour le succès de la réunion ministérielle. Il a ensuite déclaré la réunion close.

Annexe III: Liste des réunions des organes subsidiaires de la Commission tenues depuis la quarante-deuxième Session de la Commission

Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales	octobre 2009
Commission africaine de statistique	janvier 2010
Comité de la gouvernance et de la participation populaire	décembre 2009
Comité « Femmes et développement »	novembre 2009
Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable	octobre 2009
Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest	novembre 2009
Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	juin 2009